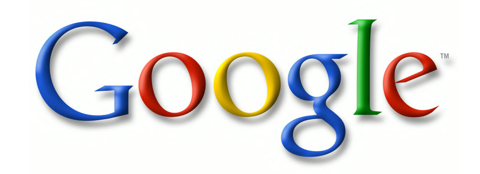
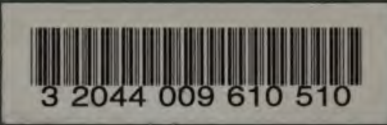



3 2044 009 610 510

MÉMOIRE

POUR LE RÉTABLISSEMENT EN FRANCE

DE L'ORDRE

DES FRÈRES PRÊCHEURS;

PAR

M. L'ABBÉ H. LACORDAIRE,

CHANOINE HONORAIRE DE PARIS.

Paris,

DEBÉCOURT, LIBRAIRE-EDITEUR,

RUE DES SAINTS-PÈRES, 69.

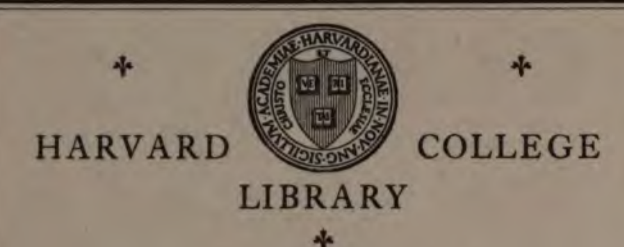
1839.

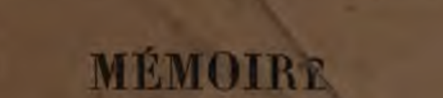
MÉMOIRE

POUR LE RÉTABLISSEMENT EN FRANCE

DE L'ORDRE

DES FRÈRES PRÊCHEURS.





MÉMOIRE

POUR LE RÉTABLISSEMENT EN FRANCE

DE L'ORDRE

DES FRÈRES PRÊCHEURS;

PAR

M. L'ABBÉ H. LACORDAIRE,

CHANOINE HONORAIRE DE PARIS.

Paris.

DERÉCOURT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DES SAINTS-PÈRES, 69.

1839.

IMPRIMERIE DE E.-J. BAILLY,
PLACE SORBONNE, 2.

Mon pays,

Pendant que vous poursuivez avec joie et douleur la formation de la société moderne, un de vos enfans nouveaux, chrétien par la foi, prêtre par l'onction traditionnelle de l'Église catholique, vient réclamer de vous sa part dans les libertés que vous avez conquises, et que lui-même a payées. Il vous prie de lire le Mémoire qu'il vous adresse ici, et connaissant ses vœux, ses droits, son cœur même, de lui accorder la protection que vous donnerez toujours à ce qui est utile et sincère. Puissiez-vous, mon pays, ne jamais désespérer de votre cause, vaincre la mau-

vaise fortune par la patience, et la bonne par l'équité envers vos ennemis; aimer Dieu qui est le père de tout ce que vous aimez, vous agenouiller devant son fils Jésus-Christ, le libérateur du monde; ne laisser passer à personne l'office éminent que vous remplissez dans la création; et trouver de meilleurs serviteurs que moi, mais non pas de plus dévoués!

MÉMOIRE

POUR LE RÉTABLISSEMENT EN FRANCE

DE L'ORDRE

DES FRÈRES PRÊCHEURS.

CHAPITRE PREMIER.

De la légitimité des ordres religieux dans l'état.

—

Si j'eusse vécu dans les temps qui ont précédé le nôtre, et que la grâce divine m'eût inspiré la pensée de servir dans un ordre religieux, me donnant à celui qui aurait le plus satisfait ma nature intime, et le mieux

répondu à ma vocation, j'y serais entré sans en rien dire à personne qu'à Dieu et à mes amis. Cette simplicité était possible alors, elle était même un devoir; car rien ne va moins à tout ce qui est chrétien que le bruit et l'éclat; mais ce qui était possible alors ne l'est plus aujourd'hui. Nous vivons dans un temps où un homme qui veut devenir pauvre et le serviteur de tous, a plus de peine à accomplir sa volonté qu'à se bâtir une fortune et à se faire un nom. Presque toutes les puissances européennes, rois et journalistes, partisans de la monarchie absolue ou de la liberté, sont ligués contre le sacrifice volontaire de soi, et jamais dans le monde on n'eut tant de peur d'un homme allant pieds nus et le dos couvert d'une casaque de méchante laine. Si les ordres religieux étaient comme autrefois possesseurs de vastes patrimoines, les conservant et les augmentant par des privilèges civils; si leurs vœux, reconnus de l'autorité publique, leur donnaient une autre force que celle qui naît

d'un consentement chaque jour renouvelé, un autre caractère que celui de la liberté la plus absolue, on concevrait les alarmes de tous les pouvoirs et de tous les partis. Les uns repousseraient le privilége par cela seul qu'il est privilége; d'autres craindraient pour le fisc, privé des avantages qu'il retire du passage rapide des propriétés de main en main; d'autres réclameraient la liberté individuelle et la liberté de conscience menacées par des engagemens religieux, n'ayant pas pour seule garantie la persévérance intérieure de l'âme dans les mêmes dispositions; d'autres ne supporteraient pas des établissemens auxquels la société moderne n'aurait pas ôté, par quelque importante modification, le sceau du passé. Toutes ces pensées sont compréhensibles.

Ce qui est inexplicable, c'est que quelques hommes las des passions du sang et de l'orgueil, pris pour Dieu et pour les hommes d'un amour qui les détache d'eux-mêmes, ne

puissent se réunir dans une maison à eux, et là, sans privilége, sans vœux reconnus de l'état, uniquement liés par leur conscience, y vivre à cinq cents francs par tête, occupés de ces services que l'humanité peut bien ne pas concevoir toujours, mais qui, dans tous les cas, ne font de mal à personne. Cela est inexplicable, pourtant cela est. Et quand nous, ami passionné de ce siècle, né au plus profond de ses entrailles, nous lui avons demandé la liberté de ne croire à rien, il nous l'a permis. Quand nous lui avons demandé la liberté d'aspirer à toutes les charges et à tous les honneurs, il nous l'a permis. Quand nous lui avons demandé la liberté d'influer sur ses destinées en traitant, tout jeune encore, les plus graves questions, il nous l'a permis. Quand nous lui avons demandé de quoi vivre avec toutes nos aises, il l'a trouvé bon. Mais aujourd'hui que pénétré des élémens divins qui remuent aussi ce siècle, nous lui demandons la liberté de suivre les inspirations de notre foi, de ne plus prétendre à

rien, de vivre pauvrement avec quelques amis touchés des mêmes désirs que nous, aujourd'hui nous nous sentons arrêté tout court, mis au ban de je ne sais combien de lois, et l'Europe presque entière se réunirait pour nous accabler, s'il le fallait.

Cependant nous ne désespérons pas de nous-même en face de tous ces obstacles extérieurs. Nous nous confions à Dieu qui nous appelle, et à notre pays.

On a dit que les communautés religieuses étaient interdites en France par les lois : plusieurs l'ont nié ; d'autres ont soutenu que ces lois, supposé qu'elles existent, avaient été abrogées par la Charte. Je n'examinerai aucune de ces questions. Car je ne me présente, en ce moment, ni à la tribune ni à la barre d'une cour de justice. Je m'adresse à une autorité qui est *la reine du monde,* qui, de temps immémorial, a proscrit des lois, en a fait d'autres, de qui les chartes elles-mêmes dépen-

dent, et dont les arrêts, méconnus un jour, finissent tôt ou tard par s'exécuter. C'est à l'opinion publique que je demande protection, et je la lui demande contre elle-même, s'il en est besoin. Car il y a en elle des ressources infinies, et sa puissance n'est si haute que parce qu'elle sait changer sans se vendre jamais.

Quoi qu'il en soit donc de la législation positive, il est certain que les communautés religieuses existent en France. Malgré l'incertitude et la contradiction des lois, malgré des passions encore chaudes, elles se sont fondées et accrues sous tous les régimes, aussi bien sous la révolution de 1830 que sous l'Empire et la Restauration. Sans secours de l'état qu'une simple tolérance, elles ont vécu de leur travail uni à la coopération de la charité, et bien qu'on les ait fréquemment attaquées de loin, jamais une insulte n'a frappé à leur porte depuis quarante ans, comme pas un scandale n'en a passé le seuil.

Une stabilité si extraordinaire sur un sol si mouvant doit avoir des causes : quelles sont-elles? Il est évident d'abord que, dans notre état social, aucune contrainte, aucune séduction, de quelque nature qu'elle soit, ne peut déterminer un si grand nombre de personnes à préférer la vie commune à la vie individuelle. L'acte par lequel on se dévoue aujourd'hui à ce genre d'existence, est un acte de choix, un acte essentiellement libre, et la quantité d'hommes et de femmes qui mettent là tout leur avenir, sans crainte comme sans regret, est une preuve que la vie commune est la vocation d'un certain nombre d'âmes. En tout temps, cette disposition s'est manifestée ; mais elle est plus frappante aujourd'hui, si l'on considère à la fois l'état précaire des communautés religieuses et la passion d'individualité qui dévore le cœur des hommes. Il faut que, malgré des conditions si défavorables, il y ait aussi dans la nature humaine d'autres goûts, d'autres penchans plus forts que les instincts de l'é-

goïsme même légitime. De quel droit les empêcherait-on de se satisfaire, s'ils ne nuisent à personne? Et en quoi nuisent-ils? Quel mal font au monde ces filles pauvres qui se sont formé un abri pour leur jeunesse et leurs vieux jours à force de vertus? Quel mal lui font ces solitaires laborieux qui ne demandent à la liberté de leur pays que l'avantage de mêler leurs sueurs? Quel mal lui font ces sœurs et ces frères des hôpitaux, ces prêtres qui se destinent en commun à porter le Christianisme et la civilisation aux peuples encore barbares, ou à évangéliser leur propre pays, ou à élever la jeunesse que leur confiera la volonté des pères de famille? Quel mal y a-t-il à tout cela? Si ce ne sont pas des mérites, ce sont au moins des goûts innocens. Et se pourrait-il concevoir qu'un pays où l'on proclame depuis cinquante ans la liberté, c'est-à-dire, le droit de faire ce qui ne nuit pas à autrui, poursuivît à outrance un genre de vie qui plaît à beaucoup et qui ne nuit à aucun? A quoi bon verser tant de sang pour

les droits de l'homme? Est-ce que la vie commune n'est pas un droit de l'homme, quand même elle ne serait pas un besoin de l'humanité? Cette pauvre fille qui ne peut pas se marier, qui ne peut pas trouver un ami sur la terre, n'a-t-elle pas le droit de porter sa dot de mille écus à une famille dont elle deviendra la fille et la sœur, qui la logera, la nourrira, la consolera, et lui donnera, pour plus grande sûreté, l'amour de Dieu qui ne trompe jamais? Si quelques hommes n'aiment pas ce genre de vie, personne ne les force de le prendre. Si, riches et contens, ils n'ont pas senti les misères de l'âme et du corps, à la bonne heure, mais il leur sied mal d'ôter aux autres un asile qui serait encore sacré, quand il ne servirait à satisfaire qu'un caprice de la nature.

Ce qui trompe là-dessus quelques hommes droits, c'est la pensée toujours présente des anciens couvens. Autrefois les couvens faisaient partie de l'organisation civile. Objets

d'envie par leurs richesses, ils débarrassaient les familles nobles du souci de leurs cadets et de la nécessité de doter leurs filles. Une foule de vocations aidées par une industrie domestique, peuplaient d'âmes ennuyées et médiocres les longs corridors des monastères. Le peuple aussi se laissait prendre au bonheur de vivre derrière ces hautes murailles qui cachaient, croyait-il, une existence molle, devenue telle, en effet, bien souvent par la convoitise des gens du siècle. Tout cela est vrai, quoique peut-être exagéré : mais on oublie que cet ordre de choses est complétement détruit par le fait seul que l'état ne reconnaît plus les vœux religieux, et tel est l'objet véritable de la législation que l'on invoque contre les communautés. Elles ont cessé d'être des institutions civiles, et n'ayant plus dès lors d'autres liens que la conscience, la conscience les protège contre les abus qu'introduit toujours dans les choses saintes la main de la force. Aussi les communautés religieuses présentent en France depuis qua-

rante ans un spectacle si pur et si parfait, qu'il faut un souvenir bien ingrat pour leur opposer les fautes d'un temps qui n'existe plus. La gloire de la France, dans ces quarante ans, est d'avoir reproduit toujours les choses qui ne doivent mourir jamais. Elle a été comme la nature qui renverse les vieux arbres où s'abritèrent les générations, mais qui en conserve le germe, et en tire des troncs nouveaux où la postérité cherchera de l'ombre et des fruits. Il ne faut donc pas dire : la France est foulée aux pieds, puisque tout ce qu'elle a détruit reparaît; il faut dire, au contraire : la France est victorieuse, puisqu'elle a conservé les germes dont l'anéantissement ne serait que l'acquisition de la stérilité, et qu'ils se développent avec des conditions nouvelles dans son sein rajeuni. Quiconque aspire à la destruction d'un germe aspire à constituer la mort, et son labeur sera certainement vain, parce que Dieu qui a livré à la volonté de l'homme les existences individuelles, ne lui a pas donné puis-

sance sur leur source. La nature et la société, par leur inaltérable sève, se riront toujours de ces spéculateurs qui croient changer les essences, et qu'une loi peut mettre à mort les chênes et les moines : les chênes et les moines sont éternels.

Si l'on regarde de plus près à la constitution présente des communautés religieuses, on comprendra mieux encore le principe de force qui les fait lutter avec avantage contre tous les préjugés. Une communauté religieuse se compose de trois parties, l'élément matériel, l'élément spirituel et l'élément d'action. J'entends par l'élément matériel le mécanisme extérieur de la vie, c'est-à-dire, les règles qui déterminent le logement, le vêtement, la nourriture, le lever et le coucher ; enfin tous les actes relatifs au soutien du corps. L'élément spirituel consiste dans les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance ; d'où découlent et auxquels se joignent tous les rapports avec Dieu. L'élé-

ment d'action est le moyen par lequel une communauté religieuse influe sur la société. Il est facile de voir que ces trois élémens échappent nécessairement à toute atteinte dans un pays où la force brutale n'est pas l'unique raison des choses.

En effet, pour commencer par l'élément matériel, en quoi consisteraient le droit et la liberté, s'il n'est pas permis à des citoyens d'habiter une même maison, de s'y lever et de s'y coucher à la même heure, de manger à la même table, et de porter le même vêtement? Que devient la propriété, que deviennent la liberté du domicile et la liberté individuelle, si l'on peut chasser de chez eux des citoyens parce qu'ils y accomplissent en commun les actes de la vie domestique? Il faudrait au moins déterminer le nombre où commencerait le délit, et au dessous de ce nombre, la communauté restant possible, la loi serait impuissante jusqu'à ce qu'elle eût déclaré qu'un citoyen français n'est apte à

loger avec un autre citoyen français que sous le bon plaisir du roi et des chambres. Dans les associations ordinaires, le droit de se réunir est bien moins évident, les garanties d'ordre beaucoup moins complètes, et cependant la loi les permet dès qu'elles n'excèdent pas le nombre de vingt personnes. Pourquoi ôterait-on aux communautés religieuses le bénéfice de cette disposition, qui n'est pas même une disposition libérale? On respectera la liberté de vingt individus se réunissant à des jours fixes dans un lieu qui n'est pas leur propriété ni leur vrai domicile, et l'on traitera d'attentat aux lois la réunion de vingt individus dans leur propre maison où ils vivent paisiblement! Car, et ceci est digne de remarque, aucune association ne donne à l'état des garanties d'ordre aussi étendues que les communautés religieuses. La vie commune exige tant de vertus, qu'un monastère où elle est observée sans le secours des lois civiles et par la seule force de la conscience, est une merveille digne

d'admiration. On pourrait même dire qu'une communauté n'est pas une association, mais une simple famille, en ayant tous les droits et tous les caractères ; et pour montrer la différence qui existe entre ces deux choses, l'association et la communauté, il suffit de faire observer que si l'on assujétissait les associations à se transformer en communautés, elles seraient disssoutes à l'instant même par l'impuissance de remplir cette condition.

Il est vrai que l'élément spirituel qui constitue la famille religieuse est un vœu. Si elle n'était constituée que par un consentement quotidien, il faudrait avoir perdu le sens pour s'y opposer : mais un vœu ! un acte irrévocable ! une tyrannie d'un moment sur tout l'avenir ! C'est la même objection que les partisans du divorce présentent contre l'indissolubilité du mariage : on aime un jour, et ce jour vous lie à jamais ! La famille naturelle comme la famille religieuse est sujette à la loi de perpétuité, de la domination du

passé sur l'avenir, et il faut bien que cette objection ne soit pas si formidable, puisque, malgré elle, le mariage n'a pas cessé d'être généralement indissoluble depuis Adam. Quel est d'ailleurs le passé qui n'engage pas l'avenir? Quel est dans la vie humaine le moment qui soit vraiment révocable? On se persuade qu'on échappe à ce qui est derrière soi; mais libre qu'on est de s'en repentir, on n'est pas libre des devoirs qui en découlent, et le repentir même les consacre. Quoique cette parité entre la famille naturelle et la famille religieuse suffise pour légitimer la dernière, toutefois nous sommes loin d'accepter ce moyen de défense; car le vœu des époux est sous la protection du code pénal, tandis que le vœu du religieux est sous la protection de sa conscience; c'est-à-dire, que la force maintient l'indissolubilité du mariage, tandis que la liberté seule maintient l'indissolubilité du nœud claustral. Si le religieux s'ennuie, il peut s'en aller: qui le retient? sa volonté seule, son adhésion renouvelée chaque jour

à sa promesse, son amour persévérant pour Dieu. Il est vrai que son vœu est une loi qui l'oblige : mais cette loi est son propre ouvrage, et il ne lui obéit qu'autant qu'il le veut. Faire la loi et lui obéir volontairement, n'est-ce pas là la plus haute expression de la liberté?

Si le vœu est sacré parce que c'est un acte libre dans son principe et dans son exécution, il l'est bien davantage encore considéré dans son essence. Car sous ce point de vue, c'est un rapport intime de l'âme avec Dieu, un acte de religion. Ici la conscience réclame son inviolabilité. Elle demande qui a le droit de lui interdire sous une peine quelconque une relation de son choix avec Dieu? Le vœu n'est qu'un acte de foi par lequel l'âme promettant quelque chose à Dieu, croit que sa promesse est acceptée de lui. Otez la foi, toujours révocable parce qu'elle est une vertu, le vœu cesse d'être un lien pour l'homme. La proscription du vœu est donc la proscrip-

tion d'un acte de foi. De telle sorte qu'un contrat ainsi conçu serait valable : « Nous soussignés, nous mettons notre fortune en commun ; nous nous engageons à vivre ensemble tant qu'il nous plaira, avec accroissement de la part de ceux qui sortent à ceux qui restent, de ceux qui meurent à ceux qui vivent. » Mais ajoutez-y un seul mot, dites : « Nous nous engageons *devant Dieu*, etc. » Le contrat devient illégitime parce qu'il est placé sous la sauve-garde d'un acte de foi, parce que la pensée de Dieu intervient entre les contractans, et qu'il y a vœu. Sans cet acte de foi, vous eussiez vécu tranquille dans votre maison avec vos amis : cet acte de foi change tout. On vous enverra des gendarmes à votre porte et dans votre intérieur ; vous aurez beau invoquer la propriété, le domicile, la liberté individuelle : on vous répondra que toutes ces choses sont sacro-saintes, mais que *la liberté de conscience* l'étant bien davantage, on est obligé, au prix de tous les sacrifices, de vous ôter malgré vous le poids

insupportable de votre vœu, lequel, il est vrai, vous liera encore après que vous aurez été chassé, mais ce sera votre affaire. On se garde de vous enlever la foi qui fait la force de votre vœu; on ne vous prive que de la consolation de le remplir. On vous laisse la liberté de la servitude intérieure : qui peut vous la ravir? On ne vous ôte que la servitude de la liberté extérieure : de quoi vous plaignez-vous?

Ce n'eût pas été une dérision si la révolution française avait dit aux religieux : « Peut-être il y en a parmi vous qui ne sont point entrés librement dans ces cloîtres; qu'ils sachent que d'aujourd'hui les portes sont ouvertes, et qu'ils restent sous la garde de leur conscience. » Ce n'eût pas été non plus une dérision d'ajouter : « La nation vous retire les biens que vos ancêtres et les nôtres vous ont autrefois donnés; elle croit ce sacrifice nécessaire au salut de la patrie, et vous laissant du reste de quoi soutenir votre exis-

tence, elle vous invite à porter le coup qui vous frappe avec la dignité d'hommes qui avez renoncé à la terre par amour de Dieu et des hommes. Maintenant que l'ordre ancien est aboli par cet acte extraordinaire et terrible, allez où vous voudrez; bâtissez-vous de nouvelles demeures sous la protection du droit commun, par la force de vos vertus, et confiez-vous sans crainte au long avenir qui s'ouvre pour tous. La Providence n'envoie pas les révolutions sur la terre pour détruire, mais pour purifier. » Ce langage eût été une injustice sans être une dérision. Ce qui est une dérision, c'est de prétendre, au nom de la liberté, dénouer des nœuds qu'on ne dénoue pas, parce qu'ils tiennent aux sentimens intérieurs de l'homme, et de donner pour sanction à cette étrange délivrance la spoliation des droits les plus respectés. Quand les trappistes furent chassés de l'abbaye de Melleray, n'emportèrent-ils pas leurs vœux avec leur foi, et que leur avait-on ôté sinon la paix, la patrie, le fruit de leurs travaux,

et toutes les libertés arrosées du sang de leur père et de leurs contemporains?

Légitime comme acte libre et comme acte de foi, le vœu religieux ne l'est pas moins comme acte de dévouement. Il engage celui qui le fait à la pauvreté, à la chasteté, à l'obéissance, c'est-à-dire, à réaliser sur la terre, autant qu'il dépend de lui, les ardens désirs des meilleurs amis de l'humanité et les rêves des politiques les plus hardis. Que désire l'homme qui aime son semblable, sinon que tous ses frères gagnent par leur travail un pain suffisant, que le mariage ne leur apporte pas la misère et la honte pour postérité, et qu'un sage gouvernement leur procure la paix sans la leur faire payer de la servitude? Que rêve le politique le plus spéculatif, sinon une fédération universelle qui assure à tous les hommes l'égalité morale d'éducation et de fortune, qui, à cet effet, maintienne la population en harmonie avec la fécondité du globe, qui donne enfin le pouvoir aux plus

dignes par l'élection, et l'obéissance aux moins dignes par la conviction. Ces désirs et ces rêves, le possible et l'improbable sont accomplis par la communauté religieuse.

Au moyen du vœu de pauvreté, tous les frères qui s'y sont assujétis deviennent égaux, quels qu'aient été dans le monde leur naissance et leur mérite. La cellule du prince est la même que celle du gardeur de pourceaux. Et cette égalité n'a pas pour bornes les murs étroits du monastère, elle s'étend à toute l'humanité. De même que Dieu en prenant la forme humaine s'est fait l'égal de tous les hommes, le religieux en prenant la forme de la pauvreté s'est fait l'égal de tous les petits.

Par le sacrifice de la chasteté, il rend dans le monde un mariage possible à la place du sien ; il encourage ceux à qui leur fortune ne permet pas ce lien séduisant et onéreux. Car le célibat comme la pauvreté ne sont pas de

la création du moine : ils existaient tous deux avant lui, et il n'a fait que les élever à la dignité d'une vertu. Le soldat, le domestique, l'ouvrier nécessiteux, la fille sans dot, sont condamnés au célibat. Mais quoi ! nous renvoyons nos serviteurs lorsqu'ils se marient, et nous chassons les moines parce qu'ils ne se marient pas !

Que dirais-je en faveur de l'obéissance religieuse ? Tout l'univers ne sait-il pas que c'est une obéissance passive ? J'oserai pourtant affirmer le contraire, et soutenir qu'au monde il n'y a qu'une seule obéissance parfaitement libérale, qui est l'obéissance religieuse. Personne jusqu'ici n'a méconnu la nécessité où est l'homme d'obéir, mais on a cherché avec raison à préserver l'obéissance de la bassesse et de l'injustice. Deux moyens ont été imaginés : l'un est l'élection, l'autre est la loi. L'élection est destinée à donner le pouvoir au plus digne, la loi à donner des bornes au commandement. Mais par une infirmité des

choses humaines, l'élection est toujours entre les mains du petit nombre, de sorte que la minorité peut opprimer la majorité, et, au contraire, la loi étant le résultat du consentement du plus grand nombre, la majorité peut opprimer la minorité. C'est là le cercle fatal où tournent tous les politiques qui ne connaissent d'autre loi que la volonté humaine, d'autre élection que le choix de l'homme. La majorité privée du droit d'élection demandant sans cesse la réforme électorale, et la minorité qui n'a pas consenti la loi réclamant la réforme législative, toutes deux se disant opprimées, et toutes deux se soumettant à la force, voilà où est l'obéissance passive, c'est-à-dire, *la soumission involontaire à un ordre que la raison n'approuve pas*. L'obéissance n'est active, libérale, glorieuse, que lorsqu'elle est un acquiescement de l'intelligence et de la volonté, et elle ne saurait avoir pour tous ce caractère, que dans un gouvernement où l'élection et la loi n'impliquent ni majorité ni minorité. C'est

ce qui arrive dans les communautés religieuses, telles qu'elles sont généralement constituées. Tous les religieux élisent directement leur supérieur immédiat, et indirectement leur supérieur médiat : et, de plus, ils ne regardent pas l'élection comme le résultat de leur volonté propre, mais de l'influence invisible de l'Esprit saint qui a dirigé leurs cœurs. L'universalité du vote et la conviction profonde de l'intervention divine élèvent leur obéissance au plus haut degré *d'honneur* qui soit possible ici-bas. L'élu commande aux électeurs parce que Dieu et eux l'ont voulu en même temps. Mais ce qui suffit pour assurer l'honneur de l'obéissance, ne suffit pas encore pour en assurer la *justice*. Au dessus de celui qui gouverne et de ceux qui sont gouvernés est une loi éternelle, immuable, universelle, reconnue de tous pour être dans son principe l'essence divine elle-même, loi manifestée depuis l'origine du monde, renouvelée et dévoilée de plus en plus par le Dieu fait homme, loi d'amour qui se résume

ainsi : *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de tout ton esprit, de toute ton âme, et le prochain comme toi-même*. Et encore : *Celui qui veut être le premier parmi vous qu'il soit le dernier, et celui qui veut être le plus grand qu'il soit le serviteur de tous.* Et, outre cette loi suprême qui règle tous les rapports des frères avec les frères, il en est encore une autre également au dessus de tous, la règle particulière de l'ordre établie par son fondateur et ses patriarches, où tous les offices avec tous les devoirs sont prévus dans un tel détail, que rien ne reste à l'arbitraire de ce qu'il a été possible de lui ôter.

Quand on parle de l'obéissance passive des religieux, il est évident qu'on ne s'entend pas. Si l'on veut dire que les religieux promettent d'obéir à tout ce qui tombera dans la tête de leur supérieur, c'est une erreur de fait ridicule : ils promettent d'obéir à un supérieur de leur choix en tout ce qui est conforme à la loi divine et aux statuts de leur

ordre. Si l'on veut dire qu'ils obéissent avec un parfait acquiescement de leur intelligence et de leur volonté, c'est précisément ce qui affranchit leur soumission de tout caractère passif. Dans aucune société il n'existe d'aussi fortes barrières contre les abus du pouvoir, et d'aussi grandes garanties en faveur des citoyens.

Quant à l'élément d'action, qui est le troisième élément constitutif des ordres religieux, par ce côté-là, comme par tous les autres, ils rentrent dans le droit commun, et même encore davantage, s'il est possible. Dès que l'homme du monastère en a franchi le seuil pour agir sur le monde, il rencontre à la porte la loi qui règle les actes, les droits et les devoirs de tous. Veut-il prêcher, il a besoin du consentement de l'évêque. Veut-il enseigner la jeunesse dans les écoles, il doit établir sa capacité devant l'autorité chargée de la surveillance de l'enseignement. Veut-il labourer la terre de ses mains, il doit obser-

ver les réglemens de l'agriculture. La seule différence entre lui et les travailleurs ordinaires, c'est de faire plus et d'exiger moins.

Celui qui méditera sans passion ces caractères des ordres religieux comprendra pourquoi ils renaissent de leurs cendres avec tant de facilité, malgré tant d'obstacles extérieurs. Dans l'automne de 1828, j'étais sur le lac de Genève : un Genevois poussa du coude son voisin, et dit tout haut en me regardant : *Cette race renaît de ses cendres!* Il ne savait pas que la résurrection est le signe le plus éclatant de la divinité, et que Jésus-Christ donna cette marque à ses disciples comme la marque souveraine et finale de la vérité de sa révélation. Rien n'a vécu qui n'ait été vrai, naturel, utile à quelque degré ; mais rien ne renaît qui ne soit nécessaire, et qui n'ait en soi-même les conditions de l'immortalité. La mort est un assaut trop rude pour en revenir, quand on n'est pas immortel. Et nous voilà revenus, nous, moines, religieuses, frères et

sœurs de tout nom ; nous couvrons ce sol d'où nous fûmes chassés il y a quarante ans par un siècle admirablement puissant en ruines, qui après avoir enfanté pour les faire les plus beaux génies du monde, enfanta pour les défendre tant d'illustres capitaines. C'a été vainement : rien n'a pu prévaloir contre la force de la nécessité. Nous voilà revenus, comme la moisson couvre un champ que la charrue a bouleversé, et où le vent du ciel a jeté la semence. Nous ne le disons pas avec orgueil : l'orgueil n'est pas le sentiment du voyageur qui est de retour dans sa patrie, et qui frappe à la porte pour demander du secours. Nous voilà revenus parce que nous n'avons pu faire autrement, parce que nous sommes les premiers vaincus par la vie qui est en nous; nous sommes innocens de notre immortalité, comme le gland qui croît au pied d'un vieux chêne mort est innocent de la sève qui le pousse vers le ciel. Ce n'est ni l'or ni l'argent qui nous ont ressuscités, mais une germination spirituelle déposée

dans le monde par la main du Créateur, et qui est aussi indestructible que la germination naturelle. Ce n'est ni la faveur du gouvernement ni celle de l'opinion qui ont protégé notre existence, mais une force secrète qui soutient tout ce qui est vrai.

Et nous le demandons à ceux-là même que notre présence étonne ou irrite : est-il juste, dans un pays où la liberté individuelle est un principe, de poursuivre un genre de vie qui ne fait de mal à personne, et qui est tellement propre à l'humanité, que les chances les plus dures ne l'empêchent pas de se reproduire? Est-il juste, dans un pays où la propriété et le domicile sont sacrés, d'arracher de chez eux, par la violence, des gens qui y vivent en paix, sans offenser qui que ce soit? Est-il juste, dans un pays où la liberté de conscience a été achetée par le sang, de proscrire tout une race d'hommes parce qu'ils font un acte de foi qu'on appelle vœu? Est-il juste, dans un pays où l'idée de la fra-

ternité universelle domine tous les esprits généreux, de réprouver de saintes républiques où l'on se consacre à la pauvreté et à la chasteté par un amour immense d'égalité avec les petits? Est-il juste, dans un pays où l'élection et la loi sont la base de l'obéissance civile, de flétrir des corps constitués par une élection plus large et une loi plus protectrice? Est-il juste, dans un pays où tout le monde est admissible aux fonctions sociales, de les interdire à des citoyens qui n'ont d'autre tort que d'apporter dans la concurrence générale un plus grand esprit de sacrifice? Nous le demandons au ciel et à la terre : tout cela est-il juste, et n'est-ce pas créer parmi nous une classe de parias?

Je ne sais à ces demandes qu'une réponse, et la voici : « Il est vrai, tout ce que vous nous reprochez est le comble de l'injustice et une contradiction sociale manifeste. Mais nous sommes les ennemis de votre doctrine religieuse, et elle est trop puissante pour que

nous la combattions à armes égales. Vous peignez dans votre loi une si grande abnégation de vous-mêmes, que nous autres, gens du monde, mariés, ambitieux, incapables d'avenir parce que le présent nous étouffe, nous ne pouvons vous disputer l'ascendant. Il faut pourtant vous vaincre, puisque nous vous haïssons. Nous n'emploierons pas contre vous le fer et le feu; mais nous vous mettrons par la loi hors de la loi; nous ferons considérer votre dévouement comme un privilége dangereux dont il faut purger l'état par un ostracisme : vous serez hors de la liberté, parce qu'avec vos vertus vous êtes hors de l'égalité. »

Ces pensées peuvent être celles de quelques hommes; nous ne croyons pas que ce soient les pensées de la France. Ceux-là même qui s'en entretiennent n'en comprennent pas toute la portée. Car ils aiment sans doute leur pays, et le plus grand malheur de notre pays serait que de tels sentimens y exerças-

sent une véritable action. Certes, il n'est pas difficile d'entendre qu'un peuple où deux principes fondamentaux de l'existence sociale seraient en guerre ouverte, tous les deux appuyés par une partie des citoyens, tous les deux radicalement indestructibles par leur histoire comme par leur essence, serait un peuple infiniment à plaindre. La religion catholique est la religion du peuple français. Né d'un acte de foi sur un champ de bataille, il s'est toujours souvenu de son origine, et n'a cessé de combattre pour l'Église depuis quatorze cents ans. C'est lui qui, dans les plaines de la Bourgogne et de l'Aquitaine, vainquit l'Arianisme presque maître du monde; c'est lui qui, par l'épée de Charles Martel, arrêta l'invasion de l'Islamisme en Europe, et donna sa dernière et solide assiette à la papauté par le génie de Charlemagne; c'est lui qui ouvrit les croisades, vastes guerres de la civilisation chrétienne contre l'abrutissement oriental, et y parut toujours au premier rang; c'est lui qui, au seizième siècle, quand

Église, cernée de toutes parts, se jeta en-
tre l'Angleterre et l'Allemagne devenues in-
fidèles, et arrêta par sa masse toute-puissante
le débordement du scepticisme et de la servi-
tude : c'est lui, enfin, qui, durant ces qua-
rante années, malgré tant de violences exer-
cées en son nom sur l'Église, a sauvé sa foi
contre l'attente universelle. La France est
catholique par la triple force de son histoire,
de son esprit de dévouement, et de la clarté
de son génie : elle ne cessera de l'être qu'au
tombeau. Mais en même temps, la France est
un pays de liberté, c'est-à-dire, un pays où,
selon l'expression de Bossuet, il a toujours
*existé certaines lois fondamentales contre les-
quelles tout ce qui se fait est nul de soi*. On sent
dans la poitrine de ce peuple, à quelque époque
qu'on la touche, le battement de cœur du
Germain né et grandi dans les forêts. Espérer
qu'il perdra ce caractère primitif, c'est espé-
rer sa mort. Tant qu'un peu de sang français
subsistera, la justice aura sur la terre un sol-
dat armé. Que conclure de ces deux principes

fondamentaux de la nationalité française, sinon qu'ils doivent s'unir et se perfectionner l'un par l'autre ? Que conclure encore, sinon que leur lutte obstinée attaque dans sa source même l'existence du pays ?

Le passé devrait nous instruire. Depuis cinquante ans, la foi et la liberté de la France ont subi de grands revers : l'une ou l'autre a-t-elle été vaincue? Elles sont là comme au premier jour. La France est à la tête des pays catholiques comme elle est à la tête des pays de liberté. Déclarer que l'un de ces principes est ennemi de l'autre à jamais, c'est signer l'arrêt d'une discorde éternelle, c'est se donner rendez-vous pour creuser un tombeau où les cendres des générations se repousseront encore. Comment accepter une liberté qui n'est pas pour soi, mais seulement pour ses ennemis ? Le despotisme lui-même ne peut pas se passer de justice : comment la liberté s'en passerait-elle, elle qui n'est que la justice ?

Pour nous, catholiques, nous ne sommes

pas coupables d'une inimitié si aveugle et si funeste. Aux trois grandes époques de formation de la société moderne, nous lui avons tendu la main. En 1789, ce fut la majorité de la chambre du clergé qui se réunit la première au tiers-état, et qui entraîna la substitution du vote par tête au vote par ordre, ce qui était briser les restes de l'institution féodale. Malgré l'ingratitude dont la république paya l'Église, à peine un homme se fut-il présenté pour semer l'ordre avec la gloire, que le souverain pontife se prêta à ses vues par des actes inouïs. On vit un concordat qui détruisait une Église ancienne, le renversement de tout un épiscopat, représentant de la société passée, et le successeur de saint Pierre traversant l'Europe pour venir poser la couronne sur le front de cet homme nouveau. En 1830, le prêtre le plus remarquable qu'eût produit l'Église de France depuis Bossuet courut dans la tempête au devant de la nation, et s'il outrepassa le but de beaucoup, on a pu juger récemment par une pa-

role plus haute que ne le fut jamais la sienne, des sentimens que la France inspire à la papauté.

Qu'avons-nous reçu en échange de tous nos bons vouloirs? La république nous répondit par la spoliation, l'exil et la mort; Napoléon emprisonna l'Eglise dans les articles organiques du concordat, et le souverain pontife dans Savone et Fontainebleau : 1830 seul a eu un commencement de justice. Nous en bénissons le ciel, et nous supplions nos concitoyens de ne pas dédaigner les fruits de ce premier pas dans une voie de réconciliation. Le monde est profondément ébranlé, il a besoin de toutes ses ressources. Et puisque au travers de l'égoïsme qui menace l'honneur et la sécurité de la société moderne, il se trouve des âmes pour donner l'exemple de l'abnégation volontaire, respectons du moins leurs œuvres. Accordons à la vertu le droit d'asile que le crime avait autrefois. Il y a toujours sur la terre des

voyageurs fatigués du chemin, et nul de nous ne peut se flatter de n'être pas du nombre un jour.

Les Frères prêcheurs ont un droit particulier à la tolérance du pays : car ils ont donné à la France une de ses belles provinces, le Dauphiné. Humbert, qui en fut le dernier prince, la céda à Philippe de Valois, la veille du jour où il prit l'habit de S. Dominique. Nous demandons aujourd'hui, en échange, quelques pieds de terre française pour y vivre en paix.

CHAPITRE II.

Idée générale de l'ordre des Frères prêcheurs, et des raisons de le rétablir en France.

L'Eglise catholique, considérée sous le rapport de la hiérarchie qui gouverne le corps des chrétiens, s'appelle *l'Eglise enseignante*. C'est le nom que la tradition lui donne, et dont Jésus-Christ l'a lui-même appelée dans ces fameuses et dernières paroles qu'il adressait à ses apôtres : *Allez et enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et*

du Fils et du Saint-Esprit, leur enseignant à garder tout ce que je vous ai dit. Son titre même avertit l'église hiérarchique que son principal ministère est d'enseigner, parce que de l'enseignement découle la foi, qui est la source des autres vertus chrétiennes. Les sacremens eux-mêmes sont destinés à illuminer l'âme en même temps qu'à l'échauffer. Or, l'enseignement catholique, pour être complet, a besoin d'apôtres, de pasteurs et de docteurs. L'apôtre porte la vérité à ceux qui ne la connaissent pas encore : il est voyageur, allant comme Jésus-Christ lui-même par les villes et les bourgades, conversant et prêchant, annonçant que le royaume de Dieu est proche, employant un langage proportionné aux idées des peuples auxquels il se dévoue. Le pasteur enseigne le troupeau déjà formé : il est sédentaire, jour et nuit à la disposition de ses brebis ; son langage est celui d'un homme parfaitement sûr de la communauté de pensées qui le lie à l'assemblée des fidèles ; il n'invoque pas, comme

saint Paul devant l'aréopage, les traditions païennes et le témoignage des poètes profanes, mais seulement Jésus-Christ *auteur et consommateur de la foi*. Le docteur est préposé à l'enseignement du sacerdoce et à la défense de la vérité par la controverse scientifique : il est homme d'étude, passant sa vie au milieu du dépôt de la tradition, et contemplant du point de vue le plus élevé où l'esprit humain puisse atteindre, la liaison divine de tous les phénomènes et de toutes les idées qui composent le mouvement de l'univers.

Ces trois modes d'enseignement, divers dans leurs moyens et un dans leur but, nous sont représentés par les trois grands apôtres saint Pierre, saint Paul et saint Jean. Saint Pierre, le prince des apôtres, n'est ni un homme éloquent ni un écrivain. Simple pêcheur sur les bords d'un lac où il gagne sa vie avec ses filets, il est appelé par Jésus-Christ, qui lui donne une foi surabondante

sans élever son génie naturel, et, quoique destiné à être la pierre de l'Eglise, il renie trois fois son maître, afin d'apprendre par sa propre faiblesse à avoir compassion des faiblesses de ses frères : il a pour symbole les clefs. Saint Paul, le prince des prédicateurs, est élevé dans la connaissance de la loi aux pieds des docteurs de son temps; il ignore Jésus-Christ pendant sa vie et le persécute après sa mort, afin qu'initié par sa propre expérience aux mystères de l'erreur, il en connaisse le fort et le faible, et qu'un jour lorsqu'il annoncera l'Evangile à toutes les nations, il ne désespère jamais du retour d'aucune âme, si fermée qu'elle paraisse à la vérité. Son génie est hardi comme ses voyages; il sait les idées des peuples où il passe, cite aux Athéniens leurs poètes, interprète leurs inscriptions sacrées; il se fait *toutes choses à tous*, comme il le dit lui-même : son symbole, c'est l'épée. Saint Jean, le prince des docteurs, apparaît couché sur la poitrine de son maître, et lui adresse des

questions qui font peur aux autres ; il est vierge, parce que les sens sont la principale cause qui nous empêche de voir la vérité ; il est le disciple bien aimé. Étranger aux embarras du gouvernement général de l'église et aux fatigues des courses apostoliques, il ne meurt pas comme saint Pierre par la croix, ni comme saint Paul par le glaive ; il meurt dans son lit, au bout d'une divine vieillesse, n'ayant plus de forces que pour répéter ces mots, qui sont les premiers et les derniers de tout enseignement vrai : *Mes enfans, aimez-vous.* Son symbole, c'est l'aigle.

Dans l'origine de l'église, ces trois grandes fonctions de l'enseignement apostolique, pastoral et scientifique, n'étaient pas ordinairement séparées. Un prêtre, envoyé par son supérieur légitime, partait pour quelque pays qui n'avait pas encore reçu la lumière de l'évangile ; il le parcourait en apôtre, se fixait ensuite dans une ville principale de la

contrée, et devenait à la fois le pasteur et le docteur d'une chrétienté qu'il avait formée par ses prédications, heureux s'il pouvait en être aussi le martyr, et déposer dans ses fondemens les restes féconds d'un sang épuisé au service de Dieu. Ainsi se fondèrent les églises d'Orient; ainsi les églises des Gaules. Mais avec le temps, le ministère pastoral se compliqua; une multitude d'affaires vint surcharger les évêques, telles que l'assistance aux conciles généraux et particuliers, les relations avec l'autorité civile, les arbitrages, le soin des domaines temporels de l'église. Et parallèlement à cet immense développement d'action extérieure, la science catholique prenait aussi une marche progressive. Ce n'étaient plus seulement l'écriture sainte et la tradition orale qui en faisaient le fond, les livres s'accumulaient par les controverses. Il devenait nécessaire de connaître ce qu'avaient écrit les docteurs précédens, les décisions des conciles, l'histoire des hérésies, les doctrines philosophiques passées et pré-

sentes, les antiquités chrétiennes et profanes, enfin cet énorme ensemble de faits et de débats qui compose la science ecclésiastique. Les difficultés de l'apostolat s'étaient pareillement accrues par les besoins du ministère pastoral, qui, borné d'abord aux grandes villes, avait ensuite couvert les campagnes d'églises régulièrement constituées. Cette vaste organisation absorbait toutes les pensées de l'évêque, dont le devoir n'était plus d'envoyer au loin des ouvriers évangéliques, mais d'en donner à son propre troupeau. La division des travaux pouvait seul désormais pourvoir aux nécessités de l'enseignement catholique. Mais elle n'eut pas lieu tout d'un coup par une décision *à priori*: jamais rien ne s'est fait de la sorte dans l'église, parce que tout s'y fait naturellement. Les ressources y naissent à côté des besoins dans une gradation lente et presque insensible, qui est cause que l'homme disparaît dans leur établissement, et qu'on n'y voit plus que la

main de Dieu manifestée par le mouvement général des choses et des âges.

Dès le sixième siècle, saint Benoît avait fondé la vie monastique en Occident. Son but n'avait été ni l'apostolat ni la science divine, mais la sanctification des âmes par la prière, le travail et la solitude. Cependant les papes eurent occasion de se servir des Bénédictins pour la propagation de l'évangile. C'est ainsi que saint Grégoire-le-Grand envoya en Angleterre le moine Augustin, qui la convertit au Christianisme, et érigea l'archevêché de Cantorbéry. D'un autre côté, par suite de l'invasion des Barbares, les monastères devinrent l'asile des lettres et des sciences dont ils sauvèrent les débris. Mais ces deux grands faits n'avaient pas inspiré la pensée d'appliquer les ordres religieux, par une organisation nouvelle, à l'enseignement apostolique et scientifique. On les laissa ce qu'ils étaient, sauf à se servir d'eux par exception pour un autre but que le leur.

Au commencement du treizième siècle, l'Église d'Occident se vit menacée pour la première fois par des hérésies sérieuses. Ce n'étaient plus ces hérésies que l'imagination légère et subtile des Grecs avaient opposées à la foi catholique, erreurs de spéculation qui n'étaient qu'une sorte de défaillance ou de mal caduc en présence de l'infini. Dès ses premiers pas dans le mal, le génie pratique de l'Occident se manifesta. Il alla droit au but en attaquant l'Église, c'est-à-dire, la société religieuse, et depuis six cents ans, qu'il ait eu pour organe les Vaudois, ou Wiclef, ou Jean Hus, ou Luther, il n'a pas lâché cette proie qu'il avait fortement saisie, et la question du treizième siècle est encore aujourd'hui la nôtre. Cette question sociale s'agitait alors dans le midi de la France, soit que les ennemis de l'Église s'y fussent rassemblés par hasard, soit qu'ils eussent choisi à dessein cette position. Innocent III occupait la chaire de saint Pierre. Pasteur vigilant, il avait envoyé contre l'hérésie trois légats apostoli-

ques, tirés de ce fameux ordre de Citeaux que saint Bernard illuminait encore du fond de sa tombe. L'ambassade ou la mission, comme on voudra l'appeler, était composée de gens de bien, mais entourés de l'éclat d'une religion victorieuse. Ce n'était pas le compte de la providence qui savait l'avenir.

Vers la fin de l'an 1205, les légats apostoliques se trouvaient à Montpellier, las et découragés de leur peu de succès, lorsqu'un évêque espagnol, qui retournait dans son pays après un long voyage, vint à passer. L'évêque alla voir les légats. On parla des hérétiques et des difficultés de la mission qu'on avait commencée. Sur quoi l'évêque dit aux légats, que si l'on voulait réussir, il fallait laisser là toute pompe extérieure, se mettre à pied, et joindre à la prédication l'exemple d'une vie pauvre et dure. Quelque inattendu que fût ce conseil, il alla au cœur de ceux à qui il était adressé. Car c'étaient de vrais Chrétiens, et quand une âme est

chrétienne, tout accent magnanime la remue. Il était trop visible d'ailleurs que, sur ces populations profondément blessées, qui ne cessaient de reprocher à l'Église sa richesse et sa puissance, il ne restait d'autre moyen d'agir que l'enseignement appuyé du spectacle d'un dévouement sans bornes. Les légats suivirent donc le conseil que leur avait donné don Diégo de Azebès, cet évêque espagnol; et, lui-même, renvoyant ses équipages en Espagne, se joignit à eux, ainsi que d'autres abbés de Citeaux qui arrivèrent bientôt après. On les vit se répandre dans les villes et les villages, allant à pied, demandant l'aumône, prêchant, conversant, disputant, soutenus dans leurs discours et leurs souffrances par la vérité, qui est la mère de toute force et de toute joie. Néanmoins, leurs succès, quoique plus grands que par le passé, ne répondirent pas à leur zèle. Au bout de deux ans, fatigués, ou rappelés par d'autres devoirs, ils quittèrent ce sol assez vainement trempé de leurs sueurs. Un seul homme demeura.

Cet homme, né en Espagne d'une famille illustre, avait été amené en France par l'évêque Diégo dont il était l'ami, et qui l'avait fait chanoine de sa cathédrale d'Osma : il s'appelait Dominique de Gusman.

Il est digne de remarque que la plupart des fondateurs des grands ordres religieux, bien qu'étrangers à la France, y sont venus poser les fondemens de leurs institutions. C'est ainsi que saint Colomban, auteur d'une règle monastique fort célèbre, passa d'Irlande en France, et s'établit à Luxeuil. Saint Bruno quitta les bords du Rhin pour demander aux montagnes du Dauphiné une retraite qui donna son nom aux chartreux dont il fut le père. Saint Norbert, autre allemand, obtint de l'évêque de Laon un marais où il éleva l'abbaye et l'ordre de Prémontré. Plus tard, la colline de Montmartre, au dessus de Paris, vit une troupe d'écoliers espagnols y commencer par un vœu cette compagnie de Jésus, qui s'est de là répandue par tout le monde.

Dominique, poussé en France par la même main que ses devanciers et ses successeurs, ne savait pas lui-même encore pourquoi il était venu. Bientôt, le bruit des armes entoura ses paisibles prédications. La croisade avait été publiée contre les Albigeois, et les barons chrétiens arrivaient en foule se ranger sous les bannières de leur général, le comte Simon de Montfort. « Ils commirent, en Languedoc, « sous sa conduite, dit l'abbé Godescard, des « cruautés et des injustices qu'on ne jus- « tifiera jamais ; on ne punit point des crimes « par d'autres crimes. Un zèle apparent pour « la foi couvrait en plusieurs un fond secret « d'avarice, d'ambition et de vengeance (1). » Mais quel que soit le jugement qu'on porte de cette guerre, Dominique eut la gloire devant Dieu et devant les hommes de faire contre-poids au sang qui fut versé. Jamais, à côté du chevalier armé pour la défense de la foi,

(1) Vies des pères, martyrs et autres principaux saints, t. V, p. 457, en note.

et portant dans la même poitrine l'onction du chrétien et l'âpreté de l'homme, jamais la religion n'eut un représentant plus pur que Dominique. L'histoire contemporaine le montre si absent de cette guerre, si étranger aux délibérations des chefs, aux traités des partis, aux conciles des évêques, que le lecteur prévenu par tout ce qu'il a entendu dire, en est constamment étonné. Tandis que les légats et le comte de Montfort, loin de l'œil d'Innocent III, outrepassaient leurs pouvoirs et obligeaient ce pontife à protester plus tard contre eux devant toute la chrétienté assemblée à Saint-Jean-de-Latran, Dominique plus heureux forçait les cortès espagnoles réunies dans l'île de Léon en 1812, de déclarer *qu'il n'opposa jamais à l'hérésie d'autres armes que la prière, la patience, et l'instruction* (1). Six

(1) Rapport sur le tribunal de l'inquisition avec le projet de décret sur les tribunaux protecteurs de la religion, présenté aux Cortès générales et extraordinaires par le comité de constitution. Cadix, 1812.

cents ans après sa mort, sa patrie déposa sur sa tombe ce glorieux témoignage.

Un écrivain protestant, M. Hurter, président du consistoire de Schaffhouse, vient d'écrire la vie d'Innocent III, et il a consacré presque tout un volume au récit de la croisade contre les Albigeois. Le nom de Dominique n'y est pas même prononcé. Ainsi, dans ce siècle destiné au redressement de tant d'erreurs accréditées, du sein de la science protestante comme du sein des cortès espagnoles, des voix impartiales ont rendu justice à l'homme que la Providence avait jeté au milieu de ces rencontres sanglantes comme un exemplaire de l'esprit chrétien (1).

La prière, la patience et l'instruction continuaient à être les seules armes de Dominique après comme avant la guerre. Il

(1) J'établirai à fond ce point d'histoire dans le chapitre qui traitera de l'inquisition.

prêchait et conférait sans cesse, insensible aux outrages dont on l'accablait jusque dans les rues, insouciant de sa vie souvent menacée. Un jour qu'il avait échappé à la mort, quelqu'un des hérétiques lui demandant par bravade ce qu'il eût fait s'il était tombé dans le piége : *Je vous aurais prié*, répondit-il, *de ne pas m'achever d'un seul coup, mais de me couper tous mes membres un à un, et après m'avoir laissé quelque temps baigné dans mon sang, de m'enlever la tête dernière*. Ses courses apostoliques ne l'empêchaient pas de veiller sur un monastère de jeunes filles qu'il avait fondé à Prouilly, non loin de Carcassonne. Car comme il eut remarqué qu'une des causes de la destruction de la foi catholique dans ces contrées était le mariage des demoiselles pauvres avec les hérétiques, il ne voulut pas les laisser dans cette alternative de la misère et de l'apostasie, et leur ouvrit un asile à Prouilly. Il venait là quelquefois se reposer quelques heures, et regardait avec amour cette maison qui fleurissait

dans les horreurs de la guerre comme un nid de colombes entre les aires formidables des grands aigles.

Sept nouvelles années passèrent ainsi sur la tête de Dominique, sans lasser par leurs sueurs ce serviteur laborieux. Cependant quelques prêtres zélés s'étaient joints volontairement à lui, et lui-même parvenu au point de partage de la vie, voyant d'un côté toute sa jeunesse écoulée, et de l'autre la pente rapide qui allait emporter le reste de ses ans, il commença de songer à l'établissement d'un ordre apostolique destiné à défendre l'Eglise par la parole et par la science. On dit que sa mère le portant dans son sein, avait rêvé qu'elle mettait au monde un chien qui tenait dans sa gueule un flambeau. C'est la vive peinture d'un ordre que nul n'a surpassé dans l'éloquence et la doctrine.

Dominique s'étant affermi dans sa pensée, partit à pied, en l'année 1215, pour la com-

muniquer au souverain Pontife, tant ce grand homme se défiait de lui-même au plus fort de sa maturité, et tant la bénédiction du Saint-Siége lui paraissait nécessaire à la solidité de tout pieux dessein. C'était toujours Innocent III qui occupait la chaire de saint Pierre. Il écouta l'homme apostolique avec peu de faveur et lui refusa son approbation. Mais la nuit, cette divine conseillère des hommes, lui apporta de meilleures pensées. Comme il était plongé dans le sommeil, il lui sembla voir l'église de Saint-Jean-de-Latran prête à tomber en ruines, et Dominique appuyé contre elle, qui en soutenait sur ses épaules les murailles chancelantes. C'est pourquoi ayant fait venir l'homme de Dieu, il lui ordonna de retourner en France auprès de ses compagnons, et de s'entendre avec eux sur la règle qu'ils voulaient suivre, lui promettant de lui donner ensuite toute satisfaction.

Jusque-là, comme nous l'avons dit, les or-

dres religieux n'avaient pas eu l'apostolat ni la science divine pour but. C'étaient de saintes républiques, où les âmes qui avaient faim et soif de la justice, en quelque rang qu'elles fussent nées, allaient chercher dans la solitude, le travail, la prière et l'obéissance, des vertus trop pures pour le monde. Le monde les apercevait de loin, comme ces châteaux que le voyageur qui passe dans la plaine entrevoit au haut des montagnes. Rarement l'anachorète ou le cénobite prenait son bâton pour descendre visiter les hommes. Saint Antoine n'avait quitté qu'une fois son désert de Kolsim, pour soutenir dans Alexandrie la foi catholique opprimée par les empereurs. Saint Bernard, après avoir réglé en gémissant les affaires de l'Europe, se hâtait de rentrer à Clairvaux. Dominique, choisi de Dieu pour donner à l'Eglise une nouvelle forme de milice, conçut le dessein d'unir ensemble la vie du cloître et la vie du siècle, le moine et le prêtre, dessein chimérique, ce semble; mais quelques vertus qu'on demande aux

hommes, il ne faut jamais désespérer d'eux. La nature humaine n'est pas comme le Nil, on n'a pas découvert le plus haut point de son élévation. Et certes, saint Vincent de Paul fit une chose plus hardie que saint Dominique, lorsque sous le nom de Sœurs de la Charité, il destina de jeunes filles à la libre recherche de la misère, au soin des malades de tout âge et de tout sexe dans le lit des hôpitaux, et que quelqu'un s'étonnant qu'il ne leur eût pas même donné de voile, il répondit cette simple et adorable parole : *elles auront leurs vertus pour voile.*

L'ordre créé par saint Dominique n'est donc pas un ordre monastique, mais une association de *Frères* joignant la force de la vie commune à la liberté de l'action extérieure, l'apostolat à la sanctification personnelle. Le salut des âmes est son premier but, l'enseignement son moyen principal. *Allez et enseignez*, avait dit Jésus-Christ à ses apôtres : *Allez et enseignez*, répéta Dominique. Une

[illegible]

Dans l'ordre [illegible] comme dans la république romaine, [illegible] la suprême loi. Ces hommes [illegible] les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. [illegible] religieuse, les règles de l'ordre n'obligent pas par elles-mêmes sous peine de péché, et les supérieurs ont le droit permanent d'en donner dispense, afin que le joug de la vie commune ne gêne jamais la liberté du bien.

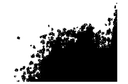
Un chef unique, sous le nom de maître général, gouverne tout l'ordre, qui se divise en provinces. Chaque province se compose de plusieurs couvents, [illegible]

vincial, et chaque couvent un *prieur conventuel*. Le prieur conventuel est élu par les frères du couvent, et confirmé par le prieur provincial. Le prieur provincial est élu par les prieurs conventuels de la province, assistés d'un député de chaque couvent, et il est confirmé par le maître général. Le maître général est élu par les prieurs provinciaux, assistés de deux députés de chaque province. Ainsi l'élection est tempérée par la nécessité de la confirmation, et à son tour l'autorité de la hiérarchie est tempérée par la liberté du vote. On remarque une conciliation analogue entre le principe de l'unité, si nécessaire au pouvoir, et l'élément de la multiplicité, nécessaire aussi pour une autre raison. Car le chapitre général, qui s'assemble tous les trois ans, fait le contre-poids du maître général, comme le chapitre provincial, qui s'assemble tous les deux ans, fait le contre-poids du prieur provincial. Et enfin, le commandement, tout modéré qu'il soit par l'élection et par les assemblées, n'est confié

aux mêmes mains que pour un temps fort limité, sauf le maître général, qui autrefois était à vie, et qui aujourd'hui est élu pour six ans. Voilà les constitutions qu'un chrétien du treizième siècle donnait à d'autres chrétiens, et assurément toutes les chartes modernes, comparées à celle-là, paraîtraient étrangement despotiques. Des milliers d'hommes, dispersés par toute la terre, ont vécu six cents ans sous ce régime, unis et pacifiques, les plus laborieux, les plus obéissans, les plus libres des hommes.

Restait à savoir comment les frères pourvoiraient à leur subsistance, et ici encore le génie de Dominique parut tout entier. S'il consultait les ordres religieux existans, il les voyait possesseurs de riches domaines, dégagés par là des soucis qui reportent sans cesse vers la terre l'âme prévoyante du père de famille. Et il est certain que pour des corps monastiques qui ne sont pas destinés à l'action, il est difficile de concevoir un autre

mode d'existence que la propriété. Mais Dominique créait des apôtres et non des contemplatifs. Il entendait au dedans de lui ces paroles du Seigneur envoyant aux nations ses premiers apôtres : *N'ayez ni or, ni argent, ni monnaie dans vos ceintures; ne portez pas une besace par le chemin, ni deux tuniques, ni des chaussures, ni une baguette; car l'ouvrier est digne de sa nourriture;* et cette autre parole : *Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît;* et celle-ci : *Les renards ont leurs tanières et les oiseaux du ciel leurs nids, mais le Fils de l'Homme n'a pas où reposer sa tête;* et celle-ci de l'apôtre saint Paul : *Vous savez que ces mains m'ont suffi.* Pour le chrétien, et même pour l'homme que l'orgueil n'aveugle pas, le premier des titres est de gagner sa vie, c'est-à-dire de donner pour recevoir. Quiconque reçoit sans donner est en dehors de la loi d'amour et de sacrifice par laquelle les êtres s'engendrent, se conservent et se perpétuent; et, au con-



traire, celui qui donne beaucoup et qui reçoit peu, tel que le soldat, fait manifestement honneur à l'humanité, parce qu'il est plus près de ressembler à Dieu, qui donne tout et ne reçoit rien. Gagner sa vie, la gagner au jour le jour, donner en échange de son pain quotidien la parole et l'exemple évangéliques constamment reproduits, c'était la pensée qui séduisait Dominique. Il remarquait encore un autre avantage à se priver du droit commun de posséder. Lorsqu'un ordre religieux n'a pas de revenus assurés, il est dans une dépendance étroite de l'opinion publique, il ne vit qu'autant qu'il est utile; il est à la solde du peuple, qui ne paie jamais volontairement que ceux dont il est bien servi. Un couvent perd-il l'estime, il est à l'instant frappé de mort sans bruit et sans révolutions. Dominique se déclara donc *mendiant*, lui et les siens, dans le premier chapitre général, tenu à Bologne en 1220; il crut à la vertu de ses successeurs comme à l'équité du peuple chrétien, et légua sans crainte aux généra-

tions futures cette perpétuelle substitution d'un dévouement réciproque. On y fut fidèle de part et d'autre durant deux cent cinquante ans : de quelque côté qu'ait été la faute, le pape Sixte IV, sur la fin du quinzième siècle, permit à l'ordre d'acquérir et de posséder.

Cependant Dominique n'était pas encore retourné à Rome pour y porter ses constitutions, et réclamer l'approbation que le souverain Pontife lui avait promise, lorsque celui-ci, qui était encore Innocent III, eut occasion de lui écrire. Ayant fait venir un secrétaire, il lui dit : *Asseyez-vous, et écrivez sur telles choses au Frère Dominique et à ses compagnons*. Et s'arrêtant un peu, il dit : *N'écrivez pas en cette manière, mais comme ceci, au Frère Dominique et à ceux qui prêchent avec lui dans le pays de Toulouse*. Et réfléchissant de nouveau, il dit : *Écrivez de la sorte, à Maître Dominique et aux Frères Prêcheurs*. Ce fut en cette façon que l'Esprit

saint dicta le nom que devait porter le nouvel ordre, et qu'on commença de lui donner à Rome et ailleurs.

Enfin, l'an du Seigneur 1216, le 22 décembre, le lendemain de la fête de l'apôtre saint Thomas, l'ordre des Frères Prêcheurs fut approuvé à Rome, au palais de Sainte-Sabine, par le pape Honorius III, dans deux bulles dont la plus courte est ainsi conçue : « Honorius, évêque, serviteur des serviteurs de « Dieu, à notre cher fils Frère Dominique, « prieur de Saint-Romain de Toulouse, et à « vos Frères qui ont fait et feront profession « de la vie régulière, salut et bénédiction « apostolique. Nous, considérant que les « Frères de votre ordre seront les champions « de la foi et de vraies lumières du monde, « nous confirmons votre ordre avec toutes « ses terres et possessions présentes et à venir (1), et nous prenons sous notre gouver-

(1) Saint Dominique ne renonça qu'en 1220 au droit de posséder.

« nement et notre protection l'ordre lui-
« même, ses possessions et ses droits. Donné
« à Rome, près de Sainte-Sabine, le onzième
« des calendes de janvier, première année
« de notre pontificat. »

Cinq ans après, en 1221, le 6 du mois d'août, Dominique mourut, laissant son ordre partagé en huit provinces, qui renfermaient soixante maisons. Il mourut à cinquante et un ans.

C'est ainsi qu'eut lieu dans l'Église catholique la division des trois grandes branches de l'enseignement. Les évêques, avec leur clergé, demeurèrent chargés de l'enseignement pastoral et de toutes les fonctions qui s'y rattachent : les ordres religieux devinrent les ministres ordinaires de l'apostolat et de la science divine sous la juridiction de l'épiscopat. Aux Frères Prêcheurs se joignirent bientôt les Frères Mineurs de Saint-François, que suivirent plus tard d'autres

congrégations, selon les temps et les besoins. L'histoire a raconté leurs travaux. Des hérésies formidables s'élevèrent, des mondes nouveaux se découvrirent : mais, dans les régions de la pensée comme sur les flots de la mer, nul navigateur ne put aller si loin que le dévouement ou la doctrine des ordres religieux. Tous les rivages ont gardé la trace de leur sang, et tous les échos le son de leur voix. L'Indien, poursuivi comme une bête fauve, a trouvé un asile sous leur froc; le nègre a encore sur son cou la marque de leurs embrassemens; le Japonais et le Chinois, séparés du reste de la terre par la coutume et l'orgueil encore plus que par le chemin, se sont assis pour entendre ces merveilleux étrangers; le Gange les a vus communiquer aux parias la sagesse divine; les ruines de Babylone leur ont prêté une pierre pour se reposer et songer un moment, en s'essuyant le front, aux jours anciens. Quels sables ou quelles forêts les ont ignorés? Quelle langue est-ce qu'ils n'ont

pas parlée? Quelle plaie de l'âme ou du corps n'a senti leur main? Et pendant qu'ils faisaient et refaisaient le tour du monde sous tous les pavillons, leurs frères portaient la parole dans les conciles et sur les places publiques de l'Europe ; ils écrivaient de Dieu, en mêlant le génie des Pères de l'Eglise à celui d'Aristote et de Platon, le pinceau à la plume, le ciseau du sculpteur au compas de l'architecte, élevant sous toutes les formes ces fameuses *sommes théologiques*, diverses par leurs matériaux, uniques par la pensée, que notre siècle se reprend à lire et à aimer. De quelque côté que l'on regarde, les ordres religieux ont rempli de leur action les six derniers siècles de l'Église, et sauvé sa puissance en butte à des événemens que l'épiscopat tout seul n'aurait pas conjurés.

Mais ce n'est pas seulement l'histoire qui témoigne de cette nécessité des ordres religieux ; il suffit de regarder autour de soi pour s'en convaincre. Quelles ressources pos-

sède aujourd'hui l'église de France pour former les prédicateurs et les docteurs dont elle a besoin? Si rare talent qu'un jeune homme ait reçu de Dieu, y a-t-il en France un évêque qui puisse lui donner du temps, le temps qui est le père nourricier de tout progrès? A peine sorti du séminaire, le besoin de sa subsistance le jette dans une paroisse, où il devient ce qu'il peut, tourmenté par de secrets instincts de sa vraie vocation, incertain entre ce qu'il fait et ce qu'il voudrait faire, jusqu'au jour où la maturité survenue lui enseigne la résignation parfaite à la volonté de Dieu, et où il ne songe plus qu'aux bonnes œuvres qui sont en son pouvoir. Si, au contraire, il s'abandonne à son attrait, attrait peu sûr d'ailleurs, s'il sort de la voie commune, à l'instant commence pour lui une carrière hérissée de difficultés. Le besoin l'oblige à se produire beaucoup trop jeune; il n'a point de maîtres pour le former et l'encourager. Un revers l'abat, un succès lui fait des envieux. La mélancolie et la pré-

somption se le renvoient l'une à l'autre comme un enfant qui n'a point de famille, et qui tantôt se met à courir à travers les illuminations des boutiques, tantôt s'arrête triste au coin d'une rue pour entendre si personne ne prononce son nom.

Combien mène une autre vie le jeune homme sincère qui a donné à Dieu dans un ordre religieux son cœur et son talent ! Il est pauvre, mais la pauvreté le met à l'abri de la misère. La misère est un châtiment, la pauvreté une bénédiction. Il est soumis à une règle assez dure pour le corps, mais il acquiert en revanche une grande liberté d'esprit. Il a des maîtres qui l'ont précédé dans la carrière, et qui ne sont point ses rivaux. Il paraît à temps, lorsque sa pensée est mûrie sans avoir encore perdu la surabondance de la jeunesse. Ses revers sont consolés ; ses succès préservés de l'orgueil qui flétrit toute gloire. Il coule comme un fleuve qui aime ses rives, et qui n'est point inquiet de son cours. Que de fois

dans les rudes années qui viennent de s'écouler pour nous, nous avons habité en désir ces forteresses paisibles, qui ont calmé tant de passions et protégé tant de vies! Aujourd'hui que nous avons passé l'âge des tempêtes, c'est moins à nous qu'aux autres que nous voulons préparer un asile. Notre existence est faite, nous avons touché le rivage : ceux que nous laissons en pleine mer sous des vents moins favorables que les nôtres, ceux-là comprendront nos vœux, et peut-être y répondront.

Si l'on nous demande pourquoi nous avons choisi de préférence l'ordre des Frères Prêcheurs, nous répondrons que c'est celui qui va le mieux à notre nature, à notre esprit, à notre but : à notre nature, par son gouvernement ; à notre esprit, par ses doctrines ; à notre but, par ses moyens d'action, qui sont principalement la prédication et la science divine. Nous n'entendons pas, du reste, faire de ce choix un reproche à aucun autre ordre ; nous les estimons tous, et avons pré-

sente à l'esprit cette lettre du pape Clément IV à un chevalier qui l'avait consulté pour savoir s'il devait prendre l'habit des Frères Prêcheurs ou celui des Frères Mineurs : « Clément, « évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, « à notre cher fils, chevalier, salut et béné- « diction apostolique. Vous nous demandez « un conseil que vous pouviez aussi bien pui- « ser en vous-même. Car si le Seigneur vous « a inspiré de quitter le siècle pour mener « une vie meilleure, nous ne voulons ni ne « pouvons mettre obstacle à l'esprit de Dieu, « considérant surtout que vous avez un fils « bien élevé, comme nous le croyons, et qui « saura pourvoir à votre maison. Que si, per- « sévérant dans votre dessein, vous nous de- « mandez lequel de l'ordre des Frères Prê- « cheurs ou de l'ordre des Frères Mineurs « vous devez choisir, nous laissons cela à « votre conscience. Car vous pouvez connaî- « tre par vous-même les observances des « deux ordres, qui ne sont pas égales en tou- « tes choses, et qui en divers points se sur-

« passent l'une l'autre. En effet, dans l'un de
« ces ordres, le lit est plus dur, la nudité
« plus incommode, et, à ce que pensent
« quelques uns, la pauvreté plus profonde;
« mais chez l'autre, la nourriture est plus
« frugale, les jeûnes plus longs, et, à ce que
« plusieurs se persuadent, la discipline plus
« sainte. Nous n'aimons donc pas l'un de pré-
« férence à l'autre, mais nous croyons que
« tous les deux, fondés sur une stricte pau-
« vreté, tendent au même but, qui est le
« salut des âmes. C'est pourquoi, que vous
« embrassiez celui-ci ou celui-là, vous pren-
« drez la voie étroite, et vous entrerez par
« la petite porte dans la terre du miel et de
« l'espace. Pesez donc attentivement, exami-
« nez avec soin quel est celui qui plaît le mieux
« à votre esprit, et où vous espérez mieux
« faire, et attachez-vous à lui de manière à ne
« pas retirer votre amour à l'autre. Car le
« Frère Prêcheur qui n'aime pas les Mineurs
« est exécrable, et le Frère Mineur qui hait ou
« méprise l'ordre des Prêcheurs est exécrable

« et damnable. Donné à Pérouse, le 13 des « calendes de mai, la seconde année de notre « pontificat. »

Ces sentimens du pape Clément IV sont les nôtres. Nous avons choisi l'ordre qui *plaît le mieux à notre esprit, et où nous espérons mieux faire,* sans retirer à aucun l'amour et le respect que nous devons à tous.

On nous demandera peut-être encore pourquoi nous avons préféré rétablir un ordre ancien plutôt que d'en fonder un nouveau. Nous répondrons deux choses : premièrement, la grâce d'être fondateur d'ordre est la plus haute et la plus rare que Dieu accorde à ses saints, et nous ne l'avons pas reçue. En second lieu, si Dieu nous accordait la puissance de créer un ordre religieux, nous sommes sûr qu'après beaucoup de réflexions nous ne découvririons rien de plus nouveau, de plus adapté à notre temps et à ses besoins, que la règle de saint Dominique. Elle n'a d'ancien

que son histoire, et nous ne verrions pas la nécessité de nous mettre l'esprit à la torture pour le seul plaisir de dater d'hier. Saint Dominique, saint François d'Assise et saint Ignace, en appliquant l'institut religieux à la propagation de l'Évangile par l'enseignement, ont épuisé toutes les combinaisons fondamentales de cette transformation. On changera les habits et les noms, on ne changera pas la nature réelle de ces trois fameuses sociétés. Si l'histoire des Frères Prêcheurs est sujette à des objections dans l'esprit de nos contemporains, il en est de même de l'histoire générale de l'Église. Il suffit de traverser deux époques pour être atteint par ces sortes d'objections, et ce qui ne dure pas demandera toujours compte à ce qui dure d'une foule de choses auxquelles la meilleure réponse sera de continuer à durer. Car on ne continue à durer que par des modifications sourdes qui laissent le passé dans le passé, et vont à l'avenir par l'harmonie avec le présent. Il en est de l'Église et des ordres reli-

gieux comme de tous les corps vivans, qui conservent une immuable identité, tout en subissant, par le progrès même de la vie, un mouvement qui les renouvelle sans cesse. L'Église d'aujourd'hui est identiquement la même que celle du moyen âge par sa hiérarchie, ses dogmes, son culte, sa morale ; cependant quelle différence ! Il en est de même des ordres religieux, et, en particulier, de l'ordre des Frères Prêcheurs : objecter le passé à qui que ce soit, c'est objecter à l'homme son berceau, la vie à la vie.

CHAPITRE III.

Travaux des Frères Prêcheurs comme prédicateurs. Leurs missions dans l'ancien et le nouveau monde.

—

L'éloquence étant le plus difficile de tous les arts, et la prédication étant de tous les genres d'éloquence le plus élevé, ce n'est pas un petit phénomène que de voir un seul homme susciter tout-à-coup une armée de prédicateurs qui, de l'Espagne à la Moscovie, de la Suède à la Perse, ébranlent les populations. Pour s'expliquer ce fait mer-

veilleux, il suffit de réfléchir que l'éloquence est fille de la passion. Créez une passion dans une âme, et l'éloquence en jaillira par flots : l'éloquence est le son que rend une âme passionnée. Aussi dans les temps d'agitation publique, lorsque les peuples sont remués par de grands intérêts, les orateurs naissent en foule, et quiconque a aimé violemment quelque chose dans sa vie a été immanquablement éloquent, ne fût-ce qu'une fois. Saint Dominique, pour mettre au monde des légions de prédicateurs, n'avait donc pas eu besoin de fonder des écoles de rhétorique, il lui suffisait d'avoir frappé juste au cœur de son siècle, et d'y avoir trouvé ou fait naître une passion.

Au treizième siècle, la foi était profonde; l'Église régnait encore sur la société qu'elle avait conquise. Cependant la raison européenne, lentement travaillée par le temps et par le Christianisme, touchait à la crise de l'adolescence. Ce qu'Innocent III avait vu de son lit, dans un songe, c'est-à-dire, l'Église

chancelante, saint Dominique le révéla à toute la terre; et lorsque toute la terre la croyait reine et maîtresse, il déclara qu'il ne fallait pas moins pour la sauver que la résurrection de l'apostolat primitif. On répondit à saint Dominique comme on avait répondu à Pierre-l'Ermite; on se fit Frère Prêcheur comme on s'était fait croisé. Toutes les universités de l'Europe fournirent leur contingent en maîtres et en écoliers. Frère Jourdain de Saxe, deuxième général de l'ordre, donna l'habit à plus de mille hommes que, pour sa seule part, il avait gagnés à ce nouveau genre de vie. On disait de lui : *N'allez pas aux sermons de Frère Jourdain, car c'est une courtisane qui prend les hommes.* En un moment, ou, pour parler sans figure, car la vérité est ici au dessus de la figure, en cinq années, saint Dominique, qui avant la bulle d'Honorius n'avait que *seize* collaborateurs, huit Français, sept Espagnols et un Anglais, fonda soixante couvens peuplés d'homme d'élite et d'une jeunesse florissante.

Comment leur parole eût-elle été froide à ces hommes qu'avait émus et réunis la seule idée de l'apostolat antique? Comment ces savans qui abandonnaient leurs chaires pour devenir novices dans un ordre sans fortune et sans gloire n'auraient-ils pas créé sur leurs lèvres des expressions égales à leur dévouement? Comment la jeunesse des universités qui s'était jetée, sans y regarder, dans les hasards de cette chevalerie de l'Évangile, eût-elle perdu sous le froc l'ardeur de ses années, l'entraînement de sa conviction? Quand une fois les âmes généreuses dispersées et enfouies au fond d'un siècle se sont rencontrées et manifestées, elles portent dans leur effusion la force qui les a ravies à leur repos. En tout temps ces âmes existent; en tout temps l'humanité les recèle dans son sein profond, glorieux contre-poids qu'elle oppose à la dégradation dont le ferment l'agite aussi, et, selon que l'un ou l'autre élément prévaut dans le monde, le destin d'une époque se décide, illustre ou indigne. Or,

saint Dominique avait fait pencher la balance du côté magnanime : ses disciples n'étaient autre chose que la bonne portion de la nature humaine en ces temps-là qui triomphait tout-à-coup. Tous, comme leur maître, dans un moment où l'Église était riche, voulaient être pauvres, et pauvres jusqu'à la mendicité. Tous, comme lui, dans un moment où l'Église était souveraine, ne voulaient devoir leur influence qu'à la soumission volontaire des esprits à leurs vertus. Ils ne disaient pas comme les hérétiques : Il faut dépouiller l'Église; mais la dépouillant dans leurs personnes, ils la montraient aux peuples avec sa nudité originelle. En un mot, ils aimaient Dieu, ils l'aimaient vraiment, ils l'aimaient par dessus toutes choses; ils aimaient le prochain comme eux-mêmes et plus qu'eux-mêmes : ils avaient reçu à la poitrine la large blessure qui a rendu tous les saints éloquens.

Outre ce mérite d'une âme passionnée,

sans lequel nul orateur n'exista jamais, les Frères Prêcheurs eurent de plus une grande habileté à saisir le genre de prédication qui convenait à leur temps.

La vérité est une sans doute, *et* dans le ciel son langage est un comme elle-même. Mais ici-bas elle parle des langues diverses, selon la disposition des esprits qu'elle veut persuader. Elle ne parle pas à l'enfant comme à l'homme fait, aux barbares comme aux peuples civilisés, à un siècle rationaliste comme à un siècle plein de foi; et pour mieux en entendre la raison, il faut remarquer deux points principaux dans les intelligences : l'un par où elles s'éloignent de la vérité, l'autre par où elles y tiennent encore, si faiblement que ce soit. Ces deux points varient d'esprit à esprit. Cependant à chaque époque caractéristique de la vie des hommes et de la vie des peuples, c'est à peu près par les mêmes endroits que les intelligences s'écartent et s'approchent de la vérité. Un

mouvement commun les emporte, et leur fait subir des révolutions semblables. Or, de même que le navigateur doit connaître la position variable de la terre par rapport au ciel, quiconque a mission de répandre la vérité doit savoir quel est le pôle que l'esprit humain penche vers Dieu, quel est celui qu'il en détourne, quelle est, dans cette situation commune, l'inclinaison particulière de chaque intelligence. Autrement la vérité y tombe à faux, et n'y produit rien.

Après avoir exposé les deux causes principales du succès des Frères Prêcheurs dans leurs travaux apostoliques, je voudrais donner quelque idée de l'immensité de ces travaux. Les faire connaître un à un serait impossible ; un mémoire n'est pas une histoire. Je me bornerai donc à en présenter le cadre ou la circonférence, comme un voyageur qui veut juger d'un coup d'œil l'étendue d'un pays, tâche d'en embrasser de haut les horizons les plus lointains.

L'apostolat des Frères Prêcheurs a deux horizons. L'un s'arrête aux limites du monde ancien ; l'autre s'étend, avec la découverte des Indes et des Amériques, jusqu'aux extrémités du monde nouveau. Le moment où l'un de ces points de vue finit et où l'autre commence, partage leur durée en deux phases égales, chacune de trois siècles pleins.

Pendant la première période, de la naissance du treizième à la naissance du seizième siècle, voici les grandes lignes qui circonscrivent l'action des Frères Prêcheurs. Au midi, les missions chez les Maures et les Arabes, possesseurs d'une grande partie de l'Espagne, maîtres de l'Afrique, menaçant l'Europe de leurs armes, et la corrompant par l'infiltration de l'islamisme. En Orient, les missions chez les Grecs, séparés de l'Église par un schisme qu'on ne croyait pas alors irrémédiable, et chez les Tartares, qui, pendant le treizième et le quatorzième siècle, tenaient l'Europe en alarmes au bruit de leurs expé-

ditions. En Orient encore, les missions de Perse, d'Arménie, des bords de la mer Noire et du Danube. Au nord, les missions en Irlande, en Écosse, en Danemarck, en Suède, en Prusse, en Pologne, dans les Russies, nations à qui la vraie foi avait déjà été portée, mais qui, plus ou moins récemment converties, gardaient dans leur sein une foule d'infidèles et un reste confus de leurs anciennes superstitions. Le Groënland même vit arriver les Frères Prêcheurs sur les premiers vaisseaux que les vents y poussèrent, et au commencement du dix-septième siècle les Hollandais furent étonnés d'y découvrir un couvent dominicain dont la fondation remontait au moyen âge, et dont le capitaine Nicolas Zani avait déjà signalé l'existence en 1380. Le nombre des missionnaires que les Frères Prêcheurs entretinrent dans ces diverses contrées durant trois siècles surpasse tout ce qu'on pourrait croire.

Innocent IV leur écrivait en ces termes,

le 23 juillet 1253 : « A nos chers fils les Frè-
« res Prêcheurs qui prêchent dans les terres
« des Sarrasins, des Grecs, des Bulgares,
« des Cumans, des Éthiopiens, des Syriens,
« des Goths, des Jacobites, des Arméniens,
« des Indiens, des Tartares, des Hongrois
« et autres nations infidèles de l'Orient, salut
« et bénédiction apostolique, etc. »

On fut obligé de créer dans l'ordre une congrégation particulière de *religieux voyageurs pour Jésus-Christ chez les infidèles*, et le pape Jean XXII, en 1325, ayant donné à tous les Frères la permission générale d'en faire partie, il s'en présenta une si grande multitude, que le souverain Pontife ne put en contenir son étonnement, et que, de peur de dépeupler les couvens d'Europe, il restreignit la faculté qu'il avait d'abord accordée sans limites. C'était le même spectacle qu'on avait vu dès le chapitre général tenu à Paris en 1222, lorsque le bienheureux Jourdain de Saxe ayant demandé à ses frères qui d'entre

eux voulait partir pour les missions étrangères, tous, hormis quelques vieillards cassés par l'âge, tombèrent à genoux et s'écrièrent avec larmes : *Père, envoyez-moi !*

Il suffit de parcourir les chroniques de l'ordre pour y rencontrer à chaque pas des faits semblables, qui témoignent d'une activité et d'un dévouement prodigieux. Et ces apôtres envoyés à toutes les nations alors connues n'étaient pas seulement des hommes d'une foi ardente, mais des hommes instruits, qui connaissaient les langues, les usages et la religion des peuples qu'ils se proposaient d'évangéliser. Saint Raymond de Pennafort, cinquième maître général, de concert avec les rois d'Aragon et de Castille, avait fondé à Murcie et à Tunis deux colléges pour l'étude des langues orientales. Saint Thomas d'Aquin, sur l'invitation du même maître général, avait écrit sa célèbre *Somme contre les nations*. Frère Accold de Florence

publiait sur les erreurs des Arabes un traité dans leur langue ; frère Raymond Martin, une *Somme* spéciale contre le Koran.

Le passage du cloître aux voyages, des voyages au cloître, donnait aux Frères Prêcheurs un caractère particulier et merveilleux. Savans, solitaires, aventuriers, ils portaient dans toute leur personne le sceau de l'homme qui a tout vu du côté de Dieu et du côté de la terre. Ce Frère que vous rencontriez cheminant à pied sur quelque route triviale de votre pays, il avait campé chez les Tartares, le long des fleuves de la Haute-Asie ; il avait habité un couvent de l'Arménie, au pied du mont Ararat ; il avait prêché dans la capitale du royaume de Fez ou de Maroc ; il allait maintenant en Scandinavie, peut-être de là dans la Russie Rouge : il avait bien des rosaires à dire avant d'être arrivé. Si, comme l'eunuque des Actes des apôtres, vous lui donniez occasion de vous parler de

Dieu, vous sentiez s'ouvrir un autre abîme, le trésor des *choses anciennes et nouvelles* dont parle l'Écriture, le cœur formé dans la solitude; et, à une certaine éloquence inimitable tombant de cette âme dans la vôtre, vous compreniez que le plus grand bonheur de l'homme terrestre est de rencontrer une fois dans sa vie un véritable homme de Dieu. Rarement ces *Frères pérégrinans*, comme on les appelait, revenaient mourir au couvent natal qui avait reçu leurs premières larmes d'amour. Beaucoup, épuisés de fatigues, s'endormaient loin de leurs frères; beaucoup finissaient par le martyre. Car ce n'étaient pas de faciles disciples que les Arabes, les Tartares et les hommes du Nord, et tout Frère en partant avait fait le sacrifice de sa vie. Même en pleine chrétienté la mort sanglante fut souvent leur partage, tant les hérésies et les passions, qu'ils combattaient aussi de toutes leurs forces, avaient alors d'énergie.

Si l'on nous demande les noms de ces pré-

dicateurs qui ont rempli trois siècles de leur parole, nous ne pourrons pas les dire : ils existent dans le sépulcre des chroniques, mais les prononcer ne serait pas les faire revivre. Voilà le sort de l'orateur. Cet homme qui a ravi des multitudes descend avec elles dans un même silence. En vain la postérité fait effort pour entendre sa voix et celle du peuple qui l'applaudissait ; l'une et l'autre vont s'évanouissant dans le temps comme le son s'évanouit dans l'espace. L'orateur et l'auditoire sont deux frères qui naissent et meurent le même jour, et l'on peut appliquer à toute la destinée qui les lie, ce que Cicéron disait dans un autre sens très profond : *Il n'y a pas de grand orateur sans la multitude qui l'écoute.*

Toutefois je citerai quelques uns des noms le mieux préservés de l'oubli.

C'était saint Hyacinthe, l'apôtre du Nord au treizième siècle, qui prêcha Jésus-Christ

dans la Pologne, la Bohême, la Grande et la Petite-Russie, la Livonie, la Suède, le Danemarck, sur les rivages de la mer Noire, dans les îles de l'archipel grec, le long des côtes de l'Asie-Mineure, et dont on pouvait suivre la marche aux couvents qu'il semait sur sa route.

C'était saint Pierre de Vérone, tombé sous le fer des assassins après une longue carrière apostolique, et écrivant sur le sable avec le sang de ses blessures les premières paroles du Symbole des apôtres : *Je crois en Dieu.*

C'étaient Jean de Vicence et saint Ambroise de Sienne, tous deux recevant leurs noms des peuples où ils avaient exercé un empire plus que souverain.

C'était Henri Suso, cet aimable jeune homme de Souabe au quatorzième siècle, dont la prédication avait un tel succès, que sa tête fut mise à prix. Traité de novateur,

d'hérétique, de visionnaire, d'homme infâme, il se contenta de répondre à ceux qui l'engageaient à demander justice aux magistrats : « Je suivrais votre conseil si les mauvais traitemens qu'on fait au prédicateur empêchaient le fruit de la prédication. »

A la même époque, Frère Jean Taulère était applaudi dans Cologne et dans toute l'Allemagne. Mais après avoir brillé dans la chaire pendant plusieurs années, il en descendit tout-à-coup, et se retira dans sa cellule, laissant le peuple étonné de sa disparition. Or, un inconnu était venu le trouver au sortir d'un de ses discours, et lui avait demandé la permission de lui dire à lui-même ce qu'il pensait de lui. Taulère la lui ayant accordée, l'inconnu lui dit : « Il y a encore dans votre nature un orgueil secret; vous vous confiez à votre grande science et à votre titre de docteur; vous ne cherchez pas Dieu avec une intention pure, ni seulement sa gloire dans l'étude des lettres; mais vous

vous cherchez vous-même dans la faveur passagère des créatures. C'est pourquoi le vin de la doctrine céleste et de la parole divine, quoique pur et excellent par lui-même; perd de sa force en passant par votre cœur, et il tombe sans saveur et sans grâce dans l'âme qui aime Dieu (1). » Taulère était assez grand pour entendre ce langage, et nul assurément ne le lui aurait tenu s'il n'avait été digne de l'entendre. Il se tut. La vanité de sa vie présente lui apparaissait. Retiré de tout commerce pendant deux ans, il s'abstint de prêcher et d'entendre les confessions, assidu le jour et la nuit à tous les offices du couvent, et passant le reste du temps dans sa cellule à pleurer ses péchés et à étudier Jésus-Christ. Au bout de deux ans, Cologne apprit que le docteur Taulère prêcherait de nouveau. Toute la ville se rendit à l'église, curieuse de pénétrer le mystère d'une retraite qui

(1) Histoire de la vie du sublime et illuminé théologien Jean Taulère, par Surius, p. 6.

avait été fort diversement interprétée. Mais arrivé en chaire, Taulère fit de vains efforts pour parler ; il ne put tirer de son cœur autre chose que des larmes. Ce n'était plus seulement un orateur, c'était un saint.

Je nommerai encore saint Vincent Ferrier, qui, au quinzième siècle, évangélisa l'Espagne, la France, l'Italie, l'Allemagne, les royaumes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, et parvint à un si haut degré d'estime, qu'il fut choisi parmi les arbitres qui décidèrent de la succession au trône d'Aragon, et que le concile de Constance lui envoya des députés pour le supplier de venir s'asseoir dans son sein. Et ce Jérôme Savonarole, l'ami constant des Français en Italie, l'idole de Florence, dont il défendit les libertés et voulut réformer les mœurs, vainement brûlé vif au milieu d'un peuple ingrat, puisque sa vertu et sa gloire s'élevèrent plus haut que les flammes du bûcher. Le pape Paul III déclara *qu'il regarderait comme suspect d'héré-*

sie quiconque oserait en accuser Savonarole ; et saint Philippe de Néri conserva toujours dans sa chambre l'image de ce grand homme.

Sur la fin du quinzième siècle, un théâtre nouveau s'ouvrit à l'ambition des Frères Prêcheurs par la découverte des deux Indes, et il ne faut pas oublier de dire que la moitié de cette découverte leur est due. Car, après que Christophe Colomb eut essuyé les rebuts des cours de Portugal, d'Angleterre et de Castille, ce fut un Dominicain, Frère Diégo Déza, précepteur de l'infant don Juan de Castille et confesseur de Ferdinand-le-Catholique, qui affermit dans son dessein l'illustre Génois et lui promit le succès. En effet, dans le temps que Ferdinand achevait la conquête du royaume de Grenade, en 1492, Diégo obtint de lui qu'on équiperait trois vaisseaux dont le commandement serait donné à Christophe Colomb, et ce fut du haut de cette flotte que l'heureux navigateur aperçut pour

la première fois la terre que son génie lui avait révélée.

A peine le bruit de ces nouveaux mondes eut-il frappé l'oreille de l'Europe, qu'une foule d'hommes apostoliques s'élancèrent sur les traces des conquérans.

Dès 1503, douze Frères Prêcheurs partent pour les Indes orientales.

En 1510, d'autres arrivent à l'île de Saint-Domingue.

En 1513, Frère Thomas Ortitz fonde au Mexique le premier couvent Dominicain.

En 1526, douze Frères Prêcheurs se répandent dans toute la Nouvelle-Espagne, et y bâtissent cent maisons et couvens.

En 1529, quatorze Frères Prêcheurs descendent au Pérou, ayant parmi eux le fameux Barthélemy de Las Casas, qui avait pris l'habit de saint Dominique.

En 1540, il y avait dans la Nouvelle-Grenade treize couvens et soixante maisons avec église.

En 1541, le Chili possédait quarante maisons et couvens.

En 1542, les Florides sont évangélisées par Frère Louis Cancéri.

En 1549, on comptait dans la presqu'île de Malaca et dans les îles voisines dix-huit couvens et soixante mille chrétiens.

En 1550, les Dominicains fondent une université à Lima.

En 1556, ils entrent dans le royaume de Siam, et Frère Gaspard de la Croix a la gloire de mettre le pied à la Chine où nul missionnaire ne l'avait précédé.

En 1575, Frère Michel Bénavidès pénètre aussi en Chine avec deux compagnons, et y élève la première église catholique sous l'in-

vocation de l'archange Gabriel. Il fait un travail sur la lange chinoise, et crée un collége pour l'éducation des enfans dans la religion chrétienne.

En 1576, vingt-cinq Frères Prêcheurs se mettent en route pour les îles Philippines, dont l'un d'eux, Frère Dominique Salazar, devient le premier évêque.

En 1584, les Dominicains évangélisent l'île de Mozambique et la côte orientale de l'Afrique.

En 1602, ils ont une maison au Japon.

En 1616, ils érigent une université à Manille (1).

Toutes ces missions, et beaucoup d'autres dont l'énumération serait fatigante, furent arrosées du sang le plus pur et le plus géné-

(1) Ces faits et ces dates sont tirés des *Monumenta Dominicana*, par le père Vincent-Marie Fontana.

eux. Il y avait alors entre les deux mondes une lutte à qui répandrait le plus largement le sang Dominicain. Les protestans le versaient par flots en Europe ; l'Amérique, l'Asie et l'Afrique l'offraient en sacrifice à d'autres erreurs : jamais l'ordre de saint Dominique n'avait présenté un si grand spectacle. Qui l'eût vu d'en haut et d'un seul regard, comme Dieu, n'eût pas cru possible qu'un si petit nombre d'hommes pût parler tant de langues, occuper tant de lieux, diriger tant d'affaires et donner tant de sang. Mais ce qui porta leur gloire plus loin que tout le reste fut leur courageuse résistance aux oppresseurs des indigènes de l'Amérique. Cette terre tranquille, qui avait reçu avec tant de naïveté les premiers vaisseaux de l'Europe, ne tarda pas à être inondée d'une race d'hommes qui se disaient Espagnols et chrétiens, mais que personne n'aurait pu en croire sur parole. Ils traitèrent l'Amérique et ses habitans comme un tigre qui est tombé sur une proie. Quatre traits de plume sur

une carte géographique donnaient au premier venu un morceau de terre américaine avec les Indiens qui en étaient possesseurs. Leur possession devenait le titre de leur servitude, si l'on peut appeler servitude un travail où la vie de l'esclave ne semblait plus même une *chose*, tant on la ménageait peu. Les conquérans croyaient avoir découvert d'inépuisables mines d'or et d'hommes. Ils tuaient un Indien sans y penser. Lorsqu'ils s'aperçurent que le nombre en diminuait, ils allèrent à leur chasse avec des meutes de chiens. L'Indien libre encore était une pièce de gibier; esclave, il n'était pas même un animal domestique. Bientôt le sang versé simplement finit par ennuyer ces hommes : ils le versèrent avec des circonstances amusantes. Ils ouvraient le ventre aux femmes enceintes, faisaient des gageures à qui fendrait le plus adroitement un Indien en deux, arrachaient les enfans des mamelles de leur mère et leur brisaient la tête contre un mur, ou bien ils les jetaient à la rivière, en leur

disant : *Nage, mon petit, nage*. Enfin quelque chose qui semblait un remords les prit. Ils eurent un jour la pensée que peut-être ils avaient besoin de se justifier, et ils écrivirent la théorie de leurs actions. Selon eux, le Dieu tout-puissant, maître du ciel et de la terre, leur avait donné l'Amérique, vu la supériorité d'eux, Espagnols, sur les Indiens. De plus, Jésus-Christ la leur avait donnée par leur baptême ; et comme on pouvait leur objecter qu'il n'y avait qu'à baptiser les Indiens, ils soutenaient que les Indiens en étaient incapables, et que pour être chrétien il fallait d'abord être homme !

La question était de savoir si nul ne se présenterait au nom de la justice dans ces contrées malheureuses, si nul n'y vengerait l'humanité, l'Europe et la religion. La gloire en était réservée à l'ordre de saint Dominique. Tous ses missionnaires sans exception se portèrent défenseurs des Indiens avec une héroïque intrépidité. Ils attaquèrent leurs

oppresseurs du haut de la chaire, dans des écrits, au conseil de Castille, devant le Saint-Siége, par tous les moyens dont on pouvait alors disposer pour créer l'opinion et en accabler la tyrannie. En 1537, Frère Julien, évêque de Tlascala, et Frère Dominique Bétanzos, prieur de la province, établirent dans un ouvrage le droit des Indiens à la liberté, à la propriété et au christianisme, et ils l'envoyèrent au pape Paul III par des députés, le suppliant de rendre un décret conforme à la doctrine qu'ils y exposaient. Paul III ne fit pas attendre sa décision. Il déclara solennellement que les Indiens étaient des hommes, capables de la foi chrétienne, dignes des sacremens de l'Église, et qu'on ne pouvait sans injustice les priver de leurs biens et de leur liberté. Beaucoup de Frères Prêcheurs se firent alors un nom vénéré. Mais l'un de ces noms a surpassé tous les autres, et renfermé dans sa mémoire immortelle la gloire de tous.

Barthélemy de Las Casas, gentilhomme

originaire de Séville, était passé en Amérique en 1502, à l'âge de vingt-huit ans. Il y eut à peine mis le pied, que ses entrailles s'émurent de compassion et d'horreur au spectacle dont il était témoin. Au lieu de songer à sa fortune, il résolut de consacrer sa vie à la défense de l'Amérique, et il s'y prépara en se faisant initier par la communication du sacerdoce aux secrets les plus intimes de la rédemption du monde. Jusqu'à soixante et dix-sept ans, tant qu'un peu de force coula dans ses veines, il ne cessa d'agir pour cette sainte cause. On le vit traverser huit fois l'Océan pour aller de l'Amérique à la cour d'Espagne et de la cour d'Espagne à l'Amérique, portant des plaintes et rapportant de vains décrets. On l'entendit s'écrier en présence d'un conseil qui méditait l'établissement de la monarchie universelle : *Toutes les nations sont également libres, et il n'est permis à aucune d'entreprendre sur la liberté des autres.* Il osa présenter à Charles-Quint, sous le titre de *la Destruction des Indes par les Espagnols,*

un mémoire où les crimes de ses compatriotes étaient retracés avec un style d'une vérité sanglante, sacrifiant ainsi à la justice sa sûreté personnelle et l'honneur de sa nation. Charles-Quint fut assez grand pour le nommer *protecteur général des Indes*. Mais cette qualification magnifique, malgré les pouvoirs étendus qui y étaient joints, ne servit qu'à montrer à Las Casas le peu de bien qui est au pouvoir des rois lorsque l'ambition est leur pensée principale, et l'équité un simple accident de leur conscience. Un moment, au milieu de sa carrière, Las Casas tourna tristement ses regards sur lui-même et sur son temps; il ne put continuer à porter tout seul le poids de son cœur, et revêtit à quarante-huit ans l'habit de saint Dominique, comme celui qui couvrait alors tout ce qui restait de plus généreux sur la terre. Il sembla y puiser de nouvelles forces avec de nouvelles vertus, et sa soixante-dixième année le trouva sollicitant la cour d'Espagne pour les Indiens. Ce n'était pas la fin. Ce vieillard blanchi dans

l'apostolat, qui avait refusé plus jeune l'évêché de Cusco, crut que l'épiscopat siérait à son âge, comme un bâton sied au voyageur qui n'en peut plus du chemin et des années; il accepta l'évêché de Chiapa, et l'Océan le ramena encore une fois au secours de l'Amérique. Cette fois fut la dernière. Soit tendresse d'un homme de soixante et dix-sept ans à qui le pays de son enfance revient en mémoire, soit pour ne pas entendre de son lit de mort les derniers gémissemens des populations indiennes moissonnées par un demi-siècle de barbaries, il voulut mourir en Espagne. Mais pendant que sa patrie le regardait avec vénération comme une flamme d'en haut qui va s'éteindre, comme une relique que la mort n'a pas encore tout-à-fait consacrée, lui, ranimant sa vie dans la charité, y glana quinze ans d'une arrière-vieillesse admirable. Sa voix presque séculaire se fit encore entendre au conseil de Castille en faveur des Indiens, et sa main qu'on eût crue glacée écrivit ce fameux traité de la *tyrannie des*

Espagnols dans les Indes. Enfin rassasié de jours, comblé de mérites et de gloire, victorieux de tous ses détracteurs, Las Casas mourut à quatre-vingt-douze ans au couvent des Frères Prêcheurs de Valladolid, laissant à la postérité un nom religieux et populaire.

L'Amérique Espagnole s'est montrée sensible à tous ces pieux souvenirs. Elle n'a pas oublié ceux qui furent ses apôtres, ses amis, ses pères, ses tuteurs, les martyrs de ses droits. Vingt révolutions l'ont bouleversée, du détroit de Magellan au golfe de la Californie ; ses anciens souverains, qui s'intitulaient fastueusement les rois des Espagnes et des Indes, ont été chassés de tous leurs domaines trans-atlantiques : mais l'humble Frère de saint Dominique et de saint François prie tranquillement sur cette terre reconnaissante, ne craignant rien du passé et rien de l'avenir. L'Église catholique, qui avait été fidèle à ces régions infortunées au temps de leur oppression, leur a été fidèle encore au

temps de leur liberté, et, malgré les réclamations de la cour d'Espagne, elle a continué de pourvoir à la succession de leur épiscopat. C'a été l'une des actions illustres du souverain pontife Grégoire XVI, actuellement régnant, de ce vieillard auguste qui, en si peu d'années, s'est fait dans le cœur des chrétiens une gloire antique, une mémoire qui a déjà le poids des siècles. De son côté, l'Amérique a donné à l'Église et aux ordres religieux des marques nouvelles de son inviolable attachement. Elle a proclamé dans ses chartes les droits éternels de la religion, et récemment, lorsque l'Espagne eut brisé la porte des vieux cloîtres contemporains de sa nationalité, le gouvernement du Mexique envoya des ordres à ses consuls pour offrir un asile aux religieux dispersés. On devait leur donner trois cents écus pour les frais de route, un passage à bord des bâtimens de l'état, et une pension viagère sur le trésor public, avec la condition tout-à-fait noble et chrétienne de travailler dans les missions.

En effet, beaucoup ont profité de ces offres généreuses, et, réunis de divers points de l'Italie dans le port de Gênes, s'y sont embarqués pour chercher au Mexique les traces de leurs glorieux ancêtres (1). Ainsi, pendant que la plupart des monarchies de l'Europe persécutent les ordres religieux ou leur disputent avec avarice l'eau et le feu, les républiques du Nouveau-Monde les transportent chez elles au prix de l'or. *Vanité des vanités, et tout est vanité, hormis d'aimer Dieu et de le servir.*

(1) Ces faits sont tirés d'un panégyrique du bienheureux Martin de Porres, par le R. P. Joachim Ventura, ancien général des Clercs Réguliers Théatins. Rome, 1838.

CHAPITRE IV.

Travaux des Frères Prêcheurs comme docteurs. Saint Thomas d'Aquin.

A l'extrémité occidentale de Bologne, du côté où expirent au pied de la ville les dernières pentes des Apennins, le voyageur rencontre une église sur une place solitaire. J'entrai dans l'église avec l'anxiété d'un homme qui cherche tendrement quelque chose. Accoutumé que j'étais aux tombeaux gigantesques de l'art moderne, je fus ému par le

doux monument qui s'offrait à ma vue. Là, sous cet albâtre si pur, repose le corps de saint Dominique, auprès de cette fameuse université de Bologne, qui n'avait d'égale que l'université de Paris, toutes deux grandement aimées du saint, toutes deux choisies par lui pour être le principal séjour des siens. L'université de Paris reconnaissante lui donna une partie du couvent de Saint-Jacques, et Bologne son tombeau. Il convenait, en effet, qu'une ville savante fût le dernier et suprême séjour, sur la terre, de l'homme étonnant qui avait réuni dans une même pensée l'apostolat et la science divine, et confié à un seul ordre cette double mission. L'événement justifia la hardiesse de l'entreprise, et prouva sans réplique qu'elle avait été inspirée de Dieu. On a déjà vu avec quelle fidélité les Frères Prêcheurs accomplirent dans l'apostolat les espérances de leur saint patriarche : on va voir du côté de la science un succès bien autrement miraculeux. Car, après tout, le dévouement suffit pour mettre au monde

un missionnaire ; mais la science exige, outre le dévouement, une intelligence toujours très rare.

La science est la vue des rapports qui constituent et enchaînent tous les êtres, de Dieu jusqu'à l'atome, de l'infiniment petit jusqu'à l'infiniment grand. Chaque degré, sur cette vaste échelle, éclaire le degré qui le précède et le degré qui le suit, parce que tout rapport pénétré, de quelque manière que cette pénétration ait lieu, de bas en haut ou de haut en bas, est une révélation de ce qui est. En d'autres termes, l'effet indique la cause, parce qu'il en est l'image ; la cause explique l'effet, parce qu'elle en est le principe. Néanmoins, cette réciprocité n'est pas égale : la lumière véritable descend d'en haut, le bas n'en donne qu'un simple reflet. *Maintenant*, dit saint Paul, *nous voyons en reflet et en énigme, un jour nous verrons face à face*. La science, dans notre état présent, est donc nécessairement imparfaite, parce que nous ne voyons

pas *face à face* le point de départ et le point de retour, qui est Dieu. Mais, tout voilé qu'il demeure à notre vue, cependant il nous est déjà possible de le connaître autrement que par le reflet qui en est contenu dans les êtres inférieurs. Avant de se montrer, Dieu s'est affirmé ; avant de paraître, il a dit son nom. L'acceptation volontaire de cette parole souveraine s'appelle la foi. La foi fait le chrétien. Quand le chrétien est en possession de ce nouvel élément de connaissance, de ce point de vue d'en haut, il peut redescendre jusqu'aux extrémités de l'univers, interpréter par les rapports qui constituent l'essence divine ceux qui constituent les choses de l'homme et de la nature, puis, à l'aide d'un mouvement contraire, vérifier par les lois des êtres finis les lois de l'être infini. Cette comparaison des deux mondes ; l'illumination du second, qui est effet, par le premier, qui est cause ; et la vérification du premier, qui est cause, par le second, qui est effet ; ce flux et reflux de lumières, cette marée qui va de

l'Océan au rivage et du rivage à l'Océan, la foi dans la science et la science dans la foi, c'est le premier devenu théologien.

Il suit de là que le docteur catholique est un homme presque impossible. Car il doit connaître, d'une part, tout le dépôt de la foi, les Écritures, la tradition écrite et non écrite, les conciles, les actes de la papauté; et, d'autre part, ce que saint Paul appelle *les éléments du monde*, c'est-à-dire, tout et tout. Qu'on ouvre le premier venu des Pères de l'Église, la *Préparation évangélique* d'Eusèbe, l'*Explication de l'Œuvre des six jours*, par saint Basile, les *Tapisseries* de Clément d'Alexandrie, la *Cité de Dieu* de saint Augustin; on les verra tous d'un moment à l'autre *passer du ciel à la terre*, puis de la *découverte à la révélation*, mêlant et broyant Dieu avec l'univers, pour en tirer la science de l'un et de l'autre. Toutefois, nul d'entre eux n'était parvenu à élever l'édifice total de la théologie. Après douze

cents ans de travaux, leurs écrits épars dans le passé ressemblaient aux ruines d'un temple qui n'a pas été bâti, mais à des ruines sublimes, attendant avec la patience de l'immortalité la main de l'architecte. L'architecte devait sortir des cendres de saint Dominique, et ce que nul n'aurait jamais prévu, l'homme de la Providence dans cette œuvre incomparable fut un grand seigneur.

Il y avait à Cologne, l'an 1245, un licencié Dominicain d'un génie si remarquable, que son siècle lui a donné le nom de Grand. Quoique particulièrement exercé dans les mathématiques, la physique et la médecine, il enseignait alors la théologie, d'où s'étant élevé dans la suite aux plus hautes dignités, il les abdiqua volontairement pour retourner à son école. Sa fin fut extraordinaire. Un jour qu'il faisait une leçon publique, il s'arrêta tout à coup comme un homme qui cherche péniblement sa pensée, et après quelque temps d'un silence qui étonnait et troublait tout le

monde, il parla ainsi : « Quand j'étais jeune, j'avais une si grande difficulté d'apprendre, que je désespérais de jamais rien savoir, et c'est pourquoi je résolus de quitter l'ordre de saint Dominique, afin de m'épargner la honte d'être sans cesse comparé à des hommes plus instruits que moi. Comme je m'entretenais jour et nuit de ce projet, je crus voir en songe la mère de Dieu qui me demandait dans quelle science je voulais devenir habile, si c'était dans la théologie ou dans la connaissance de la nature. Je répondis que c'était dans la connaissance de la nature. Elle me dit alors : *Tu seras ce que tu désires et le plus grand des philosophes; mais parce que tu n'as pas préféré la science de mon fils, un jour viendra où, perdant même la science de la nature, tu te retrouveras comme tu es aujourd'hui.* Or, mes enfans, ce jour qui m'a été prédit est arrivé. Désormais, je ne vous enseignerai plus. Mais je confesse une dernière fois devant vous que je crois tous les articles du Symbole, et je supplie qu'on

m'apporte les sacremens de l'Église quand mon heure sera venue. Si j'ai dit ou écrit quelque chose de contraire à la foi, je le rétracte, et soumets toute ma doctrine à ma sainte mère, l'Église romaine. » Ayant achevé ce discours, il descendit de sa chaire, et ses disciples pleurant et l'embrassant le reconduisirent jusqu'à sa maison, où il vécut encore trois années dans une extrême simplicité, lui qui avait été appelé le *miracle de la nature, la stupeur de son siècle*, et auquel la postérité conserve le nom d'Albert-le-Grand.

Mais ce n'était point Albert-le-Grand qui avait été choisi pour élever l'édifice de la théologie catholique. *Il avait préféré la science de la nature à la science du Fils de Dieu.*

Vers la fin de 1244 ou au commencement de 1245, Jean-le-Teutonique, quatrième maître-général de l'ordre des Frères Prêcheurs, vint à Cologne, accompagné d'un jeune Na-

politain qu'il présenta à Frère Albert pour être son disciple. L'Europe était, en ces temps-là, un pays de liberté; chacun allait s'instruire où il voulait, et toutes les nations se donnaient la main dans les universités. Le jeune homme que Jean-le-Teutonique venait d'attacher à l'école d'Albert-le-Grand était, par son père, petit-neveu de l'empereur Frédéric I, cousin de l'empereur Henri VI, arrière-cousin de l'empereur Frédéric II, alors régnant; et, par sa mère, il descendait des princes normands qui avaient chassé les Arabes et les Grecs de l'Italie, et conquis les Deux-Siciles. Il n'avait que dix-sept ans. On racontait de lui que ses parens l'avaient enlevé et enfermé dans un château pour le détourner de sa vocation, mais qu'ils n'avaient pu réussir; qu'une femme ayant été introduite dans sa chambre, il l'avait poursuivie avec un tison enflammé à la main; qu'il avait gagné ses deux sœurs à la vie religieuse dans des conversations où elles voulaient l'en détourner lui-même; que le pape Innocent IV,

sollicité de rompre les liens qui l'enchaînaient déjà à l'ordre de saint Dominique, l'avait entendu avec admiration, et lui avait offert l'abbaye du Mont-Cassin. Arrivé avec de tels bruits, le jeune comte d'Aquin, qui n'était plus que Frère Thomas, fut beaucoup regardé de ses condisciples. Mais rien ne répondit en lui à leur attente : ils virent un jeune homme simple, qui ne parlait presque pas, et dont les yeux mêmes semblaient obscurs. On finit par croire qu'il n'avait d'élevé que la naissance, et ses camarades l'appelaient en riant *le grand bœuf muet de la Sicile*. Son maître Albert, ne sachant lui-même qu'en penser, prit l'occasion d'une grande assemblée pour l'interroger sur une suite de questions très épineuses. Le disciple y répondit avec une sagacité si surprenante, qu'Albert fut saisi de cette joie rare et divine qu'éprouvent les hommes supérieurs lorsqu'ils rencontrent un autre homme qui doit les égaler ou les surpasser; il se tourna tout ému vers la jeunesse qui était là, et leur dit :

« Nous appelons Frère Thomas un bœuf muet, mais un jour les mugissemens de sa doctrine s'entendront par tout le monde. »

La prophétie ne tarda pas à s'accomplir ; Thomas d'Aquin devint en peu de temps le docteur le plus célèbre de l'Église catholique, et sa naissance même, si royale qu'elle était, a disparu dans la magnificence de sa renommée personnelle.

A l'âge de quarante et un ans, et n'en ayant plus que neuf à vivre, saint Thomas songea au monument qui était le but encore inconnu de sa destinée. Il se proposa de rassembler dans un corps unique les matériaux épars de la théologie, et ce qui pouvait n'être qu'une compilation, il en fit un chef-d'œuvre dont tout le monde parle, même ceux qui ne le lisent pas, comme tout le monde parle des pyramides d'Égypte, que presque personne ne voit. Cette popularité, plus forte que l'ignorance, est le dernier terme de la gloire

ici-bas : Dieu seul en obtient une plus haute, parce que seul il est à la portée de tous ceux qui l'adorent.

La théologie, comme nous l'avons dit, est la science des affirmations divines. Lorsque l'homme accepte simplement ces affirmations, il est à l'état de foi ; lorsqu'il établit le rapport de ces affirmations entre elles et avec tous les faits intérieurs et extérieurs de l'univers, sa foi est à l'état théologique ou scientifique. Par conséquent, la théologie résulte du mélange d'un élément humain avec un élément divin, et, s'il est vrai que ce mélange éclaire la foi, il est néanmoins sujet à un grand danger. Car, pour peu qu'on se donne carrière dans les choses de l'ordre visible, on a bien vite atteint la limite extrême de la certitude qui leur appartient ; et si l'on pousse plus loin, l'esprit ne rapporte de ces régions mal explorées que des opinions capables, quelquefois, d'altérer la pureté et la solidité de la foi. Une des premières qualités

du docteur catholique est donc l'esprit de discernement dans l'emploi de l'élément humain. Or, saint Thomas possédait ce tact à un illustre degré.

Toute la science humaine de son temps était renfermée dans les écrits d'Aristote : logique, métaphysique, morale, politique, physique, histoire naturelle, Aristote enseignait tout, et était regardé comme ayant dit sur tout le dernier mot de la nature. Cependant, il suffisait de parcourir quelques uns de ses ouvrages pour s'apercevoir combien peu ce philosophe avait eu le génie chrétien, et déjà l'étude assidue qu'on faisait de lui avait porté des fruits déplorables. Il n'était pas extraordinaire d'entendre des maîtres-ès-arts, par exemple, soutenir qu'une proposition était vraie selon l'Évangile, et fausse selon le *philosophe*. En 1277, Étienne II, évêque de Paris, fut obligé de porter une censure contre deux cent vingt-deux articles dont l'erreur avait été puisée dans les livres d'Aristote.

Voilà les élémens scientifiques dont disposait saint Thomas. Il fallait avec cela créer une psychologie, une ontologie, une morale et une politique dignes de s'unir aux dogmes de la foi. Saint Thomas le fit. Laissant de côté les chimères et les aberrations du Stagyrite, il tira de ses écrits ce qui pouvait s'y glaner de vrai, éleva et transforma ces matériaux, et, sans abattre ni adorer l'idole de son siècle, il ourdit une philosophie qui avait encore dans les veines du sang d'Aristote, mais purifié par le sien et par celui de tous ses grands prédécesseurs dans la doctrine.

A l'esprit de discernement dans l'emploi de l'élément humain ou fini, saint Thomas joignit une vue pénétrante de l'élément divin. Il eut en considérant les mystères de Dieu ce regard ferme représenté par l'aigle de saint Jean, ce trait de l'œil difficile à définir, mais que l'on reconnaît si bien lorsqu'après avoir médité soi-même sur une vérité du christianisme, on interroge un homme

qui a été plus loin que soi dans l'abîme, ou mieux écouté le son de l'infini. Il en est d'un grand théologien comme d'un grand artiste : l'un et l'autre voient ce que l'œil vulgaire ne voit pas ; ils entendent ce que l'oreille de la foule ne soupçonne pas ; et quand, avec les faibles organes dont l'homme dispose, ils viennent à rendre un reflet ou un écho de ce qu'ils ont vu et entendu, le pâtre même s'éveille et se croit du génie. Cette puissance de découverte dans l'infini étonnera ceux qui tiennent un mystère pour une affirmation dont les termes mêmes ne sont pas distincts ; mais ceux qui savent que l'incompréhensible n'est autre chose qu'une lumière sans bornes, qui fait qu'au jour même où nous verrons Dieu face à face nous ne le comprendrons pas encore, ceux-là se persuaderont aisément que plus l'horizon est immense, plus la vivacité du regard a de quoi s'exercer. Et la théologie a ce rare avantage, que les affirmations divines qui lui ouvrent l'infini de part en part, lui sont une boussole en même

temps qu'une mer. La parole de Dieu forme dans l'infini des lignes saisissables qui encadrent la pensée sans la restreindre, et qui fuient devant elle en l'emportant. Jamais l'homme arrêté dans les liens et les ténèbres du fini n'aura l'idée de la félicité du théologien nageant dans l'espace sans bornes de la vérité, et trouvant dans la cause même qui le contient l'étendue qui le ravit. Cette union, au même endroit, de la sécurité la plus parfaite avec le vol le plus hardi, cause à l'âme une aise indicible qui fait mépriser tout le reste à qui l'a une fois sentie. Or, nul ne l'a fait sentir plus souvent que la lecture de saint Thomas. Quand on a étudié une question même dans de grands hommes, et qu'on recourt ensuite à cet homme-là, on sent qu'on a franchi plusieurs orbes d'un seul coup, et que la pensée ne pèse plus.

Il faudrait parler encore de la force d'enchaînement qui lie l'un à l'autre dans saint Thomas l'élément naturel et l'élément divin,

en subordonnant toujours le premier au second. Il faudrait dire cette unité puissante qui, dans le cours d'un ouvrage énorme, ne se dément jamais, ramasse à droite et à gauche toutes les eaux du ciel et de la terre, et les pousse en avant par un mouvement qui vient de la source, et que le leur accroît sans le changer. Il faudrait enfin donner une idée de ce style qui fait voir la vérité dans les plus grandes profondeurs, comme on voit les poissons au fond des lacs limpides ou les étoiles au travers d'un ciel pur; style aussi calme qu'il est transparent, où l'imagination ne paraît pas plus que la passion, et qui cependant entraîne l'intelligence. Mais le temps nous presse, et saint Thomas d'ailleurs n'a plus besoin de louanges. Les souverains pontifes, les conciles, les ordres religieux, les universités, mille écrivains l'ont porté trop haut pour que la louange puisse l'atteindre désormais. Quand les ambassadeurs du royaume de Naples vinrent demander sa canonisation à Jean XXII, le pape, qui les

reçut en plein consistoire, leur dit : « Saint Thomas a plus éclairé l'Église que tous les docteurs ensemble, et l'on profitera plus en une année avec ses livres que pendant tout une vie avec les livres des autres. » Et comme quelqu'un, dans le cours du procès de canonisation, remarquait qu'il n'avait point opéré de miracles, le souverain Pontife répondit : « Il a fait autant de miracles qu'il a écrit d'articles. » Dans le concile de Trente, une table était placée au milieu de la salle où siégeaient les Pères du concile, et sur cette table étaient l'Écriture sainte, les décrets des papes et la Somme de saint Thomas. Après cela, Dieu seul pourra louer ce grand homme dans le concile éternel de ses saints.

Saint Thomas mourut à Fosse-Neuve, monastère de l'ordre de Cîteaux, presque à moitié chemin de Naples et de Rome, entre sa patrie naturelle et sa patrie spirituelle, non loin du château de Roche-Sèche, où il est probable qu'il naquit, et proche du Mont-

Cassin, où il avait passé une partie de son enfance. La mort le surprit là, pendant qu'il était en route pour obéir aux ordres du pape Grégoire X, qui l'avait appelé au deuxième concile général de Lyon, dans lequel on devait traiter de la réunion de l'Église grecque avec l'Église latine. Les religieux, pressés autour de son lit, le prièrent de leur faire une courte exposition du Cantique des Cantiques, et ce fut sur ce chant de l'amour divin qu'il donna sa dernière leçon. A son tour, il demanda aux religieux de le mettre sur la cendre pour recevoir le saint viatique, et quand il vit l'hostie entre les mains du prêtre, il dit avec larmes : « Je crois fermement que Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, fils unique du Père éternel et d'une Vierge mère, est dans cet auguste sacrement. Je te reçois, prix de la rédemption de mon âme; je te reçois, viatique du pèlerinage de mon âme, pour l'amour duquel j'ai étudié, j'ai veillé et travaillé, prêché et enseigné. Jamais je n'ai rien dit contre toi;

mais si j'avais dit quelque chose sans le savoir, je ne suis point opiniâtre dans mon sens : je laisse tout à la correction de la sainte Église romaine, dans l'obéissance de laquelle je m'en vais de cette vie. » Ainsi mourut saint Thomas d'Aquin, à l'âge de cinquante ans, le 7 mars 1274, quelques heures après minuit, au lever de l'aurore.

L'ordre religieux qui, presque à sa naissance, avait produit une si vive lumière de l'Église, ne cessa de nourrir des savans et des écrivains de mérite. Mais la liste en serait plus que fastidieuse : on en compte environ quatre mille quatre cents. Il suffira d'ajouter que, moins d'un siècle après la mort de saint Dominique, son institut fut honoré par les contemporains du titre singulier *d'ordre de la Vérité*. Ainsi fut accomplie dans toute son étendue la double pensée qui avait présidé à sa formation. Des générations d'apôtres et de savans, sorties de ce germe, ont répandu la vérité jusqu'en des mondes que

saint Dominique ignorait, et, après six cents ans révolus, les rejetons en fleurissent encore de Manille à Rome, de Saint-Pétersbourg à Lima. Quand le jeune Gusman passait les Pyrénées avec l'évêque don Diégo, rien de tout cela n'existait, n'était attendu ni cru possible : mais la pensée qui découvre un besoin, la vertu qui s'y dévoue, et le besoin qui vient en aide à la pensée et à la vertu, ces trois choses peuvent tout. Heureux le siècle où elles se rencontrent !

CHAPITRE V

[illegible]

Bien que l'apostolat et la science sacrée fussent le but principal de l'ordre des Frères Prêcheurs, néanmoins saint Dominique n'avait exclu de son œuvre aucun travail utile au salut des âmes. Il ne faut donc pas s'étonner de rencontrer le nom de ses disciples dans les arts, dans le ministère pastoral, dans le gouvernement général de l'Église, et

dans une foule de situations particulières qui ne se lient entre elles que par le dévouement.

Si l'on s'étonnait, par exemple, de voir des artistes, et même de grands artistes, parmi les Frères Prêcheurs, on n'aurait pas de l'art l'idée religieuse qui lui convient. L'art, n'étant, comme la parole et l'écriture, que l'expression du vrai et du beau, a droit d'être cultivé par tous ceux qui s'occupent d'élever l'âme de leurs semblables à la contemplation de l'invisible, et Dieu lui-même, en même temps qu'il donnait à Moïse les tables de la loi, lui montrait sur le Sinaï la forme du tabernacle et de l'arche sainte. C'était nous apprendre que l'architecte des mondes est l'artiste par excellence, et que plus l'homme reçoit de son esprit, plus il est capable et digne d'aspirer lui-même aux saintes fonctions de l'art. Les religieux du moyen âge n'ignoraient pas cette vérité. Les cloîtres cachaient des architectes, des sculp-

[illegible]

[illegible] et des [illegible]. Le [illegible]

le doux [illegible]

[illegible] avec son âme et son corps [illegible]

avait [illegible]

il ne [illegible] pas [illegible]

maîtres. Fra [illegible]

[illegible] par [illegible]

leurs [illegible]

et chacun d'eux [illegible]

rayon de la beauté divine. [illegible]

Paradis terrestres [illegible] par [illegible]

et la barbarie! Toute la civilisation [illegible]

ensemble ne peut pas faire aujourd'hui une

église chrétienne, et de pauvres frères prê-

cheurs du treizième siècle [illegible]

nus, Fra Sisto, Fra Ristoro et Fra [illegible]

élevaient dans Florence cette [illegible]

Maria-Novella, que [illegible]

tous les jours [illegible]

belle, pure et simple [illegible]

d'où lui est venu le nom [illegible]

le peuple florentin, le doux nom de *la Sposa*. A chaque instant le citoyen et l'étranger répètent cette louange en passant sur la place de *la Sposa*, mais nul ne parle des artistes : la gloire les respecte jusque dans leurs tombeaux, et craint d'alarmer ces chastes cœurs, où l'humilité surpassait le génie.

Quelquefois pourtant elle a fait violence à leurs frères d'art et de religion. Quel nom est plus célèbre dans la peinture que le nom du Dominicain Fra Angélico de Fiésole? « Fra « Angélico, dit Vasari, eût pu mener une vie « heureuse dans le monde ; mais comme il « voulait avant tout le salut de son âme, il « embrassa la vie religieuse dans l'ordre de « saint Dominique, sans abandonner la pein- « ture, unissant au soin de son bonheur éter- « nel l'acquisition d'une éternelle renommée « parmi les hommes. » Jamais Fra Angélico ne peignait qu'à genoux les images de Jésus-Christ et de sa sainte Mère, et souvent des larmes attestaient le long de ses joues la sen-

sibilité de l'artiste et la piété du chrétien. Quand Michel-Ange vit dans l'église de Saint-Dominique, à Fiésole, le tableau de l'Annonciation qu'y avait peint notre Frère Prêcheur, il témoigna son admiration par ces paroles : « Un homme n'a pu faire ces figures-là qu'après les avoir vues dans le ciel. » Appelé à Rome par le pape Eugène IV, Fra Angélico peignit dans les appartemens du Vatican les grandes fresques qui représentent l'histoire de saint Laurent et de saint Étienne, et le pape, encore plus ravi de son âme que de son pinceau, lui offrit l'archevêché de Florence, sa patrie. C'était une récompense quelquefois accordée dans ces temps-là et dans les temps antérieurs à de semblables mérites : on ne croyait pas qu'un peintre ou un architecte chrétien fût moins digne de l'épiscopat qu'un prédicateur, les uns et les autres disant les mêmes choses avec la même foi dans des arts différens. Mais Fra Angélico refusa obstinément la crosse archiépiscopale, et désigna au souverain pontife, comme étant plus digne

que lui, le frère Antonin, que Nicolas V éleva depuis sur le siége de Florence, et qui devint saint Antonin.

Les annales de la peinture comptent encore avec orgueil Fra Bartholoméo, qui s'était appelé dans le monde Baccio della Porta. Un peu avant l'âge de vingt ans, lorsque déjà son talent se révélait à lui-même et aux autres, il entendit les prédications de Jérôme Savonarole, et prit parti pour la réforme que ce grand orateur s'efforçait d'introduire à Florence. Au moment où son maître fut arrêté, il était dans le cloître de Saint-Marc parmi les cinq cents citoyens venus pour défendre Savonarole, et il fut tellement accablé de sa mort, qu'il alla prendre l'habit de saint Dominique au couvent de Prato, résolu d'y ensevelir à jamais sa vie, et de ne plus toucher une toile avec un pinceau. Beaucoup d'hommes illustres de cette époque éprouvèrent le même découragement, et, Savonarole mort, estimèrent que ce n'était plus la

peine d'écrire, de parler, ni de peindre, ni de se donner un autre but dans le monde que le sentiment éternel de sa vanité. En effet, le paganisme moderne l'emportait, Luther était aux portes; et Savonarole, après avoir souvent prédit cette prochaine catastrophe, avait été sur son bûcher le dernier jet d'une flamme que ses contemporains ne devaient plus revoir. Fra Bartoloméo porta toute sa vie dans sa poitrine l'inconsolable deuil de cette mort, et l'amitié même de Raphaël ne put voiler dans son cœur la présence triste de son premier ami. Cependant au bout de quatre années, il fut vaincu par les sollicitations de ses frères, et consentit à produire de nouveaux chefs-d'œuvre avec un regret que le succès ne tarissait point.

N'oublions pas non plus Fra Bénédetto, peintre en miniature au couvent de Saint-Marc, inconnu pour son talent, mais éternellement connu, parce qu'au jour où Savonarole fut arrêté, il s'était armé de pied en

cap pour le défendre, et ne retint l'épée dans le fourreau que sur les remontrances de son maître, qui lui dit qu'un religieux ne devait avoir d'autres armes que les armes de l'esprit. Il voulut du moins l'accompagner au supplice et souffrir avec lui, et il fallut que Savonarole l'arrêtât en lui disant: « Frère Bénédetto, au nom de l'obéissance, ne venez pas, parce que j'ai aujourd'hui à mourir pour l'amour du Christ. » Je ne me lasserais pas d'errer dans ces souvenirs, car nous ne sommes plus que des ombres, et c'est la consolation des morts de retourner parmi les vivans.

L'ordre des Frères Prêcheurs a donné à l'Église un grand nombre d'évêques, dont plusieurs ont joué un rôle considérable. Je n'entrerai dans aucun détail biographique à leur sujet, ni sur ceux qui ont été revêtus du cardinalat, *la première dignité du monde après la suprême*, écrivait à Louis XIV le cardinal de Bouillon. Je me bornerai à dire

[illegible]

[illegible] le [illegible] qu[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ... [illegible] à toujour[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ... [illegible] de la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ... moins pour [illegible] [illegible] ... en même temps qu[illegible] [illegible] ... mes d'une [illegible] [illegible] ... [illegible] et [illegible] ... homme et l'[illegible] [illegible] ... couvre [illegible]

pourpre, tous les rangs confondus dans l'égalité du mérite ou de l'abnégation. La papauté porte la première à son front cette auréole. La tiare va sans rougir du prince au pâtre, et le souverain pontife qui lutte aujourd'hui contre la maison de Brandebourg est à peine le fils d'un bourgeois de Bellune. La roble blanche qui le couvre était sa robe de camaldule, et en passant du cloître au Vatican il n'a pas même eu la peine de changer d'habit, pas plus qu'il n'avait à changer de cœur.

Plus d'un Frère Prêcheur reçut aussi et honora la tiare. Le premier fut Pierre de Tarentaise, archevêque de Lyon, transféré ensuite au siége de Tarentaise, cardinal-évêque d'Ostie et de Vellétri, grand-pénitencier, et enfin pape, en 1276, sous le nom d'Innocent V. Quoique son pontificat n'ait duré que cinq mois, il eut le temps de réconcilier les républiques de Lucques et de Pise, et de donner la paix à Florence.

La papauté du Frère Nicolas Boccasini, élu en 1303, et qui prit le nom de Benoît XI, fut courte aussi; mais elle est célèbre par la gravité des circonstances où il la reçut, et qui ne surpassèrent point ses forces. Ce fut lui, en effet, qui succéda à Boniface VIII. Le conclave le choisit pour le récompenser de sa courageuse conduite dans la journée d'Anagni, lorsque, tout le monde ayant abandonné le souverain pontife, il resta seul à ses côtés avec un autre cardinal, et soutint la majesté du Saint-Siége contre le soufflet de Nogaret. Dès que son élection fut consommée, il travailla à la paix de l'Église avec autant de douceur qu'il avait eu de fermeté dans le péril, et la France lui doit de l'avoir sauvée d'une situation très critique sans une goutte de sang versé.

En 1566, Frère Michel Ghisléri, appelé le cardinal alexandrin, parce qu'il était né proche d'Alexandrie de Piémont, fut élu pape et prit le nom de Pie V. Il avait donné sous

les pontificats précédens de si grandes preuves d'indépendance et de fermeté, que le peuple romain fut alarmé de son avénement. Le nouveau pape le sut, et répondit à ceux qui lui en parlaient: « Je ferai en sorte que le peuple romain ait plus de douleur de ma mort que de mon élection. » Ce fut ce qui arriva. Il sema tant d'illustres actions dans un règne de six ans, qu'un deuil universel accompagna ses funérailles. Personne n'ignore qu'en 1571 il conclut avec Venise et l'Espagne une ligue contre les Turcs, laquelle eut pour résultat cette fameuse bataille navale de Lépante, où les armes chrétiennes obtinrent un des plus mémorables et des plus nécessaires succès qui les aient signalées à la reconnaissance de l'Europe.

De saint Pie V à Benoît XIII, dernier pape dominicain, il s'écoula cent cinquante années. Le rôle du pontificat était bien changé: mis en dehors des affaires générales de l'Europe par le traité de Westphalie et par le despo-

tisme qui s'installait sur tous les trônes chrétiens, il ne pouvait plus offrir au monde que le spectacle de la vertu désarmée, en attendant l'heure des révolutions et du martyre. C'est le destin de la vérité sur la terre de puiser, dans quelque situation qu'on lui fasse, une illustration qui lui est propre. Si les hommes lui accordent un grand pouvoir, elle leur imprime un grand mouvement, change leurs guerres d'ambition en croisades civilisatrices, s'interpose entre l'injustice des grands et la violence des petits, fonde des universités, abolit l'esclavage, ouvre à la misère et au malheur d'innombrables asiles, contraint le sol à porter les prodiges d'éternels chefs-d'œuvre, élève, étend, affermit l'humanité. Si les hommes lui retirent le pouvoir, elle se retire elle-même en arrière, et se tient sur sa porte comme un vieillard courbé par le temps et dépouillé de ses [illegible] s'asseoit sur la fin du jour au-devant de sa maison, et présente encore à ses concitoyens qui passent en le saluant une image vénérable du

tout ce qui est bien. Si les hommes vont plus loin et persécutent la vérité, alors, usée qu'on la croit, elle tire de son antiquité même des forces capables de vaincre tous les mondes ; elle ouvre ses trésors : elle y ceint l'épée qui tua ses apôtres, les chaînes où furent meurtris les reins des jeunes filles mortes pour Dieu ; elle met à son cou les os des enfans qui, déchirés sur les chevalets, ont ri des proconsuls et des empereurs ; elle prend le bâton qui assommait ses fidèles par milliers, et, ainsi parée, elle attend debout sur la place publique, sachant que Dieu est derrière elle, et que tout est sauvé quand tout est perdu. Quoi que fassent donc les hommes, la vérité ne fait que changer de gloire ; elle quitte une couronne pour en prendre une autre, et d'or ou de fer, cette couronne est toujours maîtresse.

Or, tel le sort de la vérité, tel le sort de la papauté, qui en est l'organe. Il ne dépend pas d'un pape de choisir son mode de puissance,

pas plus qu'il ne dépend de lui de choisir son heure ; mais toujours il dispose d'une puissance s'il est digne de son rang. Benoît XIII, élu en 1724, ne pouvait pas, comme Innocent V, jouer le rôle de médiateur entre les républiques d'Italie ; ni, comme Benoît XI, donner la paix à la France ; ni, comme saint Pie V, gagner la bataille de Lépante ; il ne pouvait pas davantage souffrir la prison et l'exil comme ses futurs successeurs Pie VI et Pie VII : son jour avait été marqué entre les deux époques, et il fut tout ce qu'un pape devait être au dix-huitième siècle, un homme de bien, un saint. Issu de l'illustre famille des Gravina-Orsini, il quitta le monde dès sa première jeunesse, donna toute sa vie l'exemple d'une simplicité qui couvrait d'un voile aimable ses autres vertus ; et lorsque enfin la tiare tomba d'elle-même sur son front, il se plut à la cacher souvent aux regards, allant à pied visiter les églises et les hôpitaux de Rome, et préférant aux traditions solennelles de la cour apostolique les inspirations

d'un cœur parfaitement digne d'avoir échangé autrefois le palais de ses pères contre la cellule du Frère Prêcheur.

Dans ces quatre papes dominicains reluit le caractère de l'ordre entier. Chacun d'eux répondit à son temps par un côté flexible, sans que le tact de leur siècle leur ôtât rien du courage militant qui fut toujours dans la nature dominicaine, et qui a fait de sa longue histoire une ligne droite. Rien ne ressemble plus au génie français que le génie dominicain. C'est pourquoi, dans la liste des maîtres-généraux que j'ai sous les yeux, et qui ne va que jusqu'en 1720, sur soixante maîtres-généraux, dix-sept ont été Français, c'est-à-dire presque le tiers : aucun autre ordre ayant son centre à Rome ne présente ce phénomène.

Mais tous les ordres religieux, quels que soient leur caractère particulier, leur origine, leur but et leurs moyens, doivent se rencon-

trer dans un point commun, qui est la sainteté. Là est le confluent de tout ce qui fut atteint du souffle de Dieu. Là se rejoignent tous ceux qui donnèrent à Dieu et aux hommes leur vie, quelle qu'ait été la forme de la donation: les vierges sans tache, les mères chrétiennes, les apôtres, les docteurs, les martyrs de la vérité; l'ouvrier gagnant son pain dans un travail vulgaire en soi, mais élevé par l'intention; le soldat tombé avec le sentiment de la justice; le criminel transformant son supplice en immolation volontaire par le repentir; le religieux ceint de la corde de saint François ou du cilice de saint Bruno, pourvu qu'il y ait en dessous une chair dévouée; tout corps et toute âme enfin qui n'a pas vécu pour soi, mais pour Dieu dans les hommes, et pour les hommes en Dieu. La sainteté, lien de tous les êtres moraux, n'est que le dévouement puisé à sa source la plus haute. C'est pour cela que le sacrifice est l'action religieuse par excellence, et que la croix, symbole présent et futur du Christianisme, [illegible]

raîtra au dernier jour pour juger les vivans et les morts. Quiconque pourra être mesuré à la taille de la croix sera sauvé; quiconque n'aura rien dans ses membres et son cœur qui s'adapte à la croix sera perdu : les uns iront au royaume de l'amour, les autres au royaume de l'égoïsme. Ici-bas, ces deux royaumes sont mêlés. L'Église, foyer de l'amour, et le monde, foyer de l'égoïsme, se pénètrent et se repoussent sans cesse, et, dans ce combat inépuisable, les ordres religieux sont l'effort le plus extrême de l'Église pour vaincre le monde à force de dévouement, et par conséquent de sainteté. Or, tout ce qui précède a fait voir si l'ordre de saint Dominique avait accompli sa tâche en ce genre. De siècle en siècle, il a grossi d'une foule de noms la liste vénérable des hommes que la voix des peuples et celle de l'Église ont proclamés, dès cette terre, les concitoyens du ciel. Chaque jour, en mille lieux, le pauvre croise ses mains fatiguées sur le balustre qui entoure la châsse ou l'image de quelque

Frère Prévôt [illegible]
[illegible] à [illegible]
fin le [illegible]
la garde [illegible]
quent ces [illegible]
légère [illegible]
loge qu'en [illegible]
des plus [illegible]
indépendance [illegible] !

[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]
[illegible]
La [illegible]

[illegible]
Sotto la protezion [illegible]
In che [illegible]

[illegible]
Della [illegible]
Benigna [illegible]

E come le [illegible]

« En cette partie du monde d'où le zéphir part, et vient ouvrir les feuilles nouvelles de l'Europe ;

Si la sua mente di viva virtute
Che nella madre lei fece profeta.

Poichè le sponlalizie fur compiute
Al sacro fonte intra lui e la fede,
U' si dotar di mutua salute,

Le donna che per lui l'assenso diede
Vide nel sogno il mirabile frutto
Ch' uscir dovea di lui e delle rede;

E perchè fosse quale era in costrutto,
Quinci se mosse spirito a nomarlo
Del possessivo di cui era tutto.

Domenico fu detto; ed io ne parlo
Si come dell' agricola che Cristo
Elesse all' orto suo per aiutarlo.

Ben parve messo e familiare di Cristo
Chè 'l primo amor, che 'n lui fu manifesto,
Fu al primo consiglio che diè Cristo.

« Est assise la fortunée Callaroga, sous la protection du grand écu où le Lion domine la Tour, et la Tour le Lion.

« Là naquit l'amoureux serviteur de Dieu, le saint champion de la foi chrétienne, doux aux siens et rude aux ennemis.

« A peine était créée son âme que, remplie d'une vive vertu, elle fit prophétiser sa mère.

« Lorsque au sacré baptême la foi et lui se fiancèrent ensemble, et se promirent de se sauver l'un par l'autre,

« La marraine qui donnait pour lui le consentement, vit en songe le fruit merveilleux qui devait sortir de lui et de ses héritiers.

Addimando; ma contra 'l mondo errante
Licenzia di combatter per lo seme
Del qual si fascian venti quatro piante.

Del Paradiso, canto XII.

« Et pour que son nom répondît à sa nature, un ange vint le nommer du nom même du Seigneur, auquel il était tout entier.

« Il fut appelé Dominique : et c'est de lui que je parle comme du jardinier choisi par le Christ pour l'aider dans son jardin.

« Bien parut-il qu'il était l'envoyé et l'ami du Christ, puisque son premier amour fut pour le premier conseil que donna le Christ.

« Souvent sa nourrice le trouva couché par terre, silencieux et éveillé, comme s'il eût dit : Je suis venu pour cela.

« Oh ! vraiment heureux son père ! Oh vraiment pleine de grâce sa mère ! comme le dit leur nom même de Félix et de Jeanne.

« En peu de temps, non pour le vain amour du monde, mais par amour de la manne véritable,

« Il devint grand docteur et se mit à vi[illegible]

vailler la vigne qui blanchit et se dessèche lorsque le vigneron n'est pas digne d'elle.

« Et il ne demanda pas un siége suprême, meilleur autrefois aux pauvres chrétiens qu'il ne l'est aujourd'hui (non par la faute du siége, mais de celui qui est assis dessus)

« Il ne demanda pas de donner moins au lieu de donner plus, ni le premier bénéfice vacant, ni les dîmes qui appartiennent aux pauvres de Dieu;

« Mais seulement la liberté de combattre pour l'Évangile contre les erreurs du monde. »

Ainsi débordait de l'âme mélancolique et forte du Dante l'admiration que lui avait inspirée l'ordre de saint Dominique. Ce proscrit, dont la plume n'a épargné aucune grandeur coupable, traita toujours les Frères Prêcheurs et les Frères Mineurs comme les héros de son siècle; et sa pensée, après avoir fait tristement le tour du monde dans les

longs jours de l'exil, revenait à eux avec le difficile plaisir de pouvoir respecter. Tels furent aussi les sentimens des plus grands hommes du moyen âge. L'apparition simultanée de saint Dominique et de saint François fit sur tous ceux qui jouaient alors un rôle dans les affaires du monde l'effet d'un miracle de la Providence, et le tressaillement unanime qu'ils en eurent est un éloge que les siècles nouveaux n'infirmeront jamais. C'est aux contemporains à juger les choses et les hommes de leur temps. C'est à ceux qui ont mangé le même pain à savoir ce qu'il valait: et de même que l'avenir ne comprendra pas les idées les plus généreuses d'aujourd'hui, accordons au passé d'avoir connu ceux qui lui firent du bien et ceux qui lui firent du mal. Le malade retourné à gauche demande ensuite qu'on le retourne à droite; mais en bénissant la seconde main qui le touche à son gré, il ne doit pas maudire la première: toutes les deux sont sacrées.

CHAPITRE VI.

De l'Inquisition.

—

L'Inquisition est un tribunal établi autrefois dans quelques pays de la chrétienté par le concours de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité civile, pour la recherche et la répression des actes qui tendent au renversement de la religion.

On accuse saint Dominique d'avoir été l'inventeur de ce tribunal;

On accuse les Dominicains d'en avoir été les promoteurs et les principaux instrumens;

On les rend comptables particulièrement des excès de l'inquisition espagnole.

Or, saint Dominique n'a point été l'inventeur de l'inquisition, et n'a jamais fait aucun acte d'inquisiteur;

Les Dominicains n'ont point été les promoteurs et les principaux instrumens de l'inquisition;

Et quant à l'inquisition espagnole, loin d'en être responsables, ils en furent éloignés par les rois d'Espagne dès que les rois d'Espagne, à la fin du quinzième et au commencement du seizième siècle, transformèrent ce tribunal en une institution nouvelle et politique qui exigeait des serviteurs plus dépendans que des religieux.

Ces assertions peuvent étonner ceux qui

croient à l'histoire telle que les protestans et les rationalistes l'ont faite; mais elles ne surprendront point ceux qui savent que l'histoire, depuis trois siècles, est un mensonge perpétuel et flagrant, que les savans de France, d'Allemagne et d'Angleterre ont déjà démoli en partie. Dans tous les cas, je donnerai mes preuves.

En 1812, les Cortès espagnoles assemblées dans l'île de Léon nommèrent un comité de Constitution qui fut chargé, entre autres travaux, de présenter un rapport et un projet de décret sur le tribunal de l'inquisition. Le comité fit dans son rapport un exposé de l'origine et du développement de ce tribunal, et conclut à ce qu'il fût aboli en Espagne. Cette pièce, de fabrique rationaliste, libérale et espagnole, et qui, à tous ces titres, ne saurait être suspecte de partialité en faveur de l'inquisition, sera mon premier moyen justificatif.

Un autre document non moins précieux

est l'Histoire de l'Inquisition publiée à Amsterdam, en 1692, par Philippe de Lymborch, professeur de théologie dans le parti calviniste des *Remonstrants*. Cette histoire, aussi hostile que possible à l'Église catholique, à l'inquisition et aux Dominicains, sera mon second moyen justificatif.

Je ne dirai rien qui ne soit appuyé sur l'un ou l'autre de ces monumens ennemis, et quelquefois sur tous les deux ensemble. Ils me serviront de texte, et le reste de mes preuves n'en sera que le commentaire.

Voici, pour commencer, la manière dont le comité des Cortès s'exprime sur saint Dominique : « Les premiers inquisiteurs n'op-
« posèrent jamais à l'hérésie d'autres armes
« que la prière, la patience et l'instruction,
« et saint Dominique surtout, comme l'assu-
« rent les Bollandistes, et les Pères Echard
« et Touron (1). » Et plus bas : « Philippe II,

(1) Rapport sur le tribunal de l'Inquisition, avec le

« le plus absurde des princes, *fut le véritable* « *fondateur de l'inquisition*; ce fut sa politi« que raffinée qui la porta à ce point de hau« teur où elle était montée. Toujours les rois « ont repoussé les conseils et les soupçons « qui leur ont été adressés contre ce tribu« nal, parce qu'ils sont dans tous les cas maî« tres absolus de nommer, de suspendre ou « de renvoyer les inquisiteurs, et qu'ils n'ont « d'ailleurs rien à craindre de l'inquisition, « qui n'est terrible que pour leurs sujets (1). »

Ainsi le comité des Cortès distingue dans l'inquisition deux termes extrêmes, saint Dominique et Philippe II : le premier, *n'ayant* d'autres armes que *la prière, la patience et l'instruction*; le second, *véritable fondateur de l'inquisition*, la transformant en un tribu-

projet de décret concernant les tribunaux protecteurs de la religion, présenté aux Cortès générales et extraordinaires par la Commission de constitution. Cadix, 1812.

(1) Rapport, etc., p. 46

nal *terrible* dont les *rois* sont les *maîtres absolus*. Je pourrais m'arrêter là : car quoi de plus décisif pour qui sait lire? Qu'importe que le comité range saint Dominique parmi les premiers inquisiteurs, si les premiers inquisiteurs n'employèrent jamais que *la prière, la patience et l'instruction?* Que reste-t-il de commun entre l'œuvre de saint Dominique et celle de Philippe II, séparées par trois siècles d'intervalle, l'une religieuse, et l'autre politique; l'une confiée à des hommes qui prient et instruisent avec patience, l'autre à des rois qui *repoussent les conseils et les soupçons* contre un tribunal dont ils sont les maîtres absolus? Mais en matière si grave, on ne peut pardonner au comité même une erreur inoffensive. Bien qu'il n'impute pas à saint Dominique d'avoir inventé l'inquisition ni de l'avoir exercée avec dureté, il le nomme toutefois parmi les premiers inquisiteurs, et ce fait est absolument inadmissible, comme on va le voir.

Faisons-nous d'abord une juste idée de l'inquisition.

L'inquisition ne consiste pas dans les lois pénales établies contre la profession publique de l'hérésie, et, en général, contre les actes extérieurs destructifs de la religion. Depuis mille ans, des lois semblables étaient en vigueur dans la société chrétienne. Constantin et ses successeurs en avaient publié un grand nombre qu'on peut lire dans le Code Théodosien, toutes appuyées sur cette maxime, que, la religion étant le premier bien des peuples, les peuples ont le droit de la placer sous la même protection que les biens, la vie et l'honneur des citoyens. Je n'examine pas la valeur de cette maxime, je ne fais que l'énoncer. Avant les temps modernes, elle passait pour incontestable; toutes les nations de la terre l'avaient mise en pratique, et aujourd'hui même la liberté religieuse n'existe qu'en deux pays, aux Etats-Unis et en Belgique. Partout ailleurs, nous ne [illegible]

France, l'ancien principe domine, quoique affaibli dans son application. On croyait, et presque tout l'univers croit encore que la société civile doit empêcher les actes extérieurs contraires à la religion qu'elle professe, et qu'il n'est pas raisonnable de l'abandonner aux attaques du premier venu qui a assez d'esprit pour soutenir un dogme nouveau. C'est en ce sens qu'a jugé la Cour de cassation, même après 1830, lorsqu'elle a décidé que la charte ne donnait pas droit à qui voulait d'ouvrir un temple et de fonder une chaire religieuse. Le principe ancien subsiste donc dans la jurisprudence interprète de nos lois; la magistrature française juge aujourd'hui, en ces matières, comme jugeait la magistrature du Bas-Empire et du moyen âge, comme jugent les mandarins chinois qui font étrangler nos missionnaires : et peu importe que la pénalité soit adoucie, car elle l'est également pour tous les autres crimes. Adoucir une pénalité, ce n'est pas déclarer innocent le fait qui en est atteint; ce n'est pas

surtout le déclarer *libre*. Reste donc à la France la solidarité du principe d'où est née l'inquisition.

Jusqu'à la fin du douzième siècle, les attentats religieux étaient poursuivis et jugés par les magistrats ordinaires. L'Église frappait une doctrine d'anathème : ceux qui la propageaient opiniâtrément dans des assemblées publiques ou secrètes, au moyen d'écrits ou de prédications, étaient recherchés et condamnés par les tribunaux de droit commun. Tout au plus l'autorité ecclésiastique intervenait-elle quelquefois dans la procédure par voie de plainte. Mais à côté de ce fait social de la répression des hérétiques se développait un autre élément d'origine toute chrétienne, l'élément de la douceur à l'égard des criminels et surtout à l'égard des *criminels d'idées*. Tous les chrétiens étaient convaincus que la foi est un acte libre, dont la persuasion et la grâce sont la source unique ; tous disaient avec saint Atha-

nase : « Le propre d'une religion d'amour « est de persuader, non de contraindre (1). » Mais ils n'étaient pas d'accord sur le degré de liberté qu'il fallait accorder à l'erreur. Cette seconde question leur paraissait toute différente de la première ; car autre chose est de ne pas violenter les consciences, autre chose de les abandonner à l'action arbitraire d'une force intellectuelle mauvaise. Ceux qui souhaitaient la liberté absolue parlaient ainsi par la bouche de saint Hilaire, évêque de Poitiers : « Qu'il nous soit permis de déplorer « la misère de notre âge, et les folles opi- « nions d'un temps où l'on croit protéger « Dieu par l'homme, et l'Église du Christ par « la puissance du siècle. Je vous prie, ô évê- « ques qui croyez cela, de quels suffrages « se sont appuyés les apôtres pour prêcher « l'Évangile? Quelles armes ont-ils appelées « à leur secours pour prêcher Jésus-Christ ? « Comment ont-ils converti les nations du

(1) Lettre aux Solitaires.

« culte des idoles à celui du vrai Dieu? Est-
« ce qu'ils avaient obtenu leur dignité du
« palais, ceux qui chantaient Dieu après
« avoir reçu des chaines et des coups de
« fouet? Était-ce avec les édits du prince que
« Paul, donné en spectacle comme un mal-
« faiteur, assemblait l'Église du Christ? ou
« bien était-ce sous le patronage de Néron,
« de Vespasien, de Décius, de tous ces en-
« nemis dont la haine a fait fleurir la pa-
« role divine? Ceux qui se nourrissaient
« du travail de leurs mains, qui tenaient
« des assemblées secrètes, qui parcouraient
« les bourgs, les villes, les nations, la terre
« et la mer, malgré les sénatus-consultes et
« les édits des princes, ceux-là n'avaient-ils
« point les clefs du royaume des cieux? et le
« Christ n'a-t-il pas été d'autant plus prêché
« qu'on défendait davantage de le prêcher?
« Mais maintenant, ô douleur! des suffrages
« terrestres servent de recommandation à la
« foi divine, et le Christ est accusé d'indi-
« gence de pouvoir par des intrigues faites

« en sa faveur ! Que l'Église donc répande la
« terreur par l'exil et la prison, elle qui avait
« été confiée à la garde de l'exil et de la
« prison ! Quelle attende son sort de ceux
« qui veulent bien accepter sa communion,
« elle qui avait été consacrée de la main des
« persécuteurs (1) ! »

Saint Augustin, qui avait appartenu d'abord à cette école, s'adressait dans le même esprit aux Manichéens : « Que ceux-là sévissent contre vous qui ne savent pas avec quel
« labeur la vérité se découvre, et combien pé-
« niblement on échappe à l'erreur. Que ceux-
« là sévissent contre vous qui ne savent pas
« combien il est rare et difficile de vaincre
« les fantômes du corps par la sérénité d'une
« pieuse intelligence. Que ceux-là sévissent
« contre vous qui ne savent pas avec quelle
« peine on guérit l'œil intérieur de l'homme
« pour le rendre capable de voir son soleil,

(1) Contre Auxence.

« [illegible] pas [illegible] que [illegible]
« brille aux yeux [illegible]
« la bête . mais [illegible]
« Prophète : Le [illegible]
« pour moi : [illegible]
« la lumière [illegible]
« en ce monde . Que [illegible]
« vous qui [illegible]
« et quels gémissements [illegible]
« prend [illegible]
« la sévérité [illegible]
« trompés [illegible]

Saint Augustin [illegible]
posée. Les fureurs des [illegible]
contre l'Église en faveur [illegible]
être redevable à l'expérience [illegible]
que la méditation [illegible]
point apprises [illegible]
tiellement persécuteurs [illegible]
à la vérité que [illegible]

(1) Contre l'épître [illegible]

et, en second lieu, qu'il y a une oppression des intelligences faibles par les intelligences fortes, comme il y a une oppression des corps débiles par les corps robustes. D'où il concluait que la répression de l'erreur est une défense légitime contre deux tyrannies, la tyrannie de la persécution et la tyrannie de la séduction.

Je ne suis toujours qu'historien.

Néanmoins cette seconde école était travaillée comme la première, quoique à un moindre degré, par le besoin ineffaçable de la mansuétude chrétienne, et saint Augustin écrivait à Donat, proconsul d'Afrique, ces paroles bien remarquables, au sujet des hérétiques les plus atroces qui furent jamais : « Nous désirons qu'ils soient corrigés, mais « non mis à mort ; qu'on ne néglige pas à « leur égard *une répression disciplinaire*, « mais aussi qu'on ne les livre pas aux sup- « plices qu'ils ont mérités..... Si vous ôtez la « vie à ces hommes pour leurs crimes, vous

« nous détournerez de porter à votre tribu-
« nal des causes semblables, et alors l'au-
« dace de nos ennemis, portée à son comble,
« achèvera notre ruine, par la nécessité où
« vous nous aurez mis d'aimer mieux mou-
« rir de leurs mains que de les déférer à vo-
« tre jugement (1). »

C'était en vertu de ces maximes, que saint Martin de Tours refusa constamment sa communion aux évêques qui avaient pris part à la condamnation sanglante des Priscillianistes d'Espagne.

On voit donc l'Église placée dans cette question entre deux extrémités, la liberté absolue de l'erreur ou sa poursuite à outrance par le glaive inexorable de la loi civile. Quelques uns de ses docteurs penchent pour le premier parti, aucun pour le second : quelques uns pour la douceur sans bornes,

(1) CXXVII[e] lettre.

aucun pour la pénalité impassible et illimitée. L'Église est crucifiée là entre deux appréhensions également terribles. Si elle laisse à l'erreur toutè latitude, elle craint l'oppression de ses enfans; si elle réprime l'erreur par l'épée de *l'évêque du dehors*, elle craint d'opprimer elle-même : il y a du sang partout. Le cours des événemens augmentait encore cette angoisse; car les lois portées contre les hérétiques retombaient sans cesse sur les catholiques, et, d'Arius aux Iconoclastes, ce n'étaient qu'évêques et prêtres emprisonnés, exilés, meurtris, refoulés aux catacombes par des empereurs qui ne se lassaient pas d'offrir à l'Église le choix entre leurs idées et leurs bourreaux.

Dès que l'Église le put, elle songea sérieusement à sortir de cette situation. La phrase de saint Augustin avait eu le temps de mûrir : « Nous désirons qu'ils soient cor-« rigés, mais non mis à mort; qu'on ne né-« glige pas à leur égard une répression dis-

« ciplinaire, mais aussi [illegible]
« aux supplices qu'ils [illegible] [illegible]-
tificat conçut un dessein [illegible]
siècle se glorifie beaucoup [illegible]
papes s'occupaient déjà [illegible]
celui d'un système [illegible]
pour les fautes des hommes [illegible]
de tribunaux en vigueur [illegible]
et les tribunaux [illegible]
L'inconvénient [illegible]
que les pécheurs [illegible]
l'aveu de leurs crimes [illegible]
ceux-là, [illegible]
de ne posséder aucune puissance [illegible]
des coupables [illegible]
sans miséricorde [illegible]
capable de [illegible]
ces deux tribunaux [illegible]
blir un tribunal intermédiaire [illegible]
de *juste* [illegible]
ner, [illegible]
gendrer [illegible]
suivre [illegible]

tribunal qui changeât le *supplice* en *pénitence*, l'échafaud en éducation, et n'abandonnât ses justiciables au bras fatal de la justice humaine qu'à la dernière extrémité : ce tribunal *exécrable*, c'est l'inquisition; non pas l'inquisition espagnole, corrompue par le despotisme des rois d'Espagne et le caractère particulier de cette nation; mais l'inquisition telle que les papes l'avaient conçue, telle qu'après beaucoup d'essais et d'efforts ils l'ont enfin réalisée, en 1542, dans la *Congrégation romaine du Saint-Office*, le tribunal le plus doux qu'il y ait au monde, le seul qui en trois cents ans de durée n'ait pas versé une goutte de sang.

Je ne suis pas le premier, du reste, à m'être aperçu de la nature *pénitentiaire et progressive* de l'inquisition; le *Journal des Débats* l'avait vue bien avant moi : « Quel est cependant, dit-il, quel est le tribunal en Europe, autre que celui de l'inquisition, qui « absout le coupable lorsqu'il se repent et

« confesse son repentir? Quel est l'individu « tenant des propos, affectant une conduite « irréligieuse, et professant des principes « contraires à ceux que les lois ont établis « pour le maintien de l'ordre social; quel est « cet individu qui n'ait pas été averti deux « fois par les membres de ce tribunal? S'il « récidive, si, malgré les avis qu'on lui « donne, il persiste dans sa conduite, on « l'arrête; et s'il se repent, on le met en li- « berté. M. Bourgoing, dont les opinions ne « pouvaient être suspectées lorsqu'il écrivait « son *Tableau de l'Espagne moderne*, en par- « lant du Saint-Office, dit: *J'avouerai, pour « rendre hommage à la vérité, que l'inquisi- « tion pourrait être citée de nos jours comme « un modèle d'équité*. Quel aveu! Et com- « ment serait-il reçu si c'était nous qui le fai- « sions? Mais M. Bourgoing n'a vu dans le « tribunal de l'inquisition que ce qu'il est « réellement, un moyen de haute police (1). »

(1) *Journal des Débats* du 17 septembre 1805, sous

C'est à propos de l'inquisition espagnole que le *Journal des Débats* s'exprimait de la sorte : que serait-ce donc si, au lieu d'arrêter ses regards sur une inquisition dénaturée, il eût considéré la donnée primitive de ce tribunal et sa réalisation complète dans la congrégation romaine du Saint-Office? C'est pourquoi si j'établis que saint Dominique n'a été ni l'inventeur de l'inquisition ni le premier inquisiteur, ce n'est pas pour décharger ses glorieuses épaules d'un fardeau trop inexplicable, c'est parce que le fait n'est pas vrai. Le germe de l'inquisition a précédé saint Dominique; saint Dominique n'a rien fait pour son développement, et ce n'est que long-temps après sa mort que ce tribunal a acquis une forme arrêtée et une puissance réelle.

le nom de *Journal de l'Empire*, rendant compte du *Tableau de l'Espagne moderne*, par M. Bourgoing, ancien ministre plénipotentiaire de la république française près de la cour d'Espagne.

En effet, les difficultés à vaincre étaient énormes du côté de la pensée et du côté de la réalisation. Il fallait tirer des cloîtres le système pénitentiaire, et l'appliquer à la société extérieure par un tribunal qui ne pouvait pas être laïque, tout en ayant besoin du concours des laïques, et qui ne pouvait pas non plus être épiscopal, tout en ayant besoin du concours des évêques. Ce tribunal ne pouvait pas être laïque, parce que la réforme intérieure des coupables et la proportion de la miséricorde au degré de la réforme obtenue, exigent nécessairement l'intervention du prêtre, une conscience consacrée pour recevoir des aveux : cependant le concours des laïques était nécessaire, puisque l'Église ne possède par elle-même aucun moyen de contrainte. Ce tribunal ne pouvait pas non plus être épiscopal, parce que les évêques, accablés du fardeau de leurs diocèses, auraient plié sous cette nouvelle charge, et que d'ailleurs la direction de procédures criminelles leur eût ôté devant les peuples quelque chose

de la majesté tendre qu'ils ne doivent jamais abdiquer : cependant leur concours était nécessaire, parce qu'ils sont juges nés de toutes les questions de doctrine. C'était d'ailleurs un élément si nouveau à introduire dans la marche générale des affaires humaines, que jamais l'inconnu n'a dû exiger plus de tâtonnemens.

En 1184, le pape Lucius III, chassé de Rome par les insultes répétées des Romains, était à Vérone. L'empereur Frédéric Ier y vint accompagné d'un grand nombre d'évêques et de seigneurs. Ils tinrent ensemble un grand concile, sur lequel Fleury fait la remarque suivante dans son *Histoire Ecclésiastique :* « Je crois y voir, dit-il, l'origine de « l'inquisition contre les hérétiques, en ce « que l'on ordonne aux évêques de s'informer « par eux-mêmes ou *par commissaires* des « personnes suspectes d'hérésie, suivant la « commune renommée et les dénonciations « particulières ; que l'on distingue les degrés

« de *suspects, convaincus, pénitens* et *relaps*, « suivant lesquels les peines sont différen-« tes; enfin, qu'après que l'Église a employé « contre les coupables les peines spirituelles, « elle les abandonne au bras séculier (1). »

Il n'est pas douteux, en effet, que les premiers linéamens de l'inquisition ne soient là tout entiers, quoique informes : recherche des hérétiques par commissaires, application de peines spirituelles graduées, abandon au bras séculier en cas d'impénitence manifeste, concours des laïques et des évêques. Il n'y manque qu'une forme définitive, c'est-à-dire, l'élection d'un tribunal particulier qui exerce ce nouveau mode de justice; mais on n'en vint là que beaucoup plus tard.

Douze ans après le concile de Vérone, en 1198, apparaissent les premiers commissaires-inquisiteurs dont l'histoire ait conservé

(1) Hist. eccl., liv. LXXIII, n° 54.

le nom. C'étaient deux moines de l'ordre de Cîteaux, Rainier et Guy. Ils furent envoyés dans le Languedoc par le pape Innocent III, pour la recherche et la conversion des hérétiques Albigeois. Fleury, dans son *Histoire Ecclésiastique*, et don Vaissette, dans l'*Histoire du Languedoc*, leur donnent également la qualification d'inquisiteurs (1).

Les trois légats de l'ordre de Cîteaux que saint Dominique et l'évêque d'Osma rencontrèrent à Montpellier vers la fin de l'an 1205 étaient pareillement des commissaires inquisiteurs.

Ainsi, au moment où saint Dominique arrive sur la scène, il y avait vingt et un ans que les bases de l'inquisition avaient été posées au concile de Vérone, et c'était l'ordre de Cîteaux qui exerçait ce nouvel emploi

(1) Hist. eccl., liv. LXXV, n° 8.—Hist. du Languedoc, t. III, liv. XXI, p. 13.

sous sa forme primitive et encore inconsistante. Et comment saint Dominique se présente-t-il aux légats? « Laissez, leur dit-il, ces équipages, ces valets, ces insignes, ce luxe, qui n'est bon qu'à endurcir les hérétiques; allons à pied les chercher et leur parler, allons souffrir et mourir pour eux. » Chose inouïe! le rationalisme a pris juste le contrepied de l'histoire. Dans cette terrible guerre des Albigeois, ce sont les abbés de Cîteaux qui conduisent tout, qui président les assemblées des évêques et des chevaliers, qui déploient contre les hérétiques toutes les forces du siècle et de l'Église; saint Dominique au contraire se montre ce que nous appellerions aujourd'hui *un homme nouveau*. Il ne paraît pas plus dans les conseils que dans les combats; il prie, il jeûne, il prêche; il arrache un jeune homme au dernier supplice en affirmant qu'il sera un jour un grand saint. Une pauvre femme hérétique lui déclare qu'elle ne peut pas quitter l'hérésie, qui la fait vivre; saint Dominique veut se vendre comme es-

clave pour lui procurer du pain. Il rassemble de jeunes filles en communauté afin de les arracher à la tentation de la misère. Il fonde un nouvel ordre religieux, non pour agir sur les hérétiques par la contrainte, mais par la prédication et la science divine. De tous les contemporains qui ont écrit sa vie, Thierri d'Apolda ; Constantin, évêque d'Orviete; Barthélemy, évêque de Trente; le père Humbert; Nicolas Trevet, aucun ne lui attribue un seul acte relatif à l'inquisition; tous le représentent, comme les Cortès espagnoles de 1812, n'ayant d'autres armes que *la prière*, *la patience et l'instruction*, sauf qu'ils y ajoutent les miracles, ce qui ne fait de mal à personne. Il assiste en 1215 au quatrième concile œcuménique de Latran : c'était une belle occasion d'avancer les affaires de l'inquisition s'il eût voulu s'en mêler; elles y restent stationnaires. En 1216, son ordre est approuvé par deux bulles du pape Honorius III; dans aucune de ces bulles il n'est parlé de ses services comme inquisi-

teur. Pendant les cinq années qu'il vécut encore, il reçut du Saint-Siége des brefs et des diplômes : aucun ne lui donne le titre d'inquisiteur. Huit ans après sa mort, un concile est assemblé à Toulouse sous la présidence d'un délégué apostolique ; on y renouvelle d'une manière plus complète les décrets du concile de Vérone relatifs à l'inquisition : eh bien ! dans cette ville de Toulouse, où saint Dominique était si connu, où son ordre avait commencé, où il avait un établissement, ce n'est pas aux Frères Prêcheurs que le concile confie la charge d'inquisiteurs.

« Les évêques, dit le concile, choisiront « en chaque paroisse *un prêtre et deux ou* « *trois laïques* de bonne réputation, aux- « quels ils feront faire serment de recher- « cher exactement et fréquemment les héré- « tiques, etc. (1). »

Ce décret eût-il été possible si saint Domi-

(1) Fleury, Hist. eccl., liv. LXXIX, n° 58, à l'an 1229.

nique avait été le fondateur et le promoteur de l'inquisition, s'il l'eût laissée aux siens comme une part de son héritage? Le nom même de *Frères Prêcheurs* est une immortelle protestation du but que s'est proposé saint Dominique, comme le nom de *Frères Mineurs* est une immortelle protestation du but que s'est proposé saint François d'Assise. Tous les deux ont été les hommes nouveaux de leur temps. Ils ont arboré, pour sauver l'Église, un autre étendard que celui de la puissance humaine, et c'est pourquoi les esprits les plus indépendans de ces siècles-là ont exalté leur commune mémoire. Quand saint Dominique et saint François se rencontrèrent sous le péristyle de Saint-Pierre, se reconnurent sans s'être jamais vus, se jetèrent au cou l'un de l'autre, c'étaient les deux éternelles forces de l'Église qui s'embrassaient : la pauvreté et la parole.

J'ajouterai à ces preuves l'examen des raisons de nos adversaires, consignées dans

l'*Histoire de l'Inquisition* de Philippe de Lymborch, au chapitre 10 du livre Ier. Lymborch avait un moyen fort simple d'établir sa thèse contre saint Dominique : il n'avait qu'à citer les auteurs contemporains ; mais pas un auteur contemporain n'attribuant à saint Dominique les faits que lui imputent les protestans et les rationalistes, Lymborch s'est borné aux étranges preuves qu'on va voir :

Premièrement : la maison de l'inquisition, à Toulouse, est une maison qui avait été donnée à saint Dominique ; donc saint Dominique a été le premier inquisiteur. La maison dont parle Lymborch fut donnée, l'an 1215, à saint Dominique par Pierre Cellani, et cette maison devint celle de l'inquisition en 1233, c'est-à-dire, douze ans après la mort de saint Dominique, lorsque Pierre Cellani, à qui elle avait d'abord appartenu, et qui était alors Frère Prêcheur, fut nommé inquisiteur de Toulouse par le pape Grégoire IX. Ces faits sont rapportés dans la chronique contempo-

raine de Guillaume de Puy-Laurens, chapelain de Raymond VII, comte de Toulouse.

Deuxièmement: Louis de Param, qui a écrit sur l'origine et les progrès de l'inquisition, dit que saint Dominique s'ouvrit à un légat du pape, en France, de la pensée qu'il avait *d'introduire l'inquisition*, et qu'il fut en effet nommé inquisiteur après le concile de Latran, dans des lettres pontificales que *quelques auteurs témoignent avoir vues*. Or, Louis de Param écrivait son traité à la fin du seizième siècle, près de quatre cents ans après la mort de saint Dominique, et il ne cite aucun auteur contemporain à l'appui de son assertion. Lymborch attache si peu de foi lui-même à son témoignage, qu'il ajoute immédiatement: « *Quoi qu'il en soit*, il est con« stant que saint Dominique fut un homme « cruel et sanguinaire. » Puis, en preuve de cette cruauté, il cite l'acte d'une pénitence publique imposée par saint Dominique à un nommé Ponce Roger pour le réconcilier à

l'Église, pénitence en usage alors, et qui était pour ce temps-là aussi simple que les pénitences canoniques de l'Église primitive.

Ceux qui prendront la peine d'ouvrir Lymborch s'assureront par leurs propres yeux qu'il ne donne pas d'autres raisons de la qualité de premier inquisiteur par lui attribuée à saint Dominique.

Or, les Frères Prêcheurs ne furent pas plus les promoteurs de l'inquisition que leur patriarche n'en avait été l'inventeur. Les papes, les évêques, les rois, voilà quels furent les promoteurs de l'inquisition. « Le pape, dit « Lymborch, faisait tous ses efforts pour « qu'une puissance plus grande fût conférée « aux inquisiteurs, et pour qu'ils eussent un « tribunal où ils siégeassent comme juges « délégués du souverain Pontife, et repré« sentant sa personne dans toutes les causes « d'hérésie (1). »

(1) Hist. de l'Inquis., liv. I, ch. 12.

Quant aux évêques, nous avons déjà vu leur action dans le concile de Toulouse, en 1229, et ce furent encore eux qui dans d'autres conciles, l'un tenu à Narbonne en 1235, l'autre à Béziers en 1246, dressèrent les premiers réglemens de l'inquisition de concert avec les légats du Saint-Siége (1).

Les princes s'en mêlèrent aussi, et plus que personne : « L'empereur Frédéric II, dit Lymborch, promulgua à Padoue quelques lois « contre les hérétiques, leurs complices et « leurs fauteurs, qui avancèrent beaucoup « l'affaire de l'inquisition (2). » Saint Louis, en 1255, pria le pape Alexandre IV d'établir des inquisiteurs de la foi dans le royaume de France (3). A peu près à cette même époque, le sénat de Venise, de son propre mouvement et de sa propre autorité, nomma quel-

(1) Fleury, Hist. eccl., liv. LXXX, n° 51, et liv. LXXXII, n° 41.—Lymborch, Hist. de l'Inquis., liv. I, ch. 12.

(2) Hist. de l'Inquis., liv. I, ch. 12.

(3) *Ibid.*, liv. I, ch. 16.

ques laïques inquisiteurs de la foi, chargea le patriarche de Grade et les autres évêques vénitiens de juger la question de doctrine, et se réserva de prononcer la peine capitale contre ceux qui auraient été convaincus d'hérésie (1). En 1419, Alphonse, roi d'Aragon, demanda au pape Martin V d'étendre l'inquisition au royaume de Valence (2). Vers la fin du quinzième siècle, « les rois catholiques (Isa« belle et Ferdinand) sollicitèrent instamment « le pontife romain de leur donner le pouvoir « de créer des inquisiteurs dans les royaumes « de Castille et de Léon... et, afin qu'aucune « nation ne les surpassât dans le zèle contre les « adversaires de la foi romaine, ou plutôt afin « de les surpasser toutes, ils introduisirent « l'inquisition dans leurs royaumes par l'auto« rité du pape Sixte IV, avec une pompe plus « grande, un appareil plus auguste et un pou« voir plus ample (3). » Les Cortès de 1812

(1) Hist. de l'Inquis., liv. I, ch. 17.

(2) *Ibid.*, liv. I, ch. 23.

(3) *Ibid.*, liv. I, ch. 24, alinéas 3 et 4.

s'expriment comme Lymborch sur ce point : « L'inquisition fut, dans son principe, une « institution *demandée et établie par les rois* « *d'Espagne* dans des circonstances difficiles et « extraordinaires (1). » En 1519, les Aragonais ayant obtenu du pape Léon X un adoucissement aux procédures de l'inquisition telles que les avaient réglées Isabelle et Ferdinand, Charles-Quint s'opposa à l'exécution des bulles, et obtint, à force d'instances, que les choses resteraient sur le même pied (2). En 1543, l'inquisition étant tombée en désuétude dans la Sicile, « Charles-Quint, par un décret de « son conseil, la renouvela, et voulut qu'elle « jouît de tous ses priviléges antérieurs (3). » En 1521, le roi de Portugal, Jean III, « supplia vivement le souverain pontife Clé« ment VII d'accorder à ses royaumes le tri-

(1) Rapport sur le tribunal de l'Inquisition, etc., p. 37.

(2) *Ibid.*, p. 52.

(3) Lymborch, Hist. de l'Inquis., liv. I, ch. 27.

« bunal de l'inquisition. Et quoique ce pape, « à cause des sollicitations des Juifs qui s'op- « posaient aux désirs du roi, *eût résisté long-* « *temps et souvent*, il finit, *à regret*, par « donner son consentement dans la forme du « droit; le 16 des calendes de janvier de « l'an 1531..... Cependant, le même seigneur « roi Jean III, voyant que les affaires de la « foi allaient de plus en plus à leur ruine, et « *que le souverain pontife ne paraissait pas* « *en quelque sorte s'en soucier*, employa le « remède de l'inquisition, *sous une forme plus* « *convenable à l'état des choses*, et il en écri- « vit au souverain pontife dans des lettres « tout-à-fait dignes de son zèle, où il lui di- « sait que, soit près de lui, soit près de son « prédécesseur Clément VII, il avait postulé « à ce sujet pendant quinze années avec une « extrême sollicitude. Le pape, touché de ces « lettres et des raisons qu'elles contenaient, « ceda enfin, l'an du Seigneur 1536 (1). »

(1) Antonio Sousa, *De l'origine du Saint-Office de*

Après tous ces princes, arriva Philippe II, *le véritable fondateur de l'inquisition* en Espagne, selon les cortès de 1812.

Ces faits ne laissent aucun doute sur les vrais promoteurs de l'inquisition : ce furent les papes, les évêques de France, l'empereur d'Allemagne, le sénat de Venise, les rois d'Espagne et de Portugal. On aura même remarqué, en avançant, l'ardeur croissante des princes, et la répugnance marquée des souverains pontifes à se mêler du développement que la politique veut donner à l'inquisition. Nous en verrons tout à l'heure de nouvelles preuves.

Les Frères Prêcheurs ne furent pas davantage les principaux instrumens de l'inquisition, ils y eurent part *comme tout le monde*. Il n'existe aucune bulle, aucun acte pontifi-

l'inquisition dans le royaume de Portugal, cité par Lymborch, Hist. de l'Inquis., liv. 1, ch. 25.

cal, épiscopal ou royal, qui ait jamais attribué exclusivement ni généralement aux Dominicains l'office de l'inquisition. L'ordre de Cîteaux en fut chargé le premier, et le concile de Toulouse de 1229 ne songea même pas à en investir les Frères Prêcheurs dans le lieu de leur origine. Ce n'est qu'en 1232 qu'un diplôme de Grégoire IX, adressé à l'archevêque de Tarragone, lui recommanda de choisir pour l'office de l'inquisition des Frères Prêcheurs *et d'autres qu'il jugera capables* (1). En 1233, le même pape nomma deux Dominicains inquisiteurs à Toulouse (2). En 1238, il donne pouvoir au provincial des Frères Prêcheurs de Lombardie de créer des inquisiteurs dans son arrondissement (3). Cependant les Frères Mineurs sont appelés au partage de ces fonctions. Dès 1238, l'histoire

(1) Lymborch, Hist. de l'Inquis., liv. I, ch. 13.

(2) Chroniques de Bernard Guidonis et de Guillaume de Puylaurens.

(3) Lymborch, Hist. de l'Inquis., liv. I, ch. 13.

désigne un Frère Mineur comme inquisiteur à Toulouse; et en 1239, le pape écrit en commun au ministre des Frères Mineurs et au maître des Frères Prêcheurs de la Navarre ; pour leur confier le ministère de l'inquisition (1). En 1254, Innocent IV partagea l'Italie, sous ce rapport, entre les Frères Mineurs et les Frères Prêcheurs : il donna aux premiers la ville de Rome, le patrimoine de saint Pierre, le duché de Spolete, le reste des États Romains jusqu'à Bologne, et de plus la Toscane; aux seconds, la Lombardie, le Bolonais, la marche de Trévise et Gênes (2). Ainsi les Frères Prêcheurs n'eurent pas Rome ni les États Romains dans leur juridiction; ce qui prouve évidemment que le pape n'avait à leur égard aucune intention de préférence. En 1255, à la prière de saint Louis, Alexandre IV partagea l'inquisition

(1) Lymborch, Hist. de l'Inquis., liv. I, ch. 13.—Et Lucas Wading, Hist. des Frères Mineurs, à l'an 1238.

(2) Hist. de l'Inquis., liv. I, ch. 15.

de France entre les Frères Prêcheurs et les Frères Mineurs (1). En 1285, l'inquisition de la Sardaigne est confiée aux Frères Mineurs par le pape Honorius IV (2). A la fin du même siècle, ils remplissaient ce ministère en Syrie et en Palestine (3).

D'ailleurs, il est bon de se souvenir que pendant long-temps les inquisiteurs n'eurent pas le pouvoir de juger les causes d'hérésie. Ce ne fut que sous Innocent IV, environ soixante-dix ans après le concile de Vérone, que ce droit leur fut dévolu, et qu'ils eurent un tribunal proprement dit (4). Jusque là les évêques demeuraient seuls juges des affaires qui leur étaient déférées par les inquisiteurs; et même après la constitution définitive des tribunaux de l'inquisition, nul jugement de condamnation ne devait être rendu sans le

(1) Bergier, Dict. de théol., au mot *Inquisition*.

(2) Hist. de l'Inquis., liv. I, ch. 16.

(3) *Ibid.*, liv. I, ch. 16.

(4) *Ibid.*, liv. I, ch. 15.

concours épiscopal. « Quand l'évêque et l'in-
« quisiteur, dit Lymborch, ne sont pas d'ac-
« cord, ils ne peuvent procéder à une sen-
« tence définitive; mais ils sont tenus d'en-
« voyer l'instruction au pape, ou bien, en
« Espagne, à la cour suprême de l'inquisi-
« tion (1). » Par conséquent les évêques ont été constamment les principaux et ordinaires juges de l'inquisition, tandis qu'aucun ordre religieux n'y était exclusivement appelé; et cela est encore plus vrai de l'inquisition espagnole que d'aucune autre.

Il y a eu dans l'inquisition espagnole deux momens solennels qu'il ne faut pas confondre : l'un à la fin du quinzième siècle, sous Isabelle et Ferdinand, avant que les Maures fussent chassés de Grenade, leur dernier asile; l'autre, au milieu du seizième siècle, sous Philippe II, lorsque le protestantisme menaçait de se propager en Espagne. Le comité

(1) Hist. de l'Inquis., liv. II, ch. 17.

des Cortès a parfaitement distingué ces deux époques, et, autant il flétrit l'inquisition de Philippe II, autant il s'exprime avec modération sur l'inquisition d'Isabelle et de Ferdinand. Il dit de celle-là : « Philippe II, le « plus absolu des princes, fut le véritable « fondateur de l'inquisition ; ce fut sa politi- « que raffinée qui l'a portée à ce point de hau- « teur où elle était montée (2). » Il dit de celle-ci : « L'inquisition fut, dans son prin- « cipe, une institution demandée et établie « par les rois d'Espagne dans des circonstan- « ces difficiles et extraordinaires (2). » En effet, la prise de Grenade n'avait pas encore décidé entre les Maures et les Espagnols la question de savoir qui resterait maître du territoire espagnol ; cette question en avait déjà huit siècles. Les Maures unis aux Juifs, et cachés sous de fausses apparences de conversion chrétienne, remplissaient l'Espagne.

(1) Rapport sur le tribunal de l'inquisition, p. 60.
(2) *Ibid.*, p. 7?

« Les richesses des judaïsans, leur influence,
« leurs alliances avec les familles les plus
« illustres de la monarchie, les rendaient in-
« finiment redoutables; c'était véritablement
« une nation renfermée dans une autre (1). »
Les Cortès demandèrent contre ces ennemis abhorrés des mesures sévères, et Ferdinand crut que l'inquisition, mais une inquisition nouvelle et terrible, était le seul moyen d'en finir avec eux. Toute l'Europe le comprit ainsi, et lorsque, plus tard, Philippe II voulut introduire à Milan l'inquisition espagnole, le peuple se souleva, et on l'entendit crier dans les rues: « C'est une tyrannie d'imposer
« à une ville chrétienne une forme d'inquisi-
« tion imaginée contre les Maures et les
« Juifs (2). »

Isabelle et Ferdinand, ayant pris leur parti,
« confièrent les affaires de la foi à l'archevê-

(1) Rapport sur le tribunal de l'Inquis., etc., p. 33.
(2) Lymborch, Hist. de l'Inquis., liv. I, ch. 27.

« que de Séville, Gonzalve de Mendoza, et lui « donnèrent pour assistant le Dominicain « Thomas de Torquémada (1). » Après plusieurs démarches qui durèrent quelques années, en 1584, « il fut tenu à Séville une il« lustre assemblée d'hommes instruits dans « les deux droits et dans la sacrée théologie, « et l'on y régla l'ordre qu'il faudrait suivre « dans les procédures contre les hérétiques. « Ce sont encore ces lois qu'observent au« jourd'hui les inquisiteurs, mais augmen« tées plus tard de nouvelles instructions (2). »

Charles-Quint mourant recommanda l'inquisition à son fils Philippe II, par une clause de son testament ainsi conçue : « Je lui re« commande par-dessus tout de combler de « faveurs et d'honneurs l'office de la sainte « inquisition, divinement instituée contre les « hérétiques. » Et il ajouta dans un codicile :

(1) Lymborch, Hist. de l'Inquis., liv. I, ch. 24.
(2) *Ibid.*

« Je lui demande instamment, de la manière
« la plus forte que je puis ; et je lui ordonne
« comme un père bien-aimé, au nom de son
« amour respectueux pour moi, de se souve-
« nir ardemment d'une chose *d'où dépend le*
« *salut de toute l'Espagne*, savoir, de ne ja-
« mais laisser les hérétiques impunis, et,
« pour cela, de combler de grâces l'office de
« la sainte inquisition, dont la vigilance ac-
« croît la foi catholique dans ces royaumes
« et y conserve la religion chrétienne (1). »

Philippe II n'oublia jamais le testament et le codicile de son père. Comme lui, il appliqua aux protestans l'inquisition, qu'Isabelle et Ferdinand, de concert avec tous les ordres de l'Espagne, avaient créée contre les Juifs et les Maures. Il la rendit plus dure encore ; il inventa, pour effrayer l'hérésie, ces fameux actes connus sous le nom *d'autodafés*, où le supplice devenait une sorte de fête aussi ex-

(1) Lymborch, Hist. de l'Inquis., liv. I, ch. 30.

traordinaire par les spectateurs que par les patients. Le premier eut lieu à Séville, l'an 1559. De ce moment, l'inquisition espagnole, ouvrage de la politique, affaire nationale et royale, appela sur le but et l'histoire *générale* de l'inquisition une facile calomnie. Ses procédés étranges se gravèrent dans les imaginations, et le peuple espagnol lui-même, qui voyait et souffrait tout cela, apparut au monde sous des couleurs odieuses. Je ne me charge pas de le justifier. Le comte Joseph de Maistre, dans ses *Lettres sur l'inquisition espagnole,* a essayé de le faire, pour moi, ma tâche est tout autre.

Voici notre part dans l'inquisition espagnole, telle que nous l'enseigne le jurisconsulte Pegna, dans ses commentaires sur le *Directoire des inquisiteurs*. « En Espagne, « Ferdinand, roi d'Aragon et de Castille, cinquième du nom, vers l'an du seigneur 1476, « ainsi que le témoignent nos histoires, « enleva aux Frères Dominicains l'office de

« *l'inquisition, et le donna aux clercs sécu-*
« *liers.* Il chargea en même temps, par l'au-
« torité pontificale, le très illustre cardinal
« Mendoza de reconstituer cet office. Celui-
« ci, de concert avec un grand nombre
« d'hommes savans, établit les lois et prescri-
« vit l'ordre que les inquisiteurs doivent sui-
« vre en Espagne (1). »

Lymborch dit expressément la même chose : « Cet office n'est plus comme autre-
« fois confié aux Frères Prêcheurs ou Domi-
« nicains; mais on commença d'en remettre
« la charge *aux clercs séculiers habiles dans*
« *les canons et les lois*, et peu à peu il leur
« fut dévolu tout entier, *de sorte que les Frè-*
« *res Dominicains n'y ont plus aucune part*,
« sinon qu'on se sert souvent d'eux pour
« qualifier les propositions qu'il s'agit de ju-
« ger, et faire le devoir des consulteurs (2). »

(1) Pegna, Commentaire sur le *Directoire des Inquisiteurs* de Nicolas Eymeric, 3e partie, scholie 43.

(2) Hist. de l'Inquis., liv. I, ch. 24.

Ce ne fut qu'en 1618 que Philippe III donna *une place* aux Dominicains dans le conseil suprême de l'inquisition, composé de *onze* ou *treize* membres.

Un fait inouï fera juger du crédit qu'avaient dans l'inquisition d'Espagne les Frères Prêcheurs. L'un d'eux, Barthélemy Caranza, était archevêque de Tolède, homme vénérable, qui avait été honoré de la confiance de ses souverains, et qui jouissait de l'estime universelle sur le premier siége épiscopal de la monarchie. Il fut tout d'un coup arrêté par ordre de l'inquisition. Vainement le pape Pie IV le réclama; vainement le concile de Trente, qui était assemblé, intervint en sa faveur; vainement la congrégation chargée par le concile de l'examen des livres déclara orthodoxe le catéchisme de Caranza, qui servait de prétexte à son arrestation : l'inquisition fut inexorable. Elle le retint huit années dans ses prisons, et ne consentit à l'envoyer à Rome, pour y être jugé, que sur un ordre

de Philippe II. Telle était la puissance des Dominicains sur l'inquisition d'Espagne ; telle aussi celle du pape et d'un concile œcuménique, même dans une occasion où l'injustice paraissait manifeste, et où toute la cause se réduisait à ce mot spirituel de Caranza entrant au château Saint-Ange : « Je suis tou-« jours entre mon plus grand ami et mon « plus grand ennemi, entre ma conscience « et mon archevêché de Tolède (1). »

Bref, l'inquisition espagnole était un tribunal royal, « dont aucune ordonnance ne « pouvait être publiée sans le consentement « préalable du roi (2); » tribunal qu'on avait bien cherché à élever sous le nom des souverains pontifes, mais qui, au fond, ne dépendait en rien de leur direction. Aussi les papes s'opposèrent-ils toujours à ce qu'il fût in-

(1) Vies des hommes illustres de l'ordre des Frères Prêcheurs, par le père Touron.

(2) Rapport sur le tribunal de l'Inquis., etc., p. 89.

troduit à Naples, dans leur voisinage, et toutes les négociations de la cour d'Espagne n'ont pu parvenir à vaincre sur ce point leur insurmontable répugnance (1). Bien loin d'augmenter les rigueurs de l'inquisition, ils furent avertis, par l'abus qu'on en faisait, que le moment était venu de mettre à couvert devant Dieu et devant les hommes leur auguste responsabilité. Paul III fonda, en 1542, la congrégation romaine du Saint-Office, qui ne fut d'abord composée que de six cardinaux, et révoqua tous les pouvoirs inquisitoriaux précédemment accordés. C'est cette congrégation dont personne ne sait rien, tant elle a été douce, si ce n'est que, Galilée voulant à toute force appuyer un système d'astronomie sur les Livres saints, elle le traita par deux fois avec la plus magnifique délicatesse (2). Et Bergier a pu dire d'elle, sans

(1) Lymborch, Hist. de l'Inquis., liv. I, ch. 26.

(2) Lettres de Guichardin et du marquis Nicolini, ambassadeurs de Florence à Rome, citées par Bergier,

crainte d'être démenti par tout le dix-huitième siècle attentif, qu'*elle n'avait jamais signé une condamnation capitale* (1).

Ainsi, pendant que l'Espagne et le Portugal accouraient aux *autodafés*, que la France créait ses *chambres ardentes* contre l'hérésie, que Henri VIII suppliciait soixante-dix mille hommes dans le cours de son règne, et que la *bonne* reine Élisabeth faisait manger les chevaux anglais dans le ventre ouvert des catholiques, à cette époque de sang, Rome n'en versait pas une goutte! Rome, aux pieds de laquelle venaient de fleurir les trois plus beaux siècles de l'Italie! Rome, qui avait vu naître autour d'elle le Dante, l'Arioste, le Tasse, Machiavel, Bembo, Galilée, Guichar-

dans son Dictionnaire de théologie, article *Sciences humaines*.

(1) Dictionnaire de théologie, au mot *Inquisition*. Voici la phrase exacte : « Les exécutions à mort sont « très rares, soit en Espagne, soit en Portugal, *et* « *on n'en* [illegible] *à Rome*. »

... ; et tant d'autres dont ... ... pas besoin d'être prononcé pour être entendu! Rome, se surpassant elle-même au plus fort du danger, conférait au vicaire de Dieu le titre inaliénable d'*inquisiteur universel*, et, par une magie dont elle seule a le secret, elle rendait ce titre invisible sur le front du Pontife, comme l'épée l'est dans le fourreau. On dira peut-être que cela n'était guère difficile, puisqu'il n'y avait point d'hérétiques à Rome : mais le but de l'inquisition avait été précisément qu'*il n'y eût pas d'hérétiques à punir*, et Dieu n'a pas permis que cette honorable pensée fut tout-à-fait dépourvue de succès. On a vu constamment Rome être à la fois la cité de l'orthodoxie et la cité de la douceur, pure comme une vierge, et faible comme elle.

Je crois avoir prouvé par tout ce qui précède que les Dominicains ne furent ni les inventeurs, ni les promoteurs, ni les principaux instrumens de l'inquisition, et que

personne moins qu'eux n'est responsable des excès de l'Espagne en ce genre. Il reste sans doute qu'ils prirent part à l'inquisition ; mais qui n'y a point pris part en Europe? L'inquisition était un progrès véritable, comparée à tout ce qui avait eu lieu dans le passé. A la place d'un tribunal sans droit de grâce, assujetti à la lettre inexorable de la loi, on avait un tribunal flexible, duquel on pouvait *exiger* le pardon par le repentir, et qui ne renvoya jamais au bras séculier que l'immense minorité des accusés. L'inquisition a sauvé des milliers d'hommes qui eussent péri par les tribunaux ordinaires; les Templiers réclamèrent sa juridiction, *sachant bien*, disent les historiens, que *s'ils obtenaient de tels juges, ils ne pouvaient plus être condamnés à mort* (1). Est-ce bien d'ailleurs à notre siècle à se plaindre de l'inquisition? A-t-il fondé la liberté des cultes, dont il parle tant, et ne vi-

(1) M. de Maistre, Ire Lettre sur l'Inquisition espagnole.

vons-nous pas en plein régime d'inquisition, avec un mensonge de plus? On recherche de pauvres filles qui couchent sur la dure (1); on les recherche, parce qu'elles vivent sous une pensée de foi, et qu'au lieu de s'associer pour quelque besogne industrielle, elles s'associent pour prier en travaillant; on les traîne devant les tribunaux; on y sollicite leur expulsion de leur propre foyer; on l'obtiendra peut-être : qu'eût fait de plus l'inquisition? On entend des orateurs dénoncer à la tribune le moindre bruit religieux, et l'on croirait qu'ils passent leur vie à écouter si quelque poitrine française ne bat pas chrétiennement contre une autre poitrine : qu'eût fait de plus l'inquisition? Ces hommes si âpres à persécuter devraient au moins comprendre pourquoi, de tout temps, le genre humain a pris des précautions contre l'erreur; ils devraient savoir par leurs propres passions que l'erreur et la tyrannie sont insé-

(1) Affaire des Carmélites de Libourne.

parables. Laissons là le passé, sur lequel il est aisé de se méprendre, et voyons le présent.

Qui persécute en Europe? Qui persécute, après cent ans de déclamation en prose et en vers contre la persécution? Est-ce donc qu'il est besoin de le dire? Tout l'univers entend les gémissemens de l'Irlande catholique opprimée par l'Église anglicane. Il a vu la Hollande calviniste pousser à bout les catholiques belges, sans que l'intérêt de la conservation ait pu prévaloir un moment contre l'instinct de la tyrannie *réformée*. Il voit la Prusse protestante, ayant à sa tête un roi que le malheur et la prospérité ont vainement instruit, jeter dans les prisons un archevêque en lui refusant des juges, traiter la conscience de crime d'état, violer pour une question de bénédiction spirituelle la foi promise à la moitié d'un peuple, et révéler, par un mélange perpétuel de violence et d'hypocrisie, le caractère d'un pouvoir à qui rien n'est plus sacré que ce que la peur déclare tel.

Tout l'univers connaît le martyre de l'église de Pologne, martyre atroce qui dure depuis sept ans, et qui paraît ne devoir cesser qu'après l'entière extinction de la nation polonaise et de sa foi. Il a été témoin, à l'autre extrémité de l'Europe, de spectacles non moins barbares, et cette fois ce n'étaient pas les rois qui étaient les bourreaux, mais le libéralisme rationaliste, qui cherchait apparemment dans les entrailles des moines espagnols et portugais le secret de la liberté de conscience. Et, au milieu de ces scènes sauvages d'oppression, où est-elle en Europe, la liberté de conscience? Un seul peuple l'a vraiment établie, et c'est un peuple catholique. Les Belges, victorieux de la Hollande par le secours de Dieu, maîtres de se donner la constitution qu'il leur plaisait, ont proclamé dans leur charte une vérité qui deviendra plus visible de jour en jour, c'est que l'Église catholique n'a besoin, pour être souveraine, que de sa libre action sur les intelligences et les volontés, et qu'elle n'a jamais recours au

bras séculier que par voie de défense contre les persécuteurs. Voilà la vérité, la vérité qui justifiera l'Église au tribunal de Dieu et du genre humain assemblés un jour en face l'un de l'autre. Oui, rois, peuples, majestés de la terre, l'Église catholique ne réclame de vous ici-bas que le *passage*, comme disait Bossuet, mais *le passage libre*. Il ne lui en faut pas davantage pour être plus forte que vous tous, non d'une force dominatrice qui s'adresse à vos affaires temporelles, mais d'une force persuasive qui vous entraîne, âme et corps, à l'éternité. Vous le savez bien, et parce que vous ne voulez pas subir cette attraction spirituelle, vous en tarissez la source autant que possible : à la bonne heure, vous en êtes les maîtres, mais du moins avouez vos œuvres. Et s'il arrive qu'un peuple entier, devenu catholique, prenne des mesures unanimes contre le retour de votre iniquité, ne l'accusez pas d'être persécuteur, à moins que l'esclave qui enferme son geôlier ne soit un persécuteur, et que la victime qui

fait reculer l'assassin ne soit un bourreau.

Soyons généreux : accordons, si vous le voulez, que la vérité et l'erreur furent également intolérantes. Eh bien ! qu'a gagné le monde à cette lutte funeste ? La vérité n'a pas détruit l'erreur, et l'erreur n'a pas détruit la vérité ; victorieux sur un point, on a succombé sur un autre. N'est-il pas temps de sortir de voies si malheureuses ? Soixante siècles de vicissitudes sanglantes ne suffisent-ils pas à notre instruction ? Posons enfin la borne aux maux du passé, et que cette pierre pacifique, plantée d'un commun accord entre ce qui fut et ce qui sera, présage à nos descendans une meilleure solution des problèmes humains que celle qu'on avait espérée du glaive, et que le glaive n'a point donnée.

CHAPITRE VII.

Conclusion.

—

J'ai dit sans crainte à mon pays ce que je me propose et ce que je pense. Je crois qu'il a des raisons de m'être favorable. A toutes celles que je lui ai données, je n'en ajouterai plus qu'une. Une des bases de la société moderne est la division illimitée des propriétés par le partage égal entre les enfans, et l'admission de tous les citoyens aux fonctions

sociales par voie de concurrence ; ces deux principes ne sauraient fléchir sans que la société moderne fût attaquée dans son essence. Or, tout justes et nécessaires qu'ils soient, ils ont leurs inconvéniens, parce que rien sur la terre n'est exempt d'une certaine infirmité, qui est le germe de la mort mêlé à la vie. De la division des propriétés résulte, avec un accroissement de la population, une atténuation de la fortune des familles. Presque personne naissant en France n'a une existence assurée par ce seul fait, et, d'un autre côté, l'État n'est pas assez riche pour accorder à toutes les ambitions qu'engendrent le besoin et la libre concurrence une part honorable de la fortune publique. Il est impossible que cet état de choses n'amène de grandes souffrances morales. Rien n'est beau comme le testament d'Alexandre : *Au plus digne*, mais rien n'est triste comme le partage réel de sa succession entre ses capitaines. Nous assistons à un spectacle pareil. Il suffit d'avoir vécu parmi la jeunesse pour savoir les angoisses

qui assiégent ces cœurs à qui tout est ouvert, et dont beaucoup pourtant n'entreront pas. La paix générale, destinée à être un jour plus solide qu'elle ne l'est aujourd'hui, augmente encore ces causes de malaise. Pourquoi, lorsqu'il en est ainsi, fermerait-on à la jeunesse l'issue de la vie commune? Nous avons des fortunes trop petites, unissons-les. Nous souffrons de la lutte sociale, sortons-en. Personne jusqu'ici n'a paru s'opposer aux associations de simple travail : pourquoi s'opposerait-on à des associations où la religion serait unie au travail? Serait-ce donc que les choses les plus naturelles deviennent illégitimes dès que le Christianisme y entre comme élément?

On ferait de vains efforts pour se le dissimuler : les associations religieuses, agricoles, industrielles, sont les seules ressources de l'avenir contre la perpétuité des révolutions. Jamais le genre humain ne reculera vers le passé ; jamais il ne demandera secours

aux vieilles constitutions aristocratiques, quelle que soit la pesanteur de ses maux ; mais il cherchera dans les associations volontaires, fondées sur le travail et la religion, le remède à la plaie de *l'individualisme*. J'en appelle aux tendances qui se manifestent déjà de toutes parts. Si le gouvernement laisse à ces tendances généreuses, tout en les surveillant, l'essor qu'elles sollicitent, il préviendra de grandes catastrophes. La nature humaine a cela d'admirable, qu'elle porte en elle-même le remède avec la maladie. Laissons-la faire un peu, et ne repoussons pas cette parole de l'Écriture : *Dieu a créé guérissables les nations de la terre.*

Je crois donc faire acte de bon citoyen, autant qu'acte de bon catholique, en rétablissant en France les *Frères Prêcheurs*. Si mon pays le souffre, il ne sera pas dix années peut-être avant d'avoir à s'en louer. S'il ne le veut pas, nous irons nous établir à ses frontières, sur quelque terre plus avan-

cée vers le pôle de l'avenir, et nous y attendrons patiemment le jour de Dieu et de la France. L'important est qu'il y ait des Frères Prêcheurs français, qu'un peu de ce sang généreux coule sous le vieil habit de saint Dominique. Quant au sol, il aura son tour; car la France arrivera tôt ou tard au rendez-vous prédestiné où la Providence l'attend. Ce qu'a prédit M. de Maistre s'accomplira: La France sera chrétienne, l'Angleterre catholique, et l'Europe chantera la messe à Sainte-Sophie. J'y crois, et je ne suis pas pressé.

Quel que soit le traitement que me réserve ma patrie, je ne m'en plaindrai donc pas. J'espérerai en elle jusqu'à mon dernier soupir. Je comprends même ses injustices, je respecte même ses erreurs, non comme le courtisan qui adore son maître, mais comme l'ami qui sait par quels nœuds le mal s'enchaîne au bien dans le plus profond du cœur de son ami. Ces sentimens sont trop anciens

en moi pour y périr jamais, et dussé-je n'en pas recueillir le fruit, ils seront jusqu'à la fin mes hôtes et mes consolateurs.

FIN

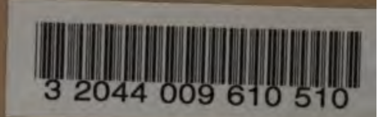
TABLE.

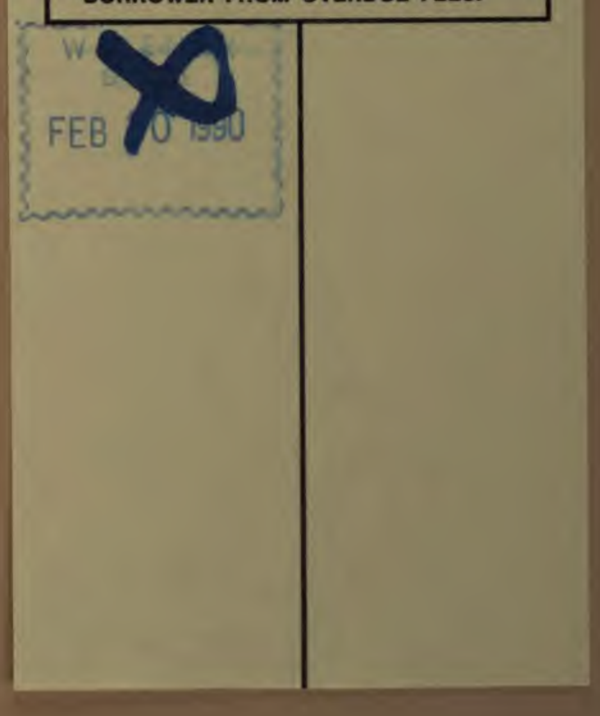


DU MÊME AUTEUR :

LETTRE SUR LE SAINT-SIÉGE. In-8°, prix : 2 fr.

Imprimerie de E. J. BAILLY, place Sorbonne, 2.




FEB 0 1990

